

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE HANNUT – dans la philosophie de l'Agenda 21 local



PARTIE 5

Projets



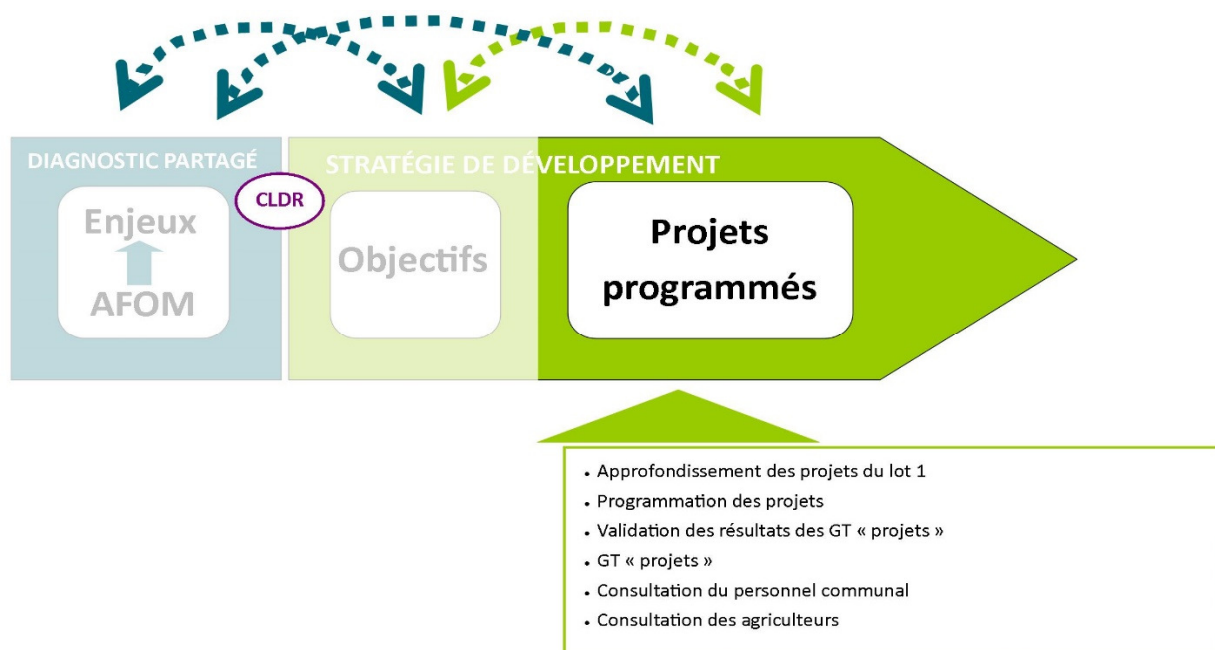
1.	LES PROJETS : DEFINITIONS ET CONSTRUCTION	3
2.	LISTE DES PROJETS PAR LOTS	4
3.	LES PROJETS « LOT 0 »	6
4.	LES PROJETS « ADM »	9

1. LES PROJETS : DÉFINITIONS ET CONSTRUCTION

Une fois les objectifs validés par la CLDR, les idées de projets ont fait l'objet d'analyses, de regroupements, de tris... grâce à plusieurs réunions internes (auteur, services (para) communaux et FRW). Ce travail a pris la forme d'une première liste de projets traitée par la CLDR lors de « Groupes de travail ». Le résultat de ces réflexions a permis de constituer une liste définitive de projets sous forme d'un catalogue qui a ensuite fait l'objet d'une programmation dans le temps.

Les PROJETS visent à répondre aux objectifs de développement identifiés dans la partie 4 du présent Programme Communal de Développement Rural.

Chaque projet programmé fait l'objet d'une fiche qui le décrit, le justifie par rapport aux besoins identifiés et met en exergue ses liens avec les objectifs de développement ainsi qu'avec d'autres plans et programmes communaux et supracommunaux, son impact sur le développement durable et des indicateurs de réalisation et d'impact.



Les projets sont répartis en 3 (+1) lots correspondant à leurs programmations dans le temps :



A noter que le Conseil communal a décidé que son Opération de Développement rural serait réalisée dans la philosophie du développement durable. Outre la prise en compte des principes du développement durable durant tout le processus, une thématique, des objectifs et des projets spécifiques à l'Administration communale ont été insérés à la démarche. Les projets concernés n'ont pas fait l'objet d'une programmation par les membres de la CLDR et sont décrits comme les projets du lot 3.

2. LISTE DES PROJETS PAR LOTS

Au total, **51 projets** répondent aux 24 objectifs déterminés par la CLDR.

LOT 1	
N°	Intitulé
101	Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois
102	Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs villageois
103	Rénovation de la maison de village à Moxhe « La Grange »
104	Création d'une maison de village et d'un espace de convivialité à Merdorp
105	Enquête en vue de créer un lieu multifonctionnel pour les jeunes
106	Collecte et mise en œuvre de projets et d'actions concernant la mémoire collective
107	Aménagements d'espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre
108	Création d'une maison de village à Wansin
109	Inventaire et mise en œuvre de projets et d'actions ciblant les éléments patrimoniaux du territoire
110	Plan d'actions de soutien aux associations
111	Création d'une maison de village à Abolens
112	Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre – Phase 2
113	Actions de promotion des artistes locaux
114	Présentoir « Ça existe mais vous ne le savez pas »
115	Mise en place de projets énergétiques durables
LOT 2	
N°	Intitulé
201	Préservation et aménagement du site des 7 Fontaines à Grand-Hallet
202	Création de logements publics polyvalents destinés aux personnes en situation de handicap
203	Modernisation des maisons de villages
204	Amélioration de l'accès aux établissements scolaires
205	Création et valorisation d'un réseau de mobilité douce
206	Renforcement du soutien aux PME, indépendants et jeunes entrepreneurs
207	Amélioration des arrêts de bus
208	Actions pour un meilleur accueil des nouveaux habitants
209	Acquisition et rénovation de la maison de village « La Concorde » à Blehen

210	Actions pour le vivre ensemble dans une commune rurale
211	Définition d'une identité touristique communale
212	Aménagement d'une maison de village à Avernas-le-Bauduin
213	Aménagement d'un espace partagé convivial à Thisnes
214	Information tout public et conseils sur les différents systèmes d'échanges de savoirs et de compétences
LOT 3	
N°	Intitulé
301	(Ré)insertion par la formation et par l'activité économique
302	Inventaire et aménagements de lieux d'accueil pour les animations artistiques et culturelles sur le territoire
303	Diversification de l'offre en stages et ateliers
304	Sensibilisation et mise en place de techniques peu énergivores en matière d'épuration des eaux
305	Réalisation d'un « stand » modulaire et promotion de la commune lors de différents évènements
306	Acquisition et aménagement du site du Moulin Dardenne à Grand-Hallet
307	Actions de protection et aménagements de sites d'intérêt pour la biodiversité
308	Aménagement de la place de l'église à Hannut
309	Aménagement de la Drève du Carmel à Lens-Saint-Remy
310	Aménagement du site de l'ancienne gare de Hannut
311	Organisation d'un "festival" ou d'évènements pouvant être déclinés sur le territoire
312	Organisation d'ateliers pratiques santé-consommation
313	Création d'une Maison rurale
314	Organisation d'activités autour du cinéma
315	Rénovation du « Foyer » à Grand-Hallet
316	Développement d'un « endroit-phare » déclinant l'identité touristique de la commune
317	Développement du covoiturage
318	Création de logements intergénérationnels
319	Création et/ou extension des implantations scolaires
320	Aménagement du Home Loriers
321	Aménagement d'un lieu multifonctionnel pour les jeunes
322	Aménagement du site de la Saline à Hannut

3. LES PROJETS « LOT 0 »

Le « lot 0 » comprend les projets ou actions déjà en cours de réalisation ou terminés pendant l'élaboration du programme communal de développement rural.

Entre le lancement de l'ODR/A21I et l'approbation du PCDR, la CLDR, la commune ainsi que d'autres partenaires ont développé une série d'actions et de réalisations qui ont répondu complètement ou en partie à des attentes exprimées lors des nombreuses rencontres. Quoiqu'elles n'aient pas toutes été portées directement par la CLDR, ces projets et actions ont répondu à la stratégie de développement.

Loin d'être exhaustive, la liste des projets énumérés ci-dessous permet d'illustrer la dynamique générale depuis le démarrage de l'élaboration de l'Opération jusqu'à son vote. Les projets portés ou qui ont étroitement impliqués la CLDR sont plus particulièrement décrits dans la Partie 2 « La Participation » de ce document. Ceux-ci sont identifiés en gras dans le tableau ci-dessous.

MOBILITE
Finalisation du Plan intercommunale de Mobilité avec les communes de Berloz, Geer et Waremme.
Inventaire de terrain et cartographié des chemins et sentiers.
Mise en place de plus de 70 kilomètres de voies réservées aux tracteurs et à la mobilité douce.
Mise à jour des promenades de Hannut Tourisme Promotion et organisation régulière de balades.
Phase 1 du projet « Réalisation du contournement lent de Hannut-centre » par l'aménagement de chevrons, la réfection de trottoirs, la sécurisation et l'amélioration des passages pour piétons et arrêts de bus....
Participations régulières à la « Semaine de la mobilité » et « Semaine sur les sentiers ».
Installation de parkings vélos au centre-ville.
Acquisition de vélos électriques pour le personnel communal.
Adhésion de la commune au projet « Covoitstop » (autostop organisé).
Aménagement d'un parking de covoiturage derrière l'académie (Hannut-centre).
Mise en place d'un Taxi junior et achat d'un nouveau véhicule pour le taxi social (Allô Taxi).
Mise en place d'une ligne TEC express reliant Hannut à Namur.
Finalisation du contournement routier de Hannut-centre (tronçon sud).
Signalisation des parkings dans le centre-ville par la mise en place de panneaux et la diffusion de l'information à l'aide de divers créneaux (bulletins communaux, sacs, sites Internet...).
Divers aménagements et travaux de voiries.

NATURE ET ENVIRONNEMENT
Renforcement du service Cadre de vie par les engagements d'une Conseillère en environnement, d'un Ecopasseur et d'une Agente constatatrice.
Relance du Plan Communal de Développement de la Nature.
Adhésion à l'appel Commune Maya.
Adhésion de la commune à la pratique de la Gestion différenciée avec formation des ouvriers et de

bénévoles.
Signature d'une Convention de partenariat entre la commune de Hannut et Natagora Hesbaye médiane pour l'organisation d'animations et d'évènements nature toute l'année.
Participations régulières aux appels à projets divers tels que Be Wapp, Opération rivières propres...
Organisations régulières de la « Journée de l'environnement » et de la « Journée de l'arbre » en partenariat avec la Bibliothèque communale et divers acteurs communaux.
Mise en place d'une Grainothèque (partage de graines).
Etude et aménagements de lutte contre les coulées de boues (Giser).
Aménagement d'une station d'épuration à Wansin.
Aménagement d'une frayère à Moxhe.
Nombreuses actions de sensibilisation et de lutte contre les incivilités et les déchets, enfouissement de bulles à verre, installation de cendriers dans le centre-ville, actions de ramassages, sensibilisation à l'encontre du gaspillage...
Hannut est l'une des communes pilotes du Projet test P+MC d'Intradel (tri des déchets plastiques).
Participation au projet « Cheval de trait » pour la gestion des espaces publics.

COHESION SOCIALE
Elaboration d'un Plan de Cohésion sociale (2014-2019) et d'un Plan d'ancrage.
Création de la Maison du Social regroupant tous les services sociaux communaux en un seul lieu.
Organisations de divers évènements tels que la Journée des familles, diverses journées de sensibilisation aux handicaps, diffusion d'une pièce de théâtre dans le noir, goûter et voyages intergénérationnels...
Réalisation de logements publics.
Adhésion de la commune au Réseau logement de l'arrondissement Huy-Waremme.
Construction d'une nouvelle école à Grand-Hallet et agrandissement de diverses implantations scolaires.
Déménagement et agrandissement du nouveau home Loriers.
Déménagement et agrandissement de la Maison communale d'accueil de l'enfance.
Déménagement du poste de garde de médecine de Wanze vers Braives afin d'inclure les communes de Hannut et de Lincent dans leur territoire d'action.
Adhésion de la commune au projet de Conserverie solidaire et itinérante initié par la Province de Liège.
Mise en place d'un EPN par Coolzone.
Installation de boîtes à lire et d'une Give box (Intradel).

TERRITOIRE
Actualisation du Règlement Communal d'Urbanisme et finalisation du Schéma de Structure Communal.
Finalisation des travaux de Rénovation urbaine dans le centre-ville (aménagements de diverses places,

et de l'ancien hôtel de ville pour y accueillir de l'horeca et des services (para)communaux).
Dépôt du dossier de revitalisation urbaine.
Adhésion et mise en œuvre du Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement Huy-Waremme.
Mise en place de la Commission Communale d'Histoire Locale.
Publication d'un Cahier du patrimoine consacré à Hannut par l'Institut du Patrimoine Wallon.
Organisation de balades patrimoine guidées par l'asbl « Tour des villages ».
Adhésion à la Convention des Maires et élaboration d'un Plan d'Actions pour l'Energie durable (PAED).

DYNAMISME ECONOMIQUE
Création d'un Office du Tourisme.
Adhésion de la commune à la nouvelle Maison du tourisme « Meuse Condroz Hesbaye ».
Actualisation du Schéma communal de développement commercial.
Nombreuses actions de la Cellule Centre-ville (aménagement, animation, accompagnement...).
Elaboration d'un Projet de Centre d'affaires.
Développement des « Petits marchés artisanaux ».
Création d'un Groupe d'achat commun à Avin et d'une coopérative d'achats locaux « Hesbicoop » sur la Hesbaye liégeoise.
Développement du maraîchage par l'Entreprise de travail adapté « ETA ».

VITALITE ASSOCIATIVE ET VIE AU VILLAGE
Amélioration du site Internet et notamment de l' agenda des activités.
Participation à « Weekend Wallonie Bienvenue » et à l'opération « Agricharme » (Province de Liège).
Agrandissement des infrastructures sportives et en particulier celles liées à l'athlétisme.
Projet de Centre aquatique en collaboration avec la commune de Landen.
Renforcement de l'équipe du Centre culturel.
Analyse partagée du Centre culturel.
Organisation d'apéros urbains et de la Fête de la musique.

ADMINISTRATION COMMUNALE
Mise en place d'un Plan stratégique transversal (Commune pilote).
Mise à jour des horaires d'ouverture des services communaux.
Actions de sensibilisation au développement durable (mobilité douce, opération gros pull...).

4. LES PROJETS « ADM »

Comme précisé dans la partie 2 de ce document, l'administration communale s'est impliquée progressivement dans le processus de l'ODR/A21. Suite aux diverses rencontres, des objectifs et des projets spécifiques à l'Administration ont été définis par les employés communaux et validés par les membres de la CLDR. Ces projets, non programmés, sont également inscrits dans le Plan Stratégique transversal de la commune.

La description de ces projets suit la forme des fiches projets du lot 3.

PROJETS « ADMINISTRATION COMMUNALE »
ADM-01 Comportements en faveur du développement durable.
ADM-02 Aménagements en faveur du développement durable au niveau des bâtiments communaux.
ADM-03 Révision des horaires d'ouvertures des services communaux (réalisé – 2017)
ADM-04 Modernisation de l'accueil des citoyens.
ADM-05 Développement des services communaux en ligne.
ADM-06 Consolidation des systèmes d'échange d'informations.
ADM-07 Rationalisation de l'utilisation des bâtiments communaux.
ADM-08 Mise en place d'une procédure de signalisation des problèmes.

FICHE-PROJET
1.01

**Amélioration des chemins et sentiers
intra-villageois**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à améliorer les liaisons lentes au sein des villages. Il s'agit d'AMÉNAGER, CONSOLIDER ET VALORISER ces cheminements réservés aux usagers lents et parfois au charroi agricole. Les interventions prévues porteront tant sur des équipements matériels (revêtement de sol, mobilier urbain, balisage...) que sur des plantations et l'entretien général du cheminement. Des réouvertures ou créations de sentiers disparus ne sont pas exclues. Il en sera par exemple question lors de l'installation du collecteur des eaux usées à Grand-Hallet et Petit-Hallet.

Les différents aménagements réalisés seront choisis pour assurer une cohérence entre eux, mais aussi avec d'autres projets du PCDR tel que l'aménagement d'espaces conviviaux dans les villages via la charte des équipements. La continuité et la visibilité des sentiers seront améliorées.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera prise en compte dans les aménagements prévus (revêtements, pente, largeurs...).

Parallèlement aux travaux d'amélioration et aux aménagements, il s'agira de mettre en place des ACTIONS DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION à la mobilité douce via la participation à la Semaine de la mobilité, à la Semaine sur les sentiers... et toute action de cette portée.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Consultation des jeunes.
- Groupe de travail « Mobilité ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Il est vite apparu que la thématique de la mobilité douce, allant des promenades aux déplacements quotidiens, est une préoccupation importante de toute la population. A bien des reprises, les Hannutois ont déclaré leur volonté de préserver et de valoriser ces morceaux de patrimoine et de convivialité.

La commune regorge encore de nombreux sentiers et propose un réseau de voiries communales important. Ces voies sont parfois dans un état perfectible ou sont simplement méconnues des habitants.

Le présent projet permettra tout d'abord à la population, toutes catégories confondues, de se réapproprier leurs sentiers, leurs villages et parfois leurs cours d'eau. L'objectif de ce projet est également de susciter l'envie de tous à prendre « la poudre d'escampette », de conscientiser la population à l'utilisation de la mobilité douce dans leurs loisirs comme dans leurs déplacements quotidiens (rejoindre l'école, l'arrêt de bus, la librairie...).

Au-delà de l'objectif de mobilité durable et sécurisée, ce projet contribue également à la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel, à la convivialité des espaces publics, au soutien des commerces, à faire de Hannut

Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois

un lieu d'arrêt pour les touristes d'un jour et les activités locales et de là, il renforce le caractère rural tant apprécié des habitants.

Ce projet entretient des liens étroits avec d'autres projets du PCDR mais également avec d'autres acteurs du territoire comme le groupe PCDN, Hannut Tourisme Promotion, les écoles, le Centre culturel, les Contrats de rivières...

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 1.3 : Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.
- ✓ Objectif 1.2 : Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transports.
- ✓ Objectif 2.1 : Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique.
- ✓ Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.
- ✓ Objectif 3.3 : Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter les touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Projet Lot 0 : Inventaire de terrain et cartographié des chemins et sentiers.
- ✓ Projet Lot 0 : Mise en place de plus de 70 kilomètres de voies réservées aux tracteurs et à la mobilité douce.
- ✓ Fiche-projet 112 : Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre (phase 2)
- ✓ Fiche-projet 205 : Création et valorisation du réseau de mobilité douce.
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

- ✓ Plan Intercommunal de Mobilité.
- ✓ Plan Communal de Développement de la Nature.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : tout le territoire communal.
- **Statut de propriété** : en propriété communale pour la majorité. Les statuts seront tous vérifiés lors de la mise en œuvre du projet.
- **Statut au plan de secteur** : toutes les zones (Zones d'habitat à caractère rural, Zone d'habitat, Zone naturelle et Zone agricole essentiellement).

6. PORTEURS ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Ce projet est réalisé en synergie avec la CLDR, les membres du PCDN et l'Office du tourisme de Hannut via le GROUPE DE TRAVAIL « SENTIERS », mis en place dans le cadre de l'Opération de développement rural et de la réactivation du Plan Communal de Développement de la Nature.
- **Partenaire(s)** : Services communaux (Cadre de vie, Infrastructures et Loisirs), la CCATm, les habitants, les écoles, l'Office du tourisme, la Commission communale des personnes handicapées, les Contrats de rivières, Atingo, la DGO1 et Sentiers.be.
- **Source(s) de financement** : Développement rural, PCDN, Crédit d'impulsion (DGO1).

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Ce projet concerne tout le territoire et a été sollicité par la majorité des habitants lors des consultations. La CLDR l'a également largement plébiscité lors de la programmation des projets.

- **Etat du dossier**

Un Groupe de travail « sentiers » regroupant une série d'acteurs et d'habitants dont certains sont déjà actifs dans la CLDR et/ou le PCDN existe depuis 2014.

La première phase (lot 0) du projet a consisté à réaliser un INVENTAIRE CARTOGRAPHIÉ DES SENTIERS. Cet inventaire a permis d'identifier les chemins et sentiers sur tout le territoire hannutois. La commune et le groupe « Sentier » disposent ainsi d'un outil évolutif qui permettra de mettre en œuvre les projets de mobilité douce.

Un premier listing des TRAVAUX a été réalisé à partir de cet inventaire (annexe 1). Lors de son activation, il s'agira de confirmer les propositions notamment, sur base de VISITES DE TERRAIN avec le groupe « sentiers ».

Un projet de sentier le long de la Mehaigne fait l'objet d'une demande de subside PCDN en 2016 (en cours).

- **Programme des travaux**

Voir tableau en annexe.

- **Planification**

- Finalisation de l'analyse de l'inventaire par des visites sur place par le Groupe de travail « Sentiers ».
- Finalisation du Plan d'actions et de travaux à réaliser.
- Convention faisabilité et travaux avec consultations des habitants et des riverains.
- Réalisation des travaux et organisation d'animation de communication et de sensibilisation.

Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois

- **Démarches administratives à réaliser**

- Vérification des « état de propriété » et contacts avec les propriétaires, quand cela s'avère nécessaire.
- Contact avec les pouvoirs subsidiants et les gestionnaires, notamment pour les sentiers en bordure de cours d'eau.
- Suivi administratif des Conventions développement rural et des travaux.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- La concertation avec les différents acteurs concernés en tout ou en partie est primordiale pour trouver des solutions adéquates.
- Mise à jour de l'inventaire cartographique au fur et à mesure des réalisations.
- Entretien des aménagements.
- Organisation d'activités et de publications pour inciter les habitants à utiliser ces chemins et sentiers.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

Détails cf. Annexe 1

Type de travaux	Nombre	Prix unitaire	Total (HTVA)
Balisage	+130 panneaux	250€	32.500€
Mobilier urbain			
- Bancs	+20 pièces	500€	10.000€
- Poubelles	+20 pièces	250€	5.000€
- Equipements didactiques	+5 pièces	1000€	5.000€
Revêtements			
- Nivelier + semer (raygrass)	+ - 3778 m	25€/m	94450
- Nivelier + revêtement en dur	+ - 157m + diverses entrées	40€/m	8185
- Nivelier + semer+ stabiliser la berge	219 m	50€/m	10.950
TOTAL			113.585€
Entretien	En interne		
Plantations	A déterminer	Variable	À estimer au cas par cas
Total (HTVA)			166.170€
Total (TVAc)			201.067,7€

- **Aides et possibilités de financement**

Plan communale de développement de la nature, chantiers en interne, développement rural et espaces verts.

Type de travaux			Coût total TVAC	
Aménagements (revêtement, mobilier urbain, balisage)	Développement rural Jusqu'à 500.000 €	80%	201.067,7 €	160.854,16 €
	Part communale	20%		40.213,54€

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Nombre de sentiers réaménagés	Commune	1500 m/an
Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Organisation d'évènements autour des sentiers	commune	1 par an (min.)

10. ANNEXE(S)

Annexe 1 : Résultats de l'inventaire et propositions de travaux (actualisation GT du 7 juin 2017) pour les chemins et sentiers « intra-villageois », village par village

NUMÉRO DU SENTIER	CATÉGORIE ¹	TRAVAUX	LONGUEUR (m)	PU	TOTAL (HTVA)
ABOLENS					
14.001	3	Révision du revêtement – aplanir et semer (ray-grass) (rem : apport d'inertes il y a quelques années – à vérifier)	533	25€/m	13.325€
AVERNAS-LE-BAUDUIN					
18.002	2	Améliorer le revêtement pour le rendre accessible aux PMR	157	45€/m	7.065€
AVIN					
07.002	1	Corriger le revêtement, s'assurer de l'entretien des haies	131	25€/m	3.275€
07.003	1	S'assurer que les riverains ne laissent pas des déchets végétaux	300	En interne	
07.008	1	Solutionner le problème d'inondation du sentier –	133	25€/m	3.325€

¹ Les 4 catégories correspondent à l'état général du chemins/sentier.

- Catégorie 1 : chemin/sentier en bon état
- Catégorie 2 : chemin/sentier présentant un léger défaut d'entretien
- Catégorie 3 : chemin/sentier présentant un défaut d'entretien important
- Catégorie 4 : chemins/sentier inaccessible, disparu.

Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois

		revoir le revêtement			
07.004	2	Entretien pour rejoindre le 07.010	825	En interne	
07.005	4	Rouvrir si cela apparaît nécessaire (une partie seulement est en propriété communale)	861	Indéterminé (à discuter)	
BERTRÉE					
17.001	1	Entretien (tonte) et haies	54	En interne	
17.003	2	Sécuriser la traversée de la route de Landen – panneaux voire revêtement	430	Indéterminé (à discuter avec la DGO1)	
17.004	2	Entretien	366	En interne	
BLEHEN					
13.001	1	Haies à tailler		En interne	
13.002	3	Revoir le revêtement (ornières) – niveler et semer	380	25€/m	9.500€
CRAS-AVERNAS					
16.001	2	Entretien	263	En interne	
16.002	1	Solution aux eaux usées (odeurs) (canalisation) - entretien	186	25€/m	4.650€
CREHEN					
06.001	2	Entretien	843	En interne	
06.002	2	Entretien – localisation des entrées (revêtement des entrées et balisage)	830	40€/m	280€
GRAND-HALLET					
02.002	1	Entretien de haies – solutionner le problème d'écoulement des eaux usées	170	En interne Création d'un réseau de sentiers sur Petit et Grand-Hallet lors de la mise en place du collecteur au niveau du Henrifontaine	
02.005	2	Entretien des berges – maintien d'une largeur suffisante pour le sentier. Aménagements pédagogiques.	219	50€/m	10.950€
02.007	2	Revoir le revêtement	929	25€/m	23.225€
02.009	2	Entretien	126	En interne	
02.011	2	Entretien (être attentif aux branches d'arbre)	407	En interne	
02.003	3	Rouvrir le sentier – revoir tout l'entretien et le revêtement	280	Indéterminé (à discuter)	
02.013	3	Entretien – solutionner le problème d'écoulement des	479	En interne Création d'un réseau de	

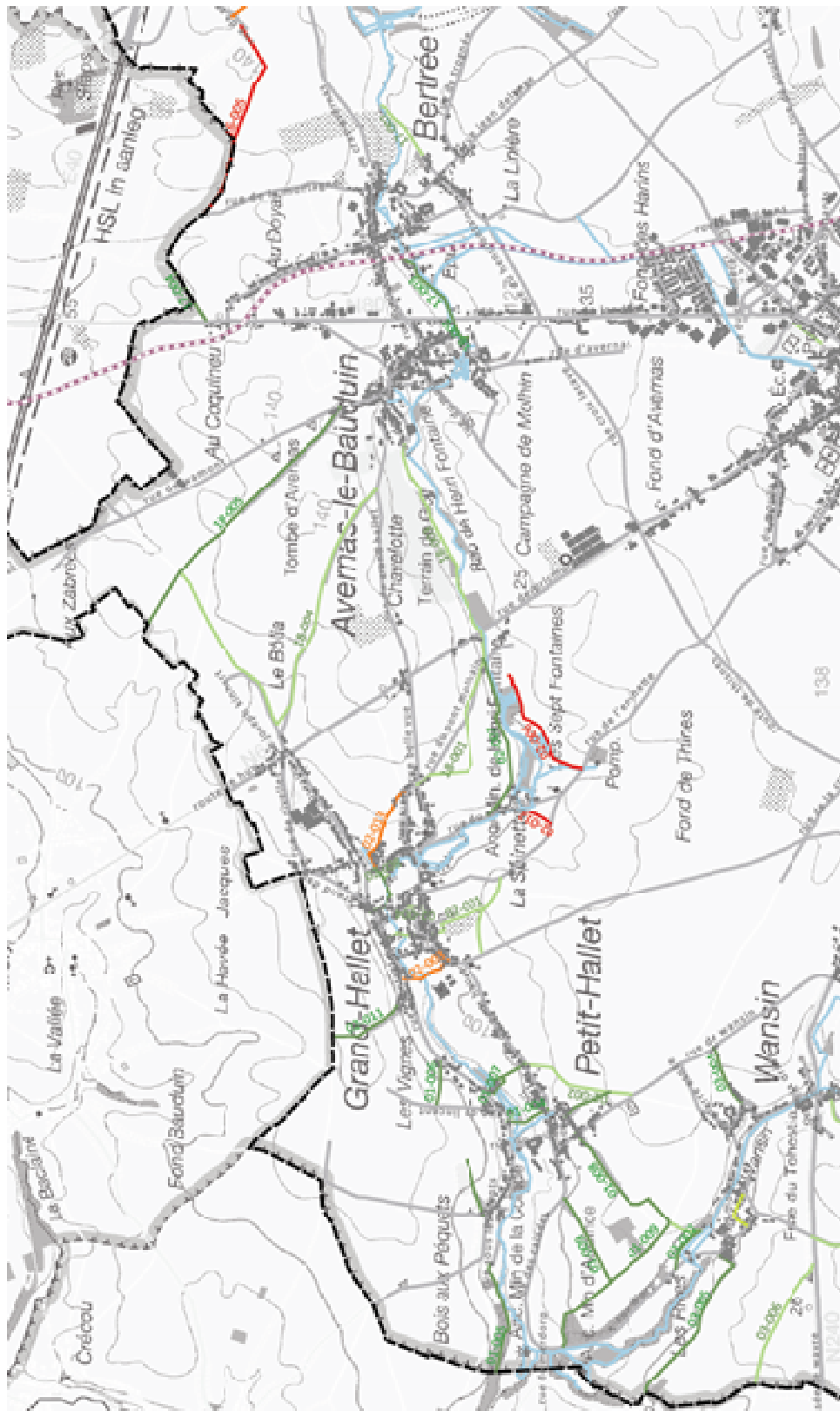
Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois

		eaux		sentiers sur Petit et Grand-Hallet lors de la mise en place du collecteur au niveau du Henrifontaine	
02.006	4	Rouvrir -> voir le projet des 7 Fontaines	701	Inclus dans le projet d'aménagement des 7 Fontaines (lot 2).	
LENS-SAINT-REMY					
12.004	2-3	Site du Brou – entretien des sentiers	1406	En interne Lien avec la balade du Geer	
12.010	4	Créer	263	Indéterminé (à discuter)	
12.007	1	Indiquer les entrées - panneaux	273	45€/m	280€
MERDORP					
04.001	4	Rouvrir le sentier	272	Indéterminé (à discuter)	
04.005	1	Aménagement pour la traversée de la mare	766	25€/m	19.160
04.009	4	Disparu – comblé par des déchets – en cours de dépollution	434	En cours de dépollution	
MOXHE					
08.001	2	Entretien – revêtement des entrées	785	45€/m	280€
08.002	2	Entretien + panneaux interdiction de stationnement	269	En interne	
08.003	1	Remplacer le mobilier urbain	360		
08.004	1	Entretien – poubelle	111	En interne	
08.005	2	Améliorer le revêtement	35	25€/m	875€
08.008	1	Interdire l'accès aux véhicules motorisés	481	En interne	
08.011	4	Envisager la réouverture	371	Indéterminé (à discuter)	
08.009	1	Entretien (déchets)	170	En interne	
08.010	2	Entretien sol et haies	306	En interne	
08.018	2	Entretien	470	En interne	
08.014	4	Création – projet en cours (PCDN)	1520		3960€
PETIT-HALLET					
01.001	2	Canalisation problématique Création d'un réseau de sentiers sur Petit et Grand-Hallet lors de la mise en place du collecteur au niveau du Henrifontaine	181	Indéterminé (à discuter lors de la création du collecteur)	
01.004	2	Entretien	235	En interne	
01.005	2	Entretien	631	En interne	
01.006	2	Entretien	222	En interne	
01.007	2	Entretien	117	En interne	
01.008	2	Entretien	602	En interne	

Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois

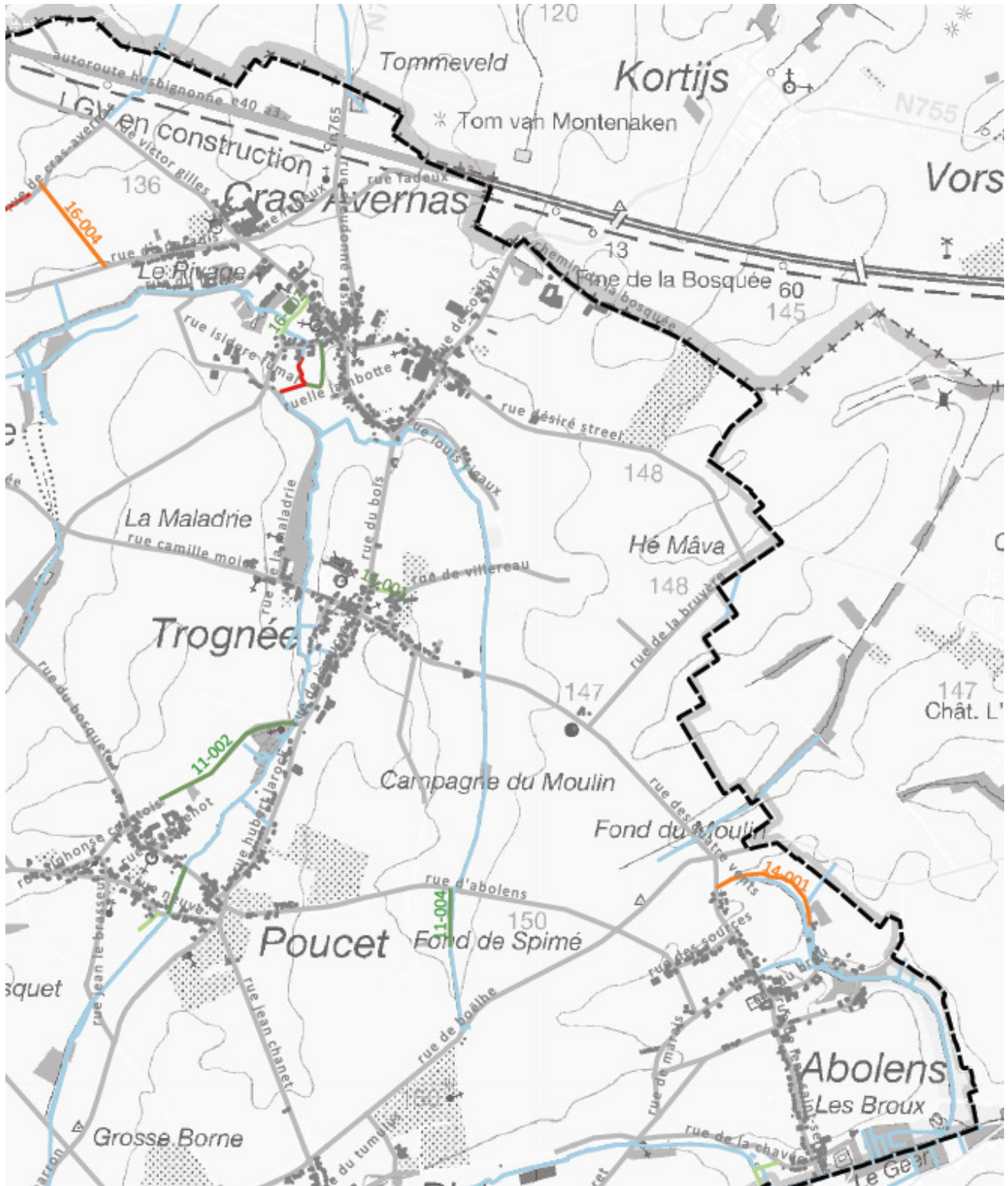
01.009	2	Entretien	1002	En interne	
01.010	2	Entretien	307	En interne	
POUCET					
11.001	2	Entretien	205	En interne	
11.002	2	Entretien et solution à l'eau stagnante	685	25€/m	250€
11.004	2	Entretien	233	En interne	
THISNES					
05.001	4	Construction au niveau d'une entrée – chemin condamné ? étudier les solutions	400	Indéterminé (à discuter)	
TROGNÉE					
15.001	1	Marquer les entrées pas très visibles	132	45€/m	280€
VILLERS-LE-PEUPLIER					
Pas de travaux prévus lors de l'inventaire du 7 juin 2017					
WANSIN					
03.002	1	Entretien	254	En interne	

Annexe 2 Extraits de la carte d'inventaire et de classification des sentiers



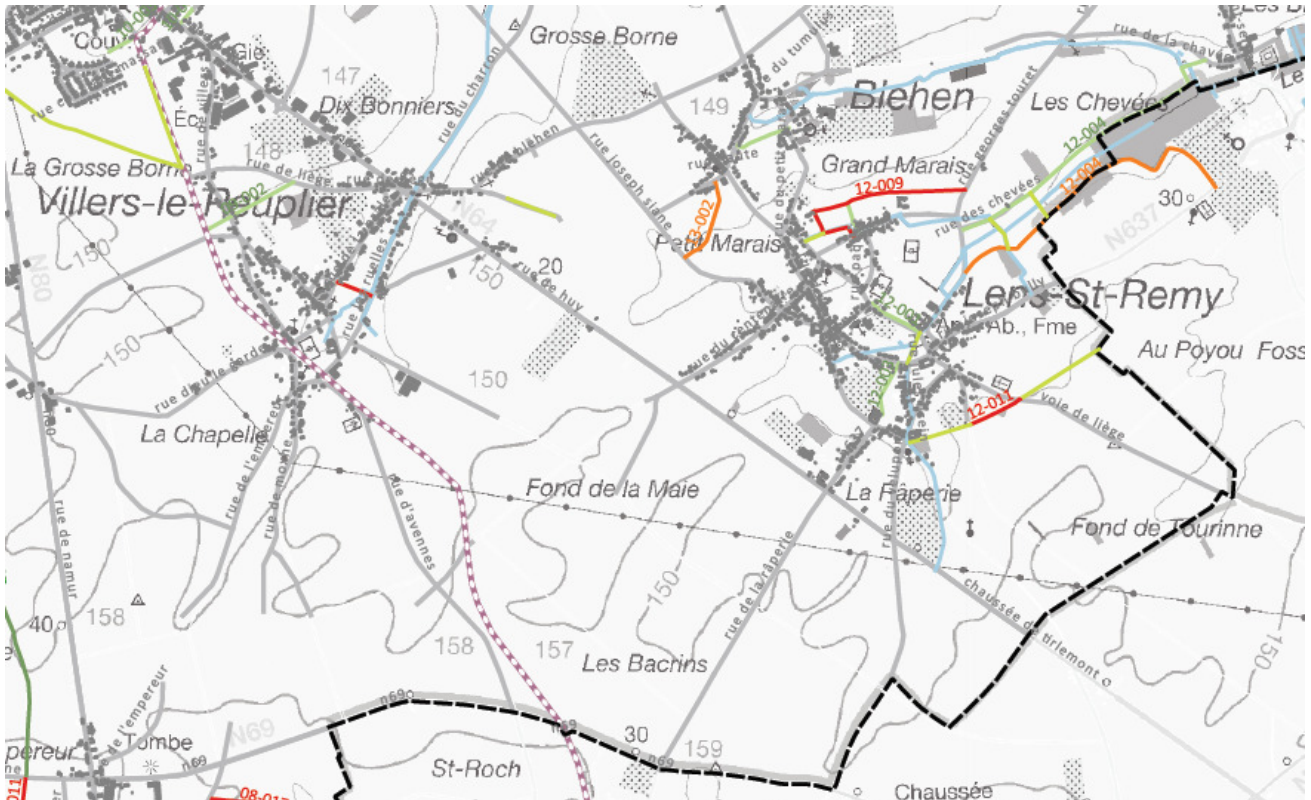
Nord-ouest de la commune (Wansin, Petit-Hallet, Grand-Hallet, Avernas-le-Bauduin et Bertrée)

Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois

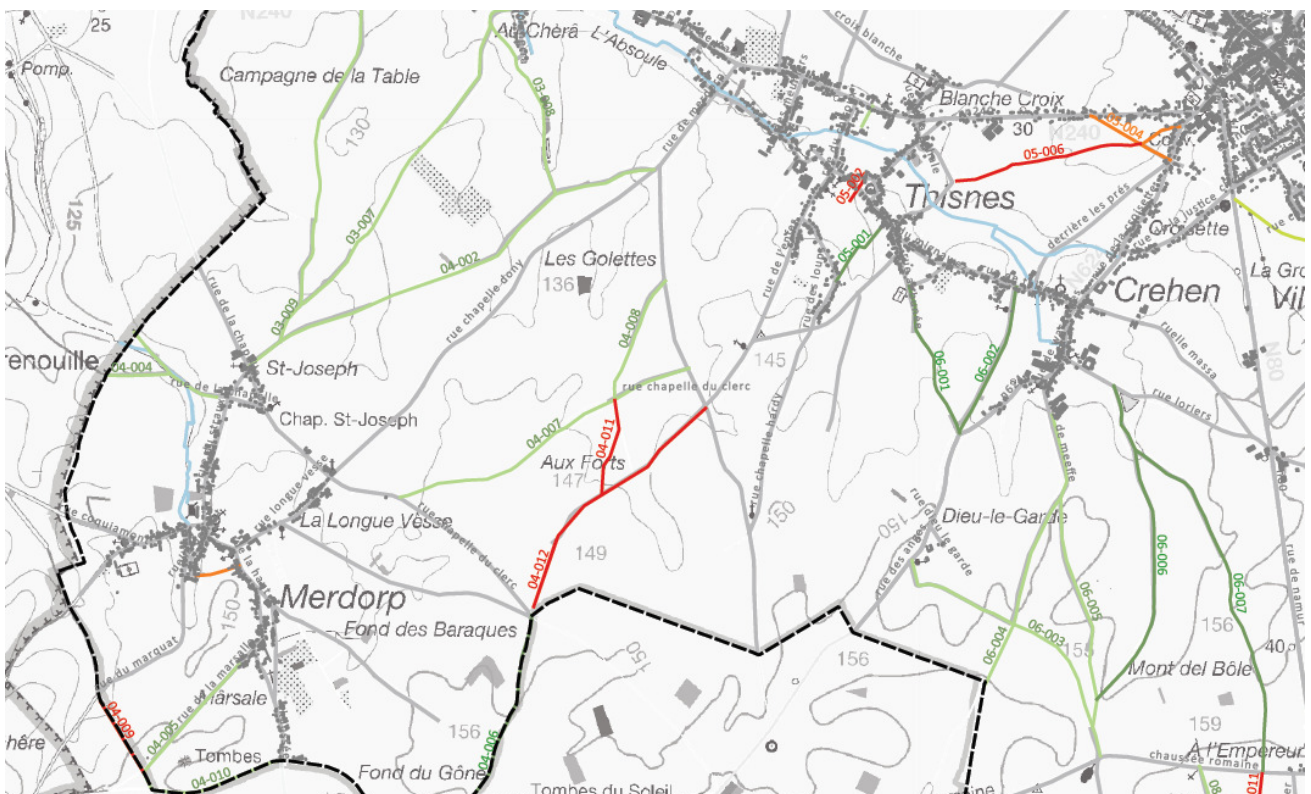


Nord-est (Cras-Avernas, Trognée, Poucet et Abolens)

Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois

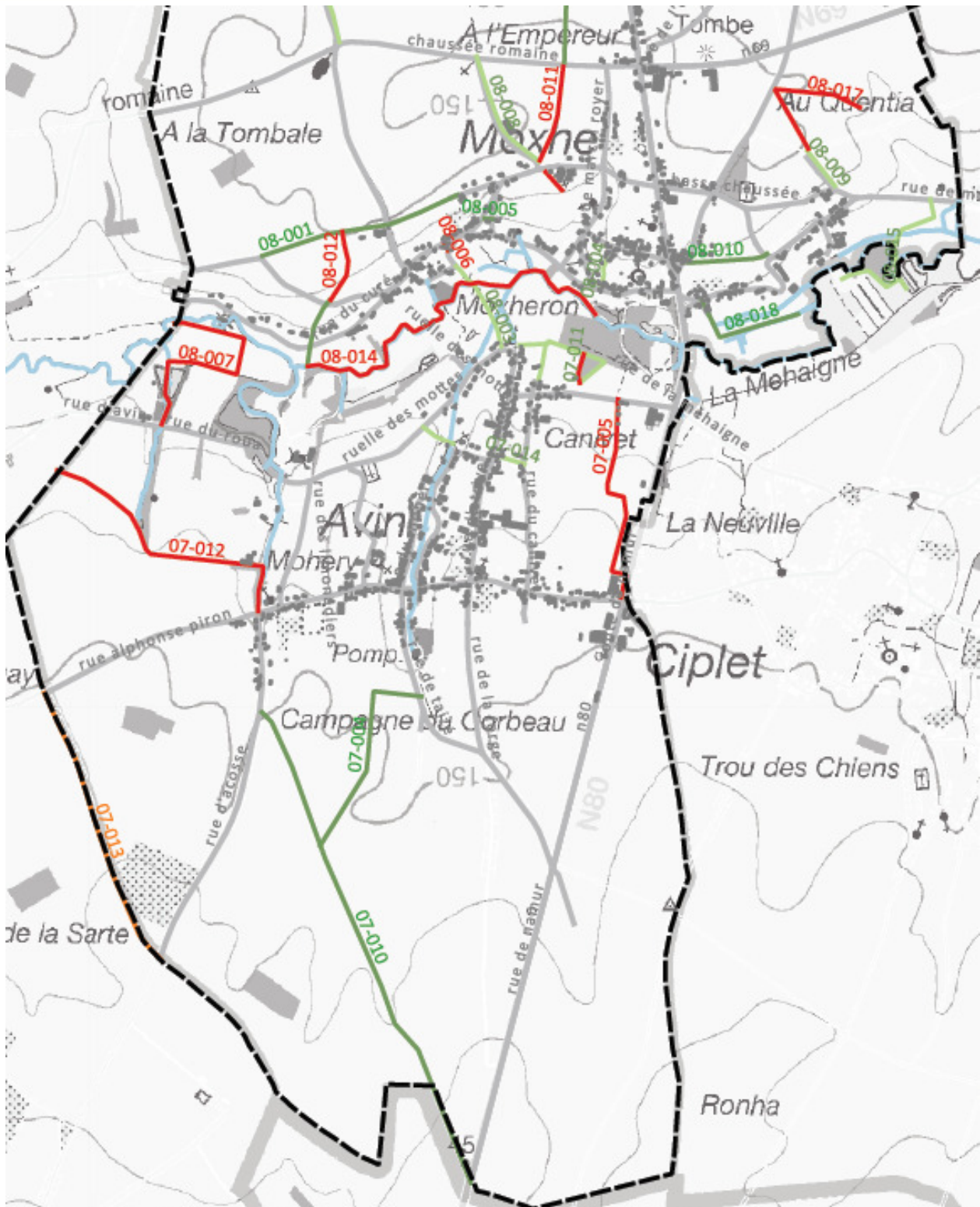


Centre et ouest du territoire (Blehen, Lens-Saint-Remy et Villers-le-peuplier)



Centre et ouest du territoire (Merdorp, Thisnes et Crehen)

Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois



Sud du territoire (Moxhe et Avin)

FICHE-PROJET 1.02	Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs villageois
------------------------------------	---

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à mettre en place des actions visant à soutenir et promouvoir les artisans, les producteurs et petits commerces présents dans les villages. Il ne s'agit pas de mettre en compétition les acteurs du centre-ville avec ceux des villages, mais bien d'organiser au mieux la complémentarité des deux, afin de dynamiser l'économie locale et de là, créer et maintenir des emplois locaux.

Pour ce faire, il s'agira notamment d'élargir, si cela s'avère opportun, les actions mises en place pour les commerces du centre et les entreprises du zoning et de sortir de leur « isolement » les acteurs présents dans les villages...

Pour ce faire, il s'agira :

- CONSOLIDER LE SERVICE COMMUNAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES VOIRE D'ÉLARGIR SES MISSIONS en partenariat avec d'autres acteurs du territoire tels que la Gestion Centre-Ville, la SPI, l'Union des commerçants, l'agence de développement économique MCH, les Agences de développement locales voisines...
- Offrir un LIEU D'ÉCHANGE ET D' ACTIONS commun aux artisans, commerces et producteurs villageois.
- RENFORCER LES LIENS entre les habitants et les artisans, commerçants et producteurs villageois.
- ORGANISER UNE VEILLE SUR LES BESOINS de ces acteurs, les ACCOMPAGNER OU RÉORIENTER dans leurs démarches et projets.
- SOUTENIR LES NOUVEAUX CRÉNEAUX d'activité, d'innovation...
- METTRE EN PLACE DES MESURES DE SOUTIEN, DES ACTIONS DE PROMOTION telles que la création d'un onglet sur le site de la commune, la publication de répertoires, la création d'une carte des artisans, des commerces et des producteurs villageois, la création d'un guichet virtuel, l'organisation d'évènements tels que « Weekend Wallonie Bienvenue », l'organisation de conférences thématiques ou de formations, la mise à disposition de locaux, d'atelier rural, de vitrines, l'aménagement d'un point de vente direct « produits locaux » à proximité d'un lieu de passage comme le RAVeL...

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Dynamisme économique ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Lors des réunions d'info-consultation et lors des Groupes de travail, l'absence ou l'insuffisance d'informations sur les producteurs-vendeurs de produits villageois a été soulevée.

Véritable pôle commercial et dans une moindre mesure pôle économique, la commune de Hannut dispose d'un panel d'acteurs dans le domaine. Toutefois, force est de constater que les commerces, artisans et

Fiche-projet 102 : Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs villageois

producteurs présents dans les villages ne bénéficient pas des mêmes services que ceux présents dans le zoning ou le centre-ville.

La commune de Hannut ne dispose pas du service d'une Agence de Développement Local (ADL) dont les missions sont relativement proches des actions prévues dans ce projet. Elle tente toutefois de pallier à ce manque par le renforcement du service dédié au développement économique au sein de l'administration communale.

Choisir de faire appel à un artisan local, de consommer le beurre de la ferme du village... c'est agir positivement sur la dynamique économique locale. Par-delà les préoccupations économiques, consommer local, c'est aussi contribuer à la convivialité, à lutter contre l'isolement, à permettre le maintien de personnes âgées dans les villages, à lutter contre le phénomène de « village dortoir » et plus largement de lutter contre le réchauffement climatique.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 4.1 : Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques.
- ✓ Objectif 4.2 : Maintenir l'attractivité des commerces aux centre-ville et soutenir les commerces dans les villages.
- ✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 206 : Renforcement du soutien aux PME, indépendants et jeunes entrepreneurs.
- ✓ Fiche-projet 312 : Organisation d'ateliers pratiques santé-consommation.
- ✓ Fiche-projet 205 : Création et valorisation du réseau de mobilité douce.
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 114 : Présentoir « Ça existe mais vous ne le savez pas ! ».
- ✓ Fiche-projet 310 : Aménagement du site de l'ancienne gare.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

- ✓ Schéma Communal de Développement Commercial.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
			X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : tout le territoire
- **Statut de propriété** : sans objet
- **Statut au plan de secteur** : sans objet

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Service communal des Affaires économiques
- **Partenaire(s)** : Partenaires privés, Intercommunale SPI, Cellule Gestion centre-ville, Office du tourisme, Meuse-Condroz-Hesbaye (MCH), Union des commerçants, ADL voisines, DGO5
- **Source(s) de financement** : Commune, DGO 5, diverses primes et aides spécifiques, Europe, Province de Liège...

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la programmation, la CLDR a décidé de placer ce projet en première priorité considérant que le projet avait une portée globale et impérative au bon développement économique de la commune et de la région.

Le Service communal des a récemment été renforcé.

- **Etat du dossier**

- Renforcement du Service communal des Affaires économiques (2015).
- Organisation du « Village des Saveurs » et des « Petits marchés artisanaux » ... (depuis 2012).
- Rédaction d'un « Guide de l'artisanat authentique et local » par l'Office du Tourisme (en cours).
- Création d'un Groupe d'achat commun à Avin (2014) et de Hesbicoop (coopérative de distribution de produits locaux) (depuis 2017).
- Développement d'un « Centre d'affaires » (en cours).

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Inventaires des acteurs du territoire et mise en place d'un groupe de travail les rassemblant.
- Définition d'un plan d'actions à court et moyen termes.
- Mise en œuvre.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- Investissements, achats et prestations externes

Type	Montant	Origine du financement
Rédaction du guide de l'artisanat authentique et local (format A5) à 1000 exemplaires	1.100,00€	Commune
Carte (format carte routière) à 2500 exemplaires	8.750,00€	Commune

- Projet rémunérateur : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Rédaction et distribution du guide	Commune	1000 exemplaires
Organisation d'évènements, d'actions, de publications...	Commune	2 actions/an

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Croissance du nombre d'artisans villageois	Commune	+5%
Croissance du nombre de producteurs villageois	Commune	+5%
Maintien des commerces villageois	Commune	Statu quo voire croissance

10. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
1.03

Rénovation de la maison de village à Moxhe
« La Grange »

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation de la salle de village « La Grange » et l'aménagement de ses abords.

Il comprend la démolition et la reconstruction du bâtiment, l'aménagement des abords et la création d'un sentier à l'arrière du site permettant de rejoindre l'école communale voisine.

Les options d'aménagements sont :

- Une MAISON DE VILLAGE (La Grange) comprenant :
 - Une grande salle avec une scène amovible et des coulisses permettant l'organisation de souper, de réunions et de spectacles rassemblant une centaine de personne.
 - Une petite salle séparée par une cloison extensible de la grande salle, donnant directement sur le bar. La position du bar permettra de servir indépendamment la petite salle et la grande salle lorsqu'elles sont séparées par la cloison amovible.
 - Une réserve.
 - Une cuisine connectée avec le bar et la petite salle.
 - Des sanitaires.
- Un ESPACE PARKING SECURISÉ (idéalement à front de rue), qui pourra également servir de parking pour l'école située à proximité. Quelques bancs et plantations pourront être placés afin d'augmenter la convivialité du lieu.
- A l'arrière de la salle, un ESPACE OUVERT permettant le placement d'un chapiteau, qui sera ainsi en connexion directe avec la salle.
- Un ESPACE CONVIVIAL combiné avec une plaine de jeux équipée d'un module général et de paniers de basket, disponibles aussi bien pour l'école communale que pour les habitants de la commune.
- Un SENTIER passant par l'arrière des propriétés en connexion directe avec l'école afin de permettre une liaison sécurisée entre les deux sites. Ce sentier pourra également être utilisé pour l'arrivée et le départ à l'école des enfants dont les parents seront stationnés sur le parking situé à proximité de la salle.
Pour ce faire, l'acquisition d'une bande de terrain située à l'arrière du site sera nécessaire. Cette acquisition permettra d'étendre le projet et d'offrir un espace convivial plus conséquent.

Les fonctions remplies actuellement par le bâtiment se verront ainsi améliorées :

- Lieu de rassemblement polyvalent et multifonctionnel.
- Espaces dédiés aux activités socio-collectives : salle de réunion, théâtre, jeux de cartes, soupers, fancy fair, cours de psychomotricité, organisation d'expositions, organisation d'ateliers ...
- Espace public extérieur, véritable cœur du village de Moxhe.

L'intégration d'éléments d'accueil de la biodiversité sera prévue, notamment en partenariat avec l'école communale voisine. Des aménagements légers permettront également d'organiser des expositions (cimaises).

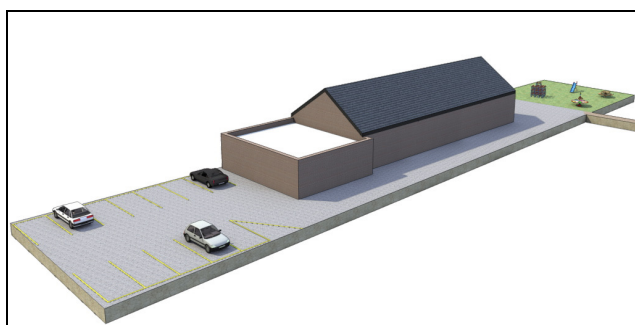
Fiche-projet 103 : Rénovation de la maison de village de Moxhe « La Grange »

Une attention particulière sera apportée quant aux choix des matériaux et de l'acoustique du bâtiment en vue d'éviter les nuisances sonores au voisinage, mais également pour veiller aux performances énergétiques du nouvel ensemble afin de respecter les normes PEB et d'être exemplatif en la matière.

Les lieux seront configurés et aménagés de manière à permettre un accès aux personnes à mobilité réduite.



Organigramme du projet



Vue 3D de l'organigramme

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultation villageoise de Moxhe.
- Consultation des associations.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail projet « Maison de village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Le village de Moxhe est très étendu sur la longueur et ne possède pas de « cœur » ou de lieu de rassemblement. Les abords de la salle La Grange sont utilisés par certains jeunes du village qui viennent y jouer et se rassembler malgré l'absence totale d'aménagement. Le présent projet permettra d'équiper le village à la fois de locaux adaptés mais également d'un cœur de village via l'espace convivial et la plaine de jeux.

Actuellement ce bâtiment, vétuste, regroupe un café, une salle avec scène et un local à l'étage. L'état général du bâtiment existant, des points de vue constructifs et esthétiques ne justifie pas la conservation d'une partie ou du tout. L'option d'une démolition paraît être la plus indiquée et permettrait de reconstruire, sur la même parcelle, un nouveau bâtiment conçu pour répondre adéquatement au programme, à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux normes PEB visant l'économie d'énergie, ce qui permettra également à la commune de jouer son rôle d'exemple vis-à-vis des habitants dans ce domaine.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de villages.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.
- ✓ Fiche-projet 204 : Amélioration de l'accès aux établissements scolaires.
- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers de loisirs intra villageois.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : rue du Tombeu 14 à Moxhe.
- **Statut de propriété** : propriété communale (Hannut 13^{ème} division Moxhe B-342k).
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rurale.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Infrastructures communales).
- **Partenaire(s)** : Gestionnaire, Comité de village, tous les habitants et riverains, les associations dont notamment « l'Entente moxhoise » et « Moxhe au fil de l'eau », l'école et le Centre culturel.
- **Source(s) de financement** : Développement rural.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la programmation, la CLDR a plébiscité cette réalisation en priorité 1. Le bien communal est actuellement dans un état qui demande une révision totale du site.

- **Etat du dossier**

Consultation des habitants (avril 2016).

- **Programme des travaux**

- Démolition du bâtiment actuel (ou une partie de celui-ci).
- Terrassement.
- Création du sentier à l'arrière du site.
- Travaux et aménagements.

- **Planification**

- Convention faisabilité avec consultations et choix de l'auteur
- Acquisition de la bande de terrain pour accéder à l'école.
- Convention réalisation
- Réalisation des travaux et aménagements.

- **Démarches administratives à réaliser**

- Estimation précise et si possible acquisition de la bande pour la création du sentier à l'arrière du site.
- Vérification de l'emprise de la servitude le long de la propriété
- Contacter les pouvoirs subsidiants : DGO3 « Développement rural » et Infrasport.
- Suivi du dossier de demande de Convention « Développement rural ».

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Constitution d'un comité de gestion représentatif.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- Investissements, achats et prestations externes

Poste	Surface (m ²)	PU	Total (€)
Démolition de l'ensemble bâti et terrassement		FFT	22.000
Nouvelle construction	380	1600	608.000
Aménagement du parking et des abords	650	125	81.250
Aménagement de la plaine de jeux	200	225	45.000
Aménagement de l'espace convivial	150	175	26.650
Aménagement piéton entre l'espace et l'école	60	125	7.500
Total HTVA			790.400
Total TVA			956.024
Frais d'étude et coordination santé/sécurité (12%)			114.722
Acquisition du terrain pour le sentier	60	15	9.000
Frais d'enregistrement		12,5%	112,5
Acquisition du terrain voisin (option)	150	15	2.250
Frais d'enregistrement		12,5%	281,25
TOTAL TVA			1.074.299,75

- Aides et possibilités de financement

Type de travaux			Coût total TVAC	
Salle + aménagements extérieurs + Frais d'études + Frais coordinateur santé et sécurité	Développement rural Jusqu'à 500.000 €	80%	500.000,00 €	400.000,00 €
	Part communale	20%		100.000,00€
	Développement rural Au-delà de 500.000 €	50%	479.847 €	259.924,50 €
	Part communale	50%		259.924,50 €
Plaine de jeux	Infrasport	75%	54.450,00 €	40.837,50 €
	Commune	25%		13.612,50 €
TOTAL TVAC	Développement rural		1.055.702,88 €	659.924,50 €
	Infrasport			40.837,50 €
	Part communale			364.238,94 €

Fiche-projet 103 : Rénovation de la maison de village de Moxhe « La Grange »

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

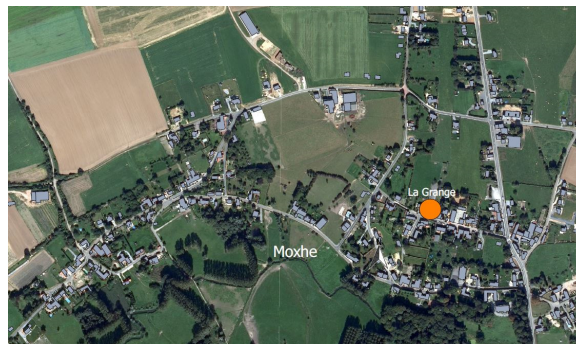
9. EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Aménagement de la Maison de village	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre d'activités organisées par des associations locales et/ou l'école et/ou le centre culturel	Comité de gestion	+15%
Nombre d'activités organisées par des particuliers	Comité de gestion	+10%
Nombre d'associations	Commune	+5%

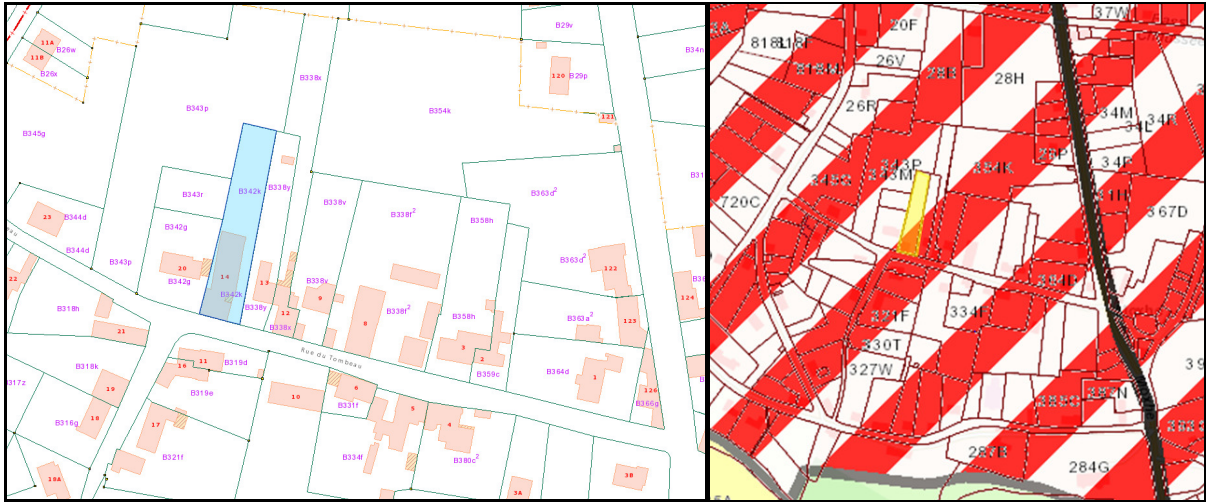
10. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : LOCALISATION



Fiche-projet 103 : Rénovation de la maison de village de Moxhe « La Grange »

ANNEXE 2 : LOCALISATION SUR PLAN CADASTRAL ET PLAN DE SECTEUR



ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOS



**FICHE-PROJET
1.04**

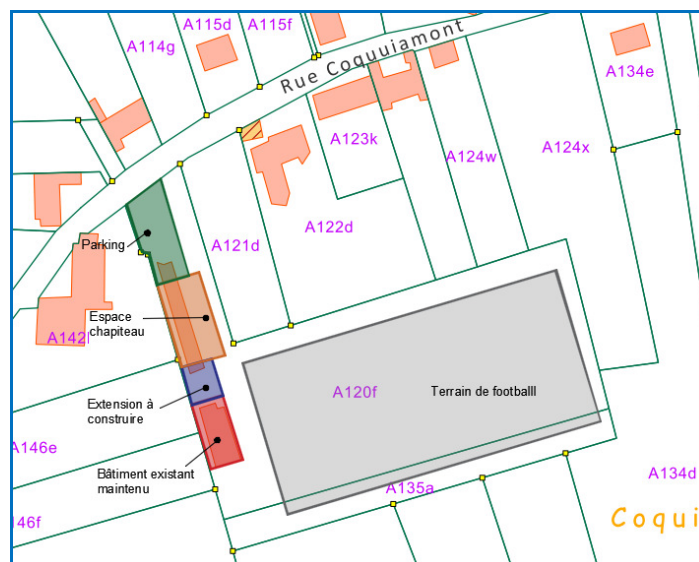
Création d'une maison de village et d'un espace de convivialité à Merdorp

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à aménager la buvette du club de foot de Merdorp et ses abords en vue d'y créer un véritable espace de convivialité polyvalent.

Le projet consiste en :

- La DÉMOLITION DE LA BUVETTE située au-devant du site (ancien bâtiment désaffecté).
- La CONSTRUCTION D'UN BLOC attenant à la buvette en fonction qui comprendra :
 - Une cuisine.
 - Un local de rangement.
 - Des équipements utiles à l'installation d'un ou plusieurs chapiteaux (eau, électricité).
- La RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DES SANITAIRES existants.
- L'aménagement d'un ESPACE POLYVALENT qui servira en temps normal d'espace d'accueil voire pour le stationnement lors des matchs de football et des manifestations qui ont lieu dans la buvette. Cet espace permettra également l'installation d'un ou plusieurs chapiteaux d'une capacité correspondant à environ 250/300 personnes assises pour les événements de plus grande ampleur comme la Fête des voisins. Le revêtement sera choisi afin d'être adapté aux deux utilisations.
- Une ZONE DE STATIONNEMENTS (à front de rue).



Plan d'implantation des différents éléments

Les cuisines et les sanitaires seront idéalement communs à la buvette et au(x) chapiteau(x) et accessibles de manière indépendante.

Les bulles à verres présentes sur le site seront déplacées vers la zone de stationnement, voire enterrées lors de la réalisation du projet.

Fiche-projet 104 : Création d'une maison de village et d'un espace de convivialité à Merdorp

Une attention particulière sera apportée quant aux choix des matériaux, à l'acoustique en vue d'éviter les nuisances sonores, mais également aux performances énergétiques de l'ensemble et, si cela s'avère pertinent, de la buvette existante, afin de respecter les normes PEB visant l'économie d'énergie. Dans la même idée, les lieux seront configurés et aménagés de manière à permettre un accès aux PMR et d'accueillir de la biodiversité.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Consultation villageoise de Merdorp
- Consultation des associations.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail projet « Maison de village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Actuellement, le site est occupé par un espace parking et deux buvettes dont l'une est à l'abandon.

Les habitants de Merdorp ne jouissent pas de salle de village. Les groupes ou associations organisent leurs activités dans ces locaux, à l'école ou chez le particulier.

Le terrain occupé par le club de football est un terrain communal confié à ce club. La buvette est mise en gérance. Elle comprend une salle, une cuisine rudimentaire, des vestiaires et des sanitaires. La salle est utilisée pour des activités comme la fête des voisins (150 personnes), des communions, des enterrements, des petites soirées, des réunions publiques communales... Par contre le chauffage de l'ensemble de la salle est trop onéreux pour des groupes plus restreints comme le club des pensionnés par exemple. La construction d'un petit local avec cuisine et sanitaires est opportune et permettra aux habitants et associations d'être un peu plus indépendants vis-à-vis du Club de football.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.
- ✓ Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de villages.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : rue Coquiamont à Merdorp
- **Statut de propriété** : Propriété communale (Hannut 15ème division Merdorp A-120f).
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Infrastructures communales).
- **Partenaire(s)** : Club de foot, gestionnaire de la buvette, associations villageoises, habitants, écoles, Centre culturel.
- **Source(s) de financement** : Développement rurale (DGO3).

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la programmation, la CLDR a plébiscité cette réalisation en priorité 1.

- **Etat du dossier**

Sans objet.

- **Programme des travaux**

- Démolition de l'ancienne buvette.
- Terrassement.
- Travaux d'extension et d'isolation de l'ensemble.
- Aménagements des abords.

- **Planification**

- Convention faisabilité avec consultations et choix de l'auteur.
- Convention réalisation
- Travaux et aménagements.

- **Démarches administratives à réaliser**
 - Contacter les pouvoirs subsidiants DGO3 ainsi que la DGO4 pour identifier les impositions relatives à la Zone agricole.
 - Suivi de dossier de demande de Convention « Développement rural ».
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Constitution d'un comité de gestion représentatif.

8. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Investissements, achats et prestations externes**

Poste	Surface (m ²)	PU	Total (€)
Démolition du bâtiment existant		FFT	15.000,00
Rénovation du bloc sanitaire existant		FFT	40.000,00
Nouvelle construction (cuisine et rangements)	80	1650,00	132.00,00
Aménagement du parking et des abords	300	125,00	37.500,00
Aménagement de l'espace chapiteau	350	150	52.500,00
Total HTVA			277.000,00
Total TVAc			335.170,00
Frais d'étude et coordination santé/sécurité (12%)			40.220,40
TOTAL TVAc			375.390,40

- **Aides et possibilités de financement**

DR (DGO3) : 80% des premiers 500.000€ et 50% du reste, Commune Min. 20%

Type de travaux			Coût total TVAc	
Annexe + aménagement extérieurs + Frais d'études + Frais coordinateur santé et sécurité	Développement rural Jusqu'à 500.000 €	80%	375.390,40 €	300.312,32 €
	Part communale	20%		75.078,08 €
TOTAL TVAc	Développement rural			300.312,32 €
	Commune			75.078,08 €

- **Projet rémunérateur : OUI/NON**

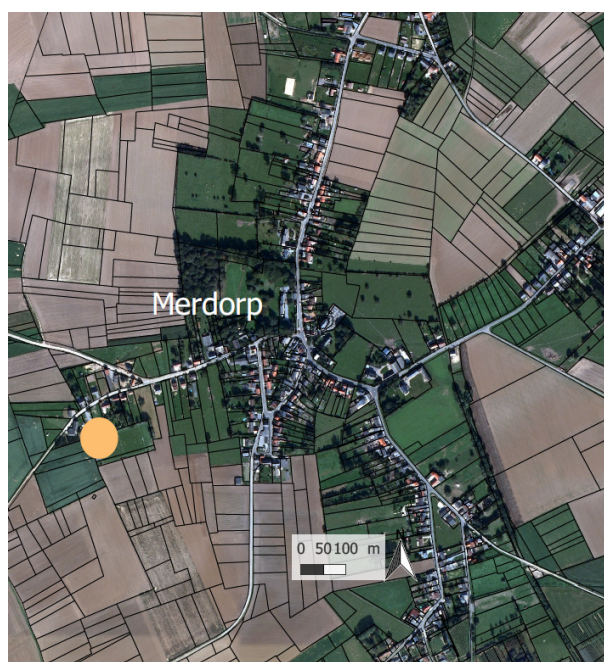
9. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Aménagement du site	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre d'activités organisées par des associations locales et/ou l'école et/ou le centre culturel	Gestionnaire de la salle	+15%
Nombre d'activités organisées par des particuliers	Gestionnaires de la salle	+10%

10. EVALUATION DU PROJET

ANNEXE 1 : LOCALISATION



ANNEXE 2 : LOCALISATION SUR PLAN CADASTRAL ET PLAN DE SECTEUR



ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOS



L'ancienne et l'actuelle buvette du club de Merdorp

**FICHE-PROJET
1.05**

**Enquête en vue de créer
un lieu multifonctionnel pour les jeunes**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste en l'organisation d'une GRANDE ENQUÊTE en vue de créer un ou plusieurs espaces multifonctionnels pour les jeunes de la commune. Hannut étant un pôle d'attraction (écoles, commerces, activités...) vis-à-vis des communes voisines, l'inclusion des jeunes non hannutois sera également envisagée. Les communes voisines concernées sont essentiellement Wasseiges, Orp-Jauche, Lincent, Geer, Braives et Burdinne.

Il s'agit d'identifier et d'analyser la situation, les besoins et attentes à diverses échelles (villageoise, communale et supracommunale). L'enquête devra prendre en compte la diversité de la jeunesse (tranches d'âges spécifiques, sexe, origine...) et permettra également d'échanger sur d'autres sujets de la vie socio-culturelle communale et supracommunale, tout autant que sur la mise en œuvre d'autres projets du présent programme et de la place des jeunes au cœur des 17 villages.

A partir de ce grand diagnostic et de son analyse, des pistes de solutions seront prospectées, ce qui permettra à terme de définir la forme, la localisation et les usages d'un futur « lieu multifonctionnel ». Cet espace pourrait avoir différentes vocations telles que : local de répétitions, espace pour organiser des soirées, des concerts, des spectacles... et devra être aisément accessible tout en limitant les nuisances sonores ou autres sur le voisinage.

Même si l'objectif initial et premier du présent projet est d'identifier ce lieu, d'autres actions et réalisations pourraient en découler. Des liens évidents avec d'autres acteurs, plans et programmes et fiches projets permettront également d'améliorer les services déjà présents, de développer des actions particulières à destination de ce public.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Entretiens avec des personnes ressources.
- Consultation des jeunes.
- Consultations villageoises.
- Groupe de Travail « Vitalité associative et Vie au village » ainsi que le groupe « Cohésion sociale ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Comme l'indique le diagnostic des caractéristiques socio-économiques de la commune, les jeunes constituent une part importante de la population communale et les services qui leur sont dédiés sont bien développés. La pyramide des âges montre toutefois un creux pour les 18-25 ans qui semblent désertier la commune pour les pôles plus urbains.

Actuellement, les soirées et autres concerts ne sont plus ou peu accueillis dans les maisons de village (installations inadaptées, dégradations, nuisances...). L'absence d'une telle infrastructure se fait ressentir également quand il s'agit de trouver un local pour des répétitions ou encore quand il s'agit d'organiser

Fiche-projet 105 : Enquête en vue de créer un lieu multifonctionnel pour les jeunes

différentes activités regroupant un grand nombre de jeunes. En proposant un lieu de rencontre, de divertissement et d’amusement proche de leur domicile, les risques d’accident de la route seront réduits.

Parallèlement, l’implication des jeunes à la vie villageoise, socio-culturelle et économique de la commune est à géométrie variable. Les jeunes d’aujourd’hui sont les citoyens et membres de commissions de demain, dès lors connaître leurs positions, leur donner plus la parole permettra de répondre au mieux à leurs attentes, notamment dans la mise en œuvre des projets du présent programme.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d’infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l’accueil d’un plus grand nombre d’activités.

- **Liens avec d’autres projets**

- ✓ Fiche-projet 322 : Aménagement d’un lieu multifonctionnel pour les jeunes.
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d’espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 110 : Plan d’actions de soutien aux associations.
- ✓ Fiche-projet 205 : Modernisation des maisons de villages.
- ✓ Fiche-projet 313 : Création d’une maison rurale.
- ✓ Fiche-projet 322 : Aménagement du site de la Saline à Hannut.

- **Liens avec d’autres projets**

Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : sans objet
- **Statut de propriété** : sans objet
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Jeunesse et Service Culture et associations)
- **Partenaire(s)** : Maison des jeunes, Conseil consultatif des enfants, Coolzone, Centre Culturel, Asbl Polygon, Ecoles secondaires, Fédération Wallonie Bruxelles.

A noter que lors de la mise en œuvre, l'intérêt des communes limitrophes et autres acteurs supracommunaux sera examiné.

- **Source(s) de financement** : Fédération Wallonie Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la programmation des projets, les membres ont considéré que ce projet devait être enclenché rapidement pour définir la forme du lieu multifonctionnel. Mais aussi parce que cette enquête sera très probablement utile pour d'autres projets de l'Opération.

- **Etat du dossier**

Sans objet.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Constitution du groupe de travail ou d'un comité de pilotage pour mettre en place l'enquête. Ce groupe rassemblera les acteurs communaux de la jeunesse.
- Prise de contact avec les communes limitrophes.
- Réalisation et analyse des résultats de l'enquête.

- **Démarches administratives à réaliser**

- Contacts avec les communes limitrophes.
- Création et suivi de l'enquête.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

Budget de fonctionnement pour l'organisation des différentes réunions et de l'enquête estimé à 500 €.

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Réalisation de l'enquête	Commune	1
Taux de participation à l'enquête	Commune	Taux de participation de minimum 25%

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Choix du lieu multifonctionnel pour les jeunes	Commune	Minimum 1

10. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
1.06

Collecte et mise en œuvre de projets et d'actions concernant la mémoire collective

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à mettre en place des projets et actions de RECENSEMENT, de SENSIBILISATION et de MISE EN VALEUR de la mémoire collective hannutoise.

Le terme de mémoire collective renvoie à l'histoire et événements historiques de la commune et de la région, mais aussi aux histoires, modes de vie, anecdotes et souvenirs partagés, aux représentations du passé et enfin, aux personnes à l'origine de ces « histoires ».

Groupe de travail du 11/05/2017 : Mémoire collective = lieux légendaires, lieux de cultes, faits historiques, noms de rue et de lieux, petites histoires de villages, anciens métiers, histoire de commerces, histoire de mobilité, d'estaminets, anciennes affiches, dictons, sobriquets, wallon parlé, noms de familles, la vie à la campagne, la vie des cinémas, les lieux de guerre...

La mise en œuvre du projet a pris un premier élan avec la création de la COMMISSION D'HISTOIRE LOCALE en 2016 et son installation dans un local de la bibliothèque communale en 2017. Une première rencontre en mai 2017, entre cette commission et la CLDR, a permis de préciser certains éléments du projet et d'énumérer une série d'idées pour la suite.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- GT « Territoire » et « Vitalité associative et vie au village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

La riche histoire qui caractérise la commune de Hannut offre de nombreux éléments exploitables pour faire revivre le passé : légendes, personnages illustres, agriculture... Les possibilités sont multiples. De manière générale, les gens ont envie de retrouver « la petite histoire », celle de la vie quotidienne qui reste peu explorée.

La (re)découverte par les citoyens d'éléments liés à leur héritage commun ou d'adoption, favorisera une réappropriation du passé qui renforcera l'identité locale, moteur de citoyenneté et d'émancipation territoriale. La manière de vivre autrefois possède parfois des caractéristiques de ce que l'on tente aujourd'hui de recréer (entraide, respect mutuel, simplicité, utilisation raisonnée des ressources) et peut nous inspirer dans des choix d'aménagement, de matériau, d'évènements...

Outre la conservation et la transmission de l'histoire locale, ce projet favorisera également les liens (intergénérationnels) entre habitants et renforcera le sentiment d'appartenance des Hannutois.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 5.2 : Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 5.1 : Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 109 : Inventaire et mise en œuvre de projets et d'actions ciblant des éléments patrimoniaux sur le territoire.
- ✓ Fiche-projet 306 : Acquisition et aménagement du site du Moulin Dardenne à Grand-Hallet.
- ✓ Fiche-projet 211 : Définition d'une identité touristique communale.
- ✓ Fiche-projet 316 : Développement d'un endroit-phare déclinant l'identité touristique de la commune.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et transcommunaux**

- ✓ Analyse partagée du Centre culturel.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : l'ensemble du territoire de la commune.
- **Statut de propriété** : sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commission d'histoire locale et Commune de Hannut (Service culture et tourisme).
- **Partenaire(s)** : Ecoles, Bibliothèque, Centre culturel, Hannut Tourisme Promotion, Festival « Tour des villages », habitants...
- **Source(s) de financement** : Fédération Wallonie Bruxelles, Province de Liège, Fondation Roi Baudouin.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La mise en place de la Commission d'histoire locale, l'analyse partagée du Centre culturel et les attentes des habitants ont poussé la CLDR à programmer ce projet à courts termes.

- **Etat du dossier**

- Engagement d'un nouvel agent communal en charge du patrimoine (2015).
- Organisation de balades patrimoine par l'asbl Festival « Tour des villages » (depuis 2015).
- Mise en place de la Commission de l'Histoire Locale (depuis janvier 2016).
- Création d'une plateforme informatique pour l'inventaire (créé par la Commission d'Histoire Locale en mars 2016) avec achat de scanners.
- Mise à disposition d'un local de réunion et un local de stockage à la bibliothèque communale (2017).
- Recueil de photos de peintures murales : publicitaires, flèches allemandes, ...
- Récupération ou reportage sur les éléments intéressants avant leur démolition (ex: fours à pain).
- Analyse partagée réalisée par le Centre culturel : récolte de témoignages vidéo.
- Groupe de travail (mai 2017) : rencontre entre la commission d'histoire et les membres de la CLDR.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Rencontres régulières de la Commission d'histoire.
- Programmation des actions en synergie/partenariat avec la CLDR.
- Mise en œuvre progressive.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Suivi de la Commission d'histoire locale.
- Communication et sensibilisation régulière vers les habitants.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

Type	Montant	Origine du financement
Achat d'un enregistreur numérique	200,00€/pce	Commune
Edition et réédition d'ouvrages	Au cas par cas	Qualité Village Wallonie, Fondation Roi Baudouin Province de Liège
Création de panneaux indicatifs (format A0) (hors pose) (+- 18)	100,00€/pce Total : 1800 €	Commune
Création et achat d'un roll up 85/200 cm	85,00 €/pce	Commune
Equipement mobilier :		
Armoire à tiroirs pour plans de format A0 + séparateurs	2.500,00€/pce	Commune
Total	4585 €	Commune

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Dynamisme de la Commission d'histoire locale	Commission d'histoire locale	5 rencontres par an (min.)
Action(s) en lien avec la mémoire collective	Commission d'histoire locale	Min. 1 action par an
Inventaires	Commission d'histoire locale	+5% d'ouvrages et de sources historiques chaque année

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Éléments sauvegardés	Commission d'histoire locale	3 éléments sauvegardés/an (min.)

10. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : LISTING NON EXHAUSTIF DES PROPOSITIONS ÉMISES LORS DES DIFFÉRENTES RENCONTRES

- LE RECENSEMENT ET LA CONSERVATION :
 - Collecte et conservation d'archives, de documents et de travaux qui peuvent enrichir la connaissance de l'histoire de la commune et de ses environs.
 - Information via des toutes-boîtes.
 - Mise en place une plate-forme collaborative.
 - Récupération d'anciennes machines.
 - Lors de restaurations (privées ou publiques) de certains éléments, inciter les personnes à prendre des photos avant travaux.
 - Recueil des sobriquets et noms des maisons et familles du cru.
 - Recueil de témoignages d'anciens (ex : rencontres intergénérationnelles).
 - Campagne de datation des arbres.
 - Interviews de témoins du passé, d'acteurs particuliers...
 - Reportages vidéos.
 - Récolter d'anciens objets (crapaud, vieilles machines...).
 - Mettre en place un système de « référents » par village. Ces derniers pourraient être le point de contact pour les personnes qui souhaiteraient confier des informations, des histoires, des objets...
- LA PRÉSERVATION :
 - Stocker, scanner et/ou photocopier.
 - Organiser des tables de conversation en wallon.
 - Conscientiser les (futurs) propriétaires, les agences immobilières et notaires.
 - Disposer d'un lieu de stockage et un lieu de mise en valeur pour les visiteurs, les écoles et les enseignants.

- Une des options serait d'aménager la Chapelle des pères Croisier en centre d'interprétation de la mémoire hannutoise et hesbignonne ou maison de la mémoire.
- LA MISE EN VALEUR :
 - Organisation d'une exposition itinérante.
 - Utilisation de l'entrée de la bibliothèque communale.
 - Rédaction et édition de publications (ex : Cahiers Waremmiens).
 - Participation à des événements particuliers à l'échelle régionale voire internationale comme des commémorations, des années spéciales...
 - Mise en avant les sobriquets (ex : Blehen).
 - Implication des écoles et autres associations de jeunesse.
 - Mise en place d'un site internet spécifique (ex : Andenna).
 - Aménagement de promenades avec des lieux de réflexion (ex : maxime près d'un monument historique, table de paysage...).
 - Découverte de lieux via des QR codes, des audio-guides, de panneaux historiques (ex : photos avant-après).
 - Rédaction de recueils, de publications.
 - Organisation d'expositions, de balades.
 - Développement d'une signalisation commune à l'ensemble du territoire comportant des panneaux indicatifs des lieux de mémoire et/ou de patrimoine.
 - Création, sur le site communal, d'un onglet traitant de la mémoire collective (publications vidéo, mise en valeur des sites...)
- LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION :
 - Appel aux citoyens (sensibilisation aux trésors présents dans les greniers) via Hannut Actu, journaux locaux, toutes boîtes.
 - Groupe « facebook » et/ou site Internet spécifique (ex : Génération rurale, Wiki territoriaux...).
 - Rayons spécifiques à la Bibliothèque mettant livres, cartes postales, photos, journaux d'époque, plans, drapeaux, insignes et autres objets d'époque... à disposition d'étudiants, des écoles et des citoyens.

**FICHE-PROJET
1.07**

**Aménagements d'espaces de convivialité dans
chacun des villages et Hannut-centre**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à réaliser de petits aménagements en divers endroits du territoire communal où les habitants et les promeneurs pourront faire une pause voire organiser un petit moment festif.

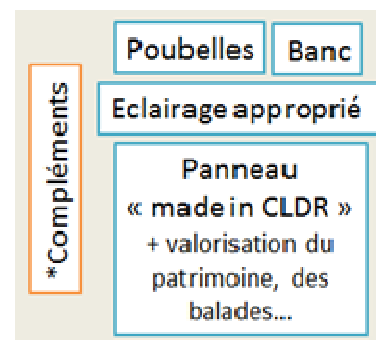
Il s'agirait d'aménagements peu coûteux et légers permettant de valoriser aussi bien des lieux existants ou d'autres, à créer.

Dans un premier temps, il s'agira de déterminer une CHARTE DES AMÉNAGEMENTS pour garantir l'homogénéité et une cohérence des aménagements à l'échelle communale.

A partir d'un équipement de base, il s'agira de préciser chaque aménagement en fonction de l'existant, des atouts du lieu, des possibilités de mutualisation avec d'autres thèmes et projets (nature, tourisme, patrimoine et mobilité) et d'assurer la sécurité des lieux.

L'ÉQUIPEMENT DE BASE comprend :

- Un banc.
- Une poubelle.
- Un éclairage approprié si nécessaire.
- Un panneau expliquant que le projet émane du PCDR.



Des variantes à cet aménagement de base sont possibles : plantations, table, panneaux d'informations, racks pour vélos, barbecue, espaces jeux, aménagement de sécurité, bac à fleurs, incroyable comestibles, œuvre d'art... tout en veillant à choisir des aménagements légers.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Consultations villageoises.
- Consultation des jeunes.
- Groupe de Travail « Vitalité associative et Vie au village » ainsi que le groupe « Territoire ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Selon le lieu et les aménagements choisis, ces espaces de convivialité auront des finalités différentes. Cependant, dans chacun des cas, l'espace redéfini favorisera les rencontres informelles entre les habitants, les personnes de passage, les générations et les catégories de la population de manière à favoriser l'intégration et la cohésion sociale, une préoccupation qui s'accroît dans les villages.

En mettant en valeur le patrimoine bâti et/ou naturel riverain du site, en se greffant à un itinéraire de balade, et en valorisant les éléments de la mémoire collective, de l'histoire locale, l'aménagement

Fiche-projet 107 : Aménagements d'espaces de convivialité dans chacun des villages

renforcera l'attractivité du village et le sentiment d'appartenance local, facteur de solidarité et d'implication dans la vie collective.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 1.3 : Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.
- ✓ Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.
- ✓ Objectif 3.3 : Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers de loisir intravillageois.
- ✓ Fiche-projet 307 : Actions de protection et de maintien des sites d'intérêts pour la biodiversité.
- ✓ Fiche-projet 106 : Collecte et mise en œuvre de projets et d'actions concernant la mémoire collective.
- ✓ Fiche-projet 109 : Inventaire et mise en œuvre de projets et d'actions ciblant des éléments patrimoniaux sur le territoire.
- ✓ Fiche-projet 113 : Promotion des artistes locaux.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

- ✓ Plan Communal de Développement de la Nature.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisations**

Le tableau en annexe est un état des lieux défini entre les consultations de 2012 et la CLDR plénière de décembre 2015. Cette liste et les aménagements définitifs seront précisés lors de l'activation de la fiche-projet. Il n'est donc pas impossible qu'en cours de développement de projet, un autre site s'ajoute au listing ou que certains repris dans le listing soient supprimés. Dans le cas où plusieurs endroits sont proposés pour le même village, la CLDR choisira en concertation avec les villageois et la commune.

- **Statuts de propriété** : Propriétés communales.
- **Statuts au plan de secteur** : Zones d'habitat, d'habitat à caractère rural et zone agricole.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : CLDR et Commune de Hannut (Service Infrastructures communales).

- **Partenaire(s)** : Comités de village, écoles, Groupe PCND, Hannut tourisme promotion, Commission d'histoire locale et habitants.
- **Source(s) de financement** : Commune, Fondation Roi Baudouin, Développement rural.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a prévu la mise en œuvre à courts termes de ce projet pour deux raisons principales : les lieux sont en grande partie bien identifiés et le projet concerne tous les villages et Hannut-centre.

- **Etat du dossier**

- Définition de l'aménagement de base.
- Localisation (et propositions d'aménagements) des lieux.

- **Programme des travaux**

L'objectif est de créer et/ou rénover des lieux de rencontre, de convivialité pour les habitants du village et les promeneurs. L'accessibilité et la sécurité sont donc deux points essentiels à prendre en considération. Pour cette raison, les endroits isolés, cachés, reculés seront à éviter et l'éclairage des lieux ainsi que la localisation au cœur du village seront privilégiés. Les possibilités offertes par le site devront toucher le plus de tranches d'âge possibles. La présence de riverains ne doit pas être négligée.

Les lieux seront aménagés de manière cohérente entre eux, par exemple, avoir une signalisation, un design, des mobiliers urbains similaires sur chacun des sites. Un panneau précisera que cet aménagement a été réalisé dans le cadre du PCDR et sur lequel on valorisera le patrimoine bâti et naturel du village.

Pour les espaces de convivialité qui se situent sur le parcours d'une balade répertoriée par l'organisme Hannut Tourisme Promotion ou par l'Office du Tourisme, ils seront intégrés dans le fascicule relatif à la balade

- **Planification**

- Constitution d'un groupe de travail de la CLDR impliquant également divers services communaux (et paracommunaux).
- Création de la charte.
- Enquête ou consultation auprès des habitants et écoles.
- Mise en place de la grille d'analyse (d'aide à la décision), visites de terrain et choix des aménagements.
- Réalisation des aménagements avec demande(s) de subsides (espaces verts, développement rural...) ou réalisations en interne.
- Travaux et communication.

- **Démarches administratives à réaliser**

- Se concerter avec les acteurs communaux et paracommunaux qui pourraient avoir des projets similaires.
- Consulter la DGO3 et DGO4 avant tout aménagement.
- Permis d'urbanisme.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Entretiens réguliers des aménagements.

- Rendre la présence de ces espaces visibles pour les habitants et les visiteurs.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

« Equipement de base »	Montant (€)	Total (1 par village – 18)
Bancs	500€	9000€
Poubelles	250€	4500€
Luminaires (lampes solaires au minimum)	200€	3600€
Panneau d'identification « Projet ODR »	200€	3600€
TOTAL		30.600€

A cet investissement de base pourraient donc s'ajouter quelques modules de jeux (2000€/pièce), des barbecues (1500€), des panneaux d'informations (1500€), des racks à vélo...

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON


9. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Aménagements	Commune	18
Valorisation du patrimoine naturel, immatériel et bâti	Commune	5 panneaux d'information
Mise en place de la Charte des aménagements	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Fréquentation des aménagements	Commune	10% du nombre d'habitants du village concerné mensuellement

10. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : LIEUX IDENTIFIÉS ET AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

1 Abolens : rue Grammia	SITUATION (VUE AÉRIENNE)
<p>SITUATION EXISTANTE : Terrain enherbé, bordé d'arbres délimitant la berge du ruisseau le GEER, jouxtant la réserve naturelle du Brou. Présence d'une grande dalle en béton et d'une poubelle. Cet espace est situé sur le parcours de la Promenade des Moines (qui relie les villages d'Abolens, Blehen et Lens-St-Remy) et la balade du GEER passe à proximité.</p> <p>AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS : Placement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 équipement de base, - D'une table de pique-nique, - 1 petit module de jeu, - Fléchage de la Promenade des Moines 	 
<p>2 Avernas-le-Bauduin : rue du Molhin</p> <p>SITUATION EXISTANTE : Petit espace situé le long du ruisseau le Henrifontaine et situé sur le parcours de la Promenade du Train des Ouvriers (qui relie Hannut-Centre au village d'Avernas-le-Bauduin).</p> <p>AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS : Placement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 équipement de base, - 1 balustrade pour sécuriser la berge du ruisseau, - Des bacs de fleurs le long de la route pour sécuriser l'espace créé, - Fléchage de la Promenade du Train des Ouvriers. 	 

3 Avin : rue Tige de Moxhe

SITUATION EXISTANTE :

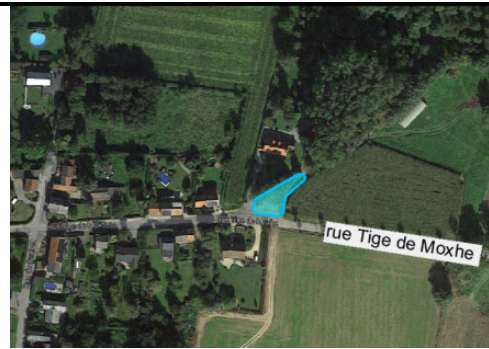
Terrain communal non végétalisé mais en partie arboré.
La Promenade des Sources (qui relie les villages de Moxhe et d'Avin) passe à proximité de ce lieu.

Attention : laisser l'accès à la propriété privée, ainsi qu'au chemin communal qui longe l'alignement d'arbres.

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Placement de :

- 1 arbre à côté de l'arbre isolé (idéalement de la même espèce),
- 1 équipement de base sous les arbres,
- Des bacs de fleurs le long de la route pour sécuriser l'espace créé.



4 Bertrée : Aucun lieu identifié actuellement

5a Blehen : rue du Château (brasserie du Flo)

SITUATION EXISTANTE :

Petit terrain situé à l'arrière de la Brasserie du Flo, entouré par des haies et une palissade. La partie du fond est une pelouse, la partie plus en avant est non végétalisée.

Cet espace se situe sur le parcours de la Promenade des Moines qui relie les villages d'Abolens, Blehen et Lens-Saint-Remy.

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Placement de :

- 1 équipement de base,
- 2 terrains de pétanque,
- 1 table pique-nique,
- Fléchage de la Promenade des Moines.



5b Blehen : Arbre de la République

SITUATION EXISTANTE :

Espace situé à la sortie du village.

Espace bien fleuri : de part et d'autre de l'arbre se trouve un parterre fleuri.

Présence d'un banc et d'une poubelle situés de l'autre côté de la rue.

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Placement de :

1 équipement de base pour remplacer le banc et la poubelle existante.



6 Cras-Avernas : Rue G. Wauthier (Salle Mic-Mac)

SITUATION EXISTANTE :

Espace situé à l'avant de la salle de village le Mic-Mac. C'est un grand espace aménagé en pelouse et garni de quelques arbres. Sur le devant se trouve le monument aux morts, 1 banc et 1 poubelle.

Cet espace se trouve sur le parcours de la Promenade de la Betterave (qui relie les villages de Poucet, Trognée et Cras-Avernas).

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Placement de :

- 1 équipement de base, complété par un banc et un poubelle supplémentaires,
- 3 modules de jeux et un terrain de pétanque sur le dessus du terrain (vers la salle),
- 2 tables de pique-nique,

Fléchage de la Promenade de la Betterave.



7a Crehen : Rue Loriers (Bassin d'orage)

SITUATION EXISTANTE :

Cet espace (bassin d'orage) a été aménagé lors de la précédente ODR.

Actuellement équipé de bancs, de poubelles, d'une pergola en bois, cet espace est fréquenté par des pêcheurs.

Présence de bulles à verre qui nuit à l'esthétique mais Intrabel doit prévoir des aménagements pour les cacher. Situé sur la parcours de la Promenade des Chapelles (villages de Crehen et Thisnes).

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Placement de :

- 1 équipement de base avec éclairage adéquat pour diminuer le risque de vandalisme,
- En complément, 5 bancs et 5 poubelles
- 2 tables pique-nique,
- 1 barbecue.

Fléchage de la Promenade des Chapelles.



7b Crehen : Rue de Wasseiges (devant la salle Club 80)

SITUATION EXISTANTE :

Espace situé devant la salle Club 80 et à côté de « La Passerelle » qui sert de parking pour la salle.

Sur le devant se situe un monument aux morts.

Espace situé sur le parcours de la Promenade des Chapelles (qui relie les villages de Crehen et de Thisnes) et à proximité de l'ancien Home Loriers.

Pour pouvoir aménager cet espace, il faudrait inciter la population (Passerelle + Salle de village) à aller se garer ailleurs, ce qui posera peut-être problème.



8a Grand Hallet : Rue Mayeur J. Debras

SITUATION EXISTANTE :

Grand espace situé à l'arrière de la salle « le foyer Fayimi » qui est actuellement aménagé en poulailler. Cet espace est accessible par le chemin d'accès à la salle.

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Création d'une pelouse qui reprendra les aménagements suivants :

- 1 équipement de base,
- 2 modules de jeux,
- 1 table pique-nique,
- 1 barbecue,

Fléchage à hauteur de la route pour indiquer la présence de l'espace de convivialité.



8b Grand Hallet : rue Saint Blaise

SITUATION EXISTANTE :

Cet espace est aménagé en petit parc avec différents jeux, bancs, poubelles, sentier,

Cet espace est accessible par 2 sentiers :

- par l'Eglise,
- par la rue R. Detiste.

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Cet espace est actuellement bien aménagé.

Quand le remplacement du mobilier existant se justifiera de par sa vétusté, il faudra veiller à ce que le nouveau mobilier soit conforme au mobilier décrit dans la charte d'équipement communal.



9 Hannut : Parc de la Halette

SITUATION EXISTANTE :

Parc composé de différentes zones délimitées par des haies, accessible par 2 allées bordées d'arbres et de haies (une vers l'av. Lieutenant Général Pire et l'autre vers l'av. des Hêtres) et une entrée par l'av. A. Sonck.

Actuellement, il y a :

- 2 goals de foot,
- 1 espace tarmaqué équipé de 3 modules fitness,
- 1 balançoire, différents modules de jeux,
- 7 bancs et 6 poubelles,
- Eclairage.

Parc situé sur le parcours de la Promenade Saint-Christophe (qui couvre Hannut-Centre)

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

- Remplacer le mobilier urbain par le mobilier de la charte d'équipement communal (7 bancs et 6 poubelles),
- Vérifier l'état des jeux, les réparer et/ou remplacer si nécessaire,
- Panneau PCDR,
- Fléchage de la Promenade Saint-Christophe.



PHOTOS DU SITE



10 Lens-Saint-Remy : Cf FP 3.10

11 Merdorp : Rue de Straux/Rue Saint-Rémy

SITUATION EXISTANTE :

Espace en pelouse situé entre le monument aux morts et l'église en retrait, accessible par le chemin d'accès à l'église.

Point de départ de la Promenade des Grands Espaces (tour du village de Merdorp).

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Placement de sur la partie la plus haute du terrain (partie la plus proche de l'église) :

- 1 équipement de base,
- 1 banc et 1 poubelle supplémentaires,
- Fléchage de la Promenade des Grands Espaces.



12a Moxhe : Rue de la Solive (pont de la Solive)

SITUATION EXISTANTE :

Le pont de la Solive se situe dans le sentier qui prolonge la rue de la Solive. Le pont est en très bon état, il y a un panneau qui concerne la restauration piscicole (frayère) dans le bassin de la Mehaigne.

Endroit fréquenté par les pêcheurs.

Situé sur le parcours de la Promenade des Sources (qui relie les villages d'Avin et de Moxhe).

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

- 2 équipements de base (un de chaque côté du pont),
- Fléchage de la Promenade des Sources.



12b Moxhe : Ancien cimetière Gallo-Romain

SITUATION EXISTANTE :

Ancien cimetière surélevé par rapport à la chaussée de Namur. Les anciens murs sont toujours présents et délimitent bien le périmètre. Présences de quelques anciennes tombes.

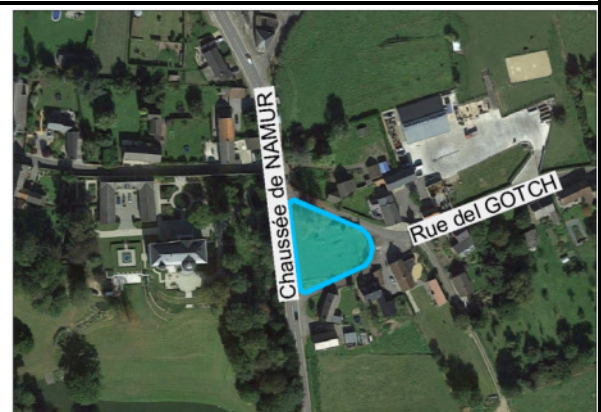
Cet espace se situe sur le parcours de la Promenade des Sources (qui relie les villages d'Avin et de Moxhe).

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Cet espace sera aménagé comme un petit parc, plantation de végétation et notamment d'une haie pour protéger l'espace de la Chaussée de Namur. Le terrain étant surélevé, on placera soit une haie, ou une clôture en bois afin de prévenir du risque de chute.

Placement de :

- 1 équipement de base,
- Fléchage de la Promenade des Sources.



13 Petit Hallet : Rue du Milieu

SITUATION EXISTANTE :

Village du Jeu : tous les derniers dimanches du mois d'avril à octobre, mise à disposition de jeux géants dans le village.

Situé sur le parcours de la Promenade des Champignons.

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

- Rafraichissement de l'espace,
- Changement du mobilier présent par le mobilier de la charte d'équipement communal,
- Panneau PCDR,
- Fléchage de la Promenade des Champignons (qui relie les villages de Wansin et de Petit Hallet).



14a Poucet : Salle Poucetof

SITUATION EXISTANTE :

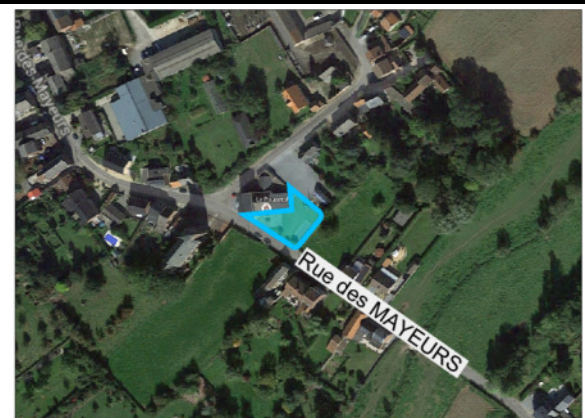
L'espace été aménagé lors la première ODR et se situe à côté de la salle Poucetof.

Actuellement l'espace est équipé de 2 tables pique-nique sur la partie dallée et de deux bancs à côté du terrain de pétanque.

L'espace est situé sur le parcours de la Promenade de la Betterave (Villages Poucet, Trognée, Cras-Avernas).

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

- 1 équipement de base,
 - 2 modules de jeux,
 - 2 bancs supplémentaires à proximité des jeux,
 - 1 poubelle supplémentaire,
 - Remplacement des anciens bancs par le mobilier choisi dans la charte d'équipement communal,
- Fléchage de la Promenade de la Betterave.



14b Poucet : croisement rue des Mayeurs/rue H. Larock

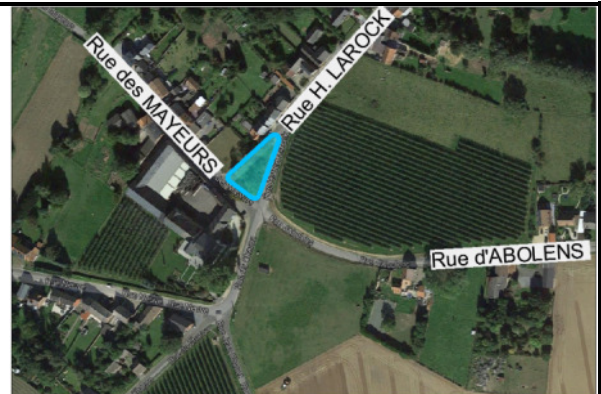
SITUATION EXISTANTE :

Terrain triangulaire enherbé et délimité par des arbres et équipé de 2 bancs.

Situé sur le parcours de la Promenade de la Betterave (qui relie les villages de Poucet, Trognée et Cras-Avernas).

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

- 1 équipement de base,
- Fléchage de la Promenade de la Betterave.



15 Thisnes : Cf FP 2.17

16 Trognée : Place rue des Quatre Vents

SITUATION EXISTANTE :

Grande surface en dolomie, bordée de haies, jouxtant la salle de village et dotée d'un passage vers celle-ci.

Situé sur le parcours de la Promenade de la Betterave (qui relie les villages de Poucet, Trognée et Cras-Avernas).

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Placement de :

- 1 équipement de base,
- 4 bancs et 2 poubelles supplémentaires,
- 3 modules de jeux,
- 1 terrain de pétanque,
- Panneau PCDR,
- Fléchage de la Promenade de la Betterave



17 Villers-le-Peuplier : Place de l'Eglise

SITUATION EXISTANTE :

Place à côté de l'Eglise qui a été rénovée il y a peu de temps, mais qui ne possède pas de mobilier.

Le site présente également un ancien cimetière qui sera inclus dans la démarche.

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS :

Placement de :

- 1 équipement de base,
- Bacs de fleurs.



18 Wansin : pas de lieu identifié

**FICHE-PROJET
1.08**

Création d'une maison de village à Wansin

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer une maison de village à Wansin. Celle-ci accueillera les festivités du village et des réunions et activités des habitants et des associations.

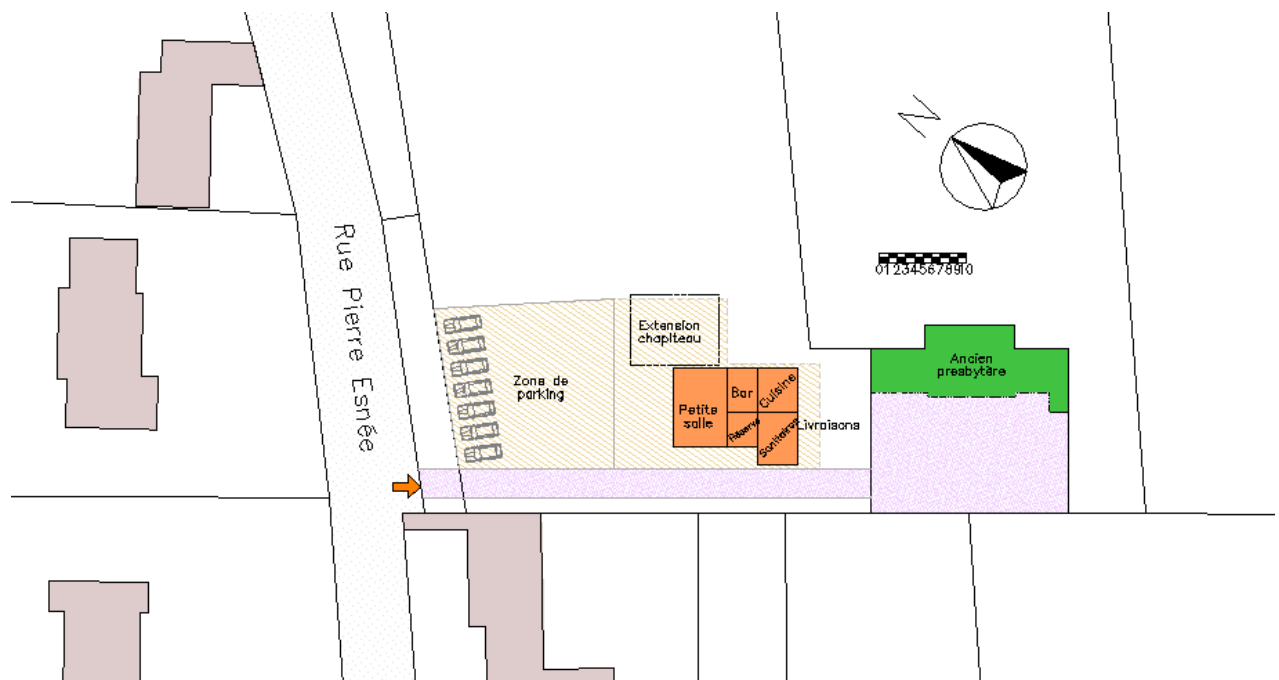
La commune ne disposant pas de terrain ou de bâtiment dans le village, il s'agira dans un premier temps d'ACQUÉRIR UN TERRAIN (OU UN BÂTIMENT) pour y installer l'infrastructure.

Si cette piste ne devait pas aboutir, une autre option devra être envisagée.

Le projet comprend la création de :

- Une MAISON DE VILLAGE pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes comprenant :
 - Une salle polyvalente pour des activités socio-collectives telles que souper, réunions ou spectacles.
 - Un bar.
 - Une réserve qui pourra accueillir le matériel du comité de village.
 - Une cuisine.
 - Des sanitaires, y compris des sanitaires accessibles aux PMR.
- Un ESPACE PARKING et un espace réservé pour les livraisons.
- Un ESPACE POLYVALENT réservé pour le placement d'un chapiteau, qui sera ainsi en connexion directe avec la salle. Ce chapiteau permettra l'organisation de manifestations de plus grande ampleur.

Une attention particulière sera apportée aux choix des matériaux, à l'acoustique afin de limiter les nuisances sonores, mais également pour veiller aux performances énergétiques du nouvel ensemble. Dans la même idée, les lieux seront configurés et aménagés de manière à permettre un accès aux PMR.



Organigramme du projet



Vue 3D de l'organigramme

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Consultation des associations.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail « Maisons de village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

« A Wansin, il n'y a rien », actuellement toutes les activités se font à partir d'un garage et d'un jardin privé. La fête de village au mois d'août se déroule sous chapiteau dans une prairie mise à disposition par un privé. Le manque d'infrastructures et les faibles rentrées (le comité de village fonctionne quasi totalement sur des subsides communaux) usent les membres actifs du comité et n'aident pas au dynamisme de la vie au village de Wansin. A court et moyen termes, les solutions actuelles ne seront plus tenables. Ce projet viendra insuffler un nouvel élan au comité présent, facilitera l'organisation des différentes activités actuelles et futures, et permettra de stimuler la vitalité du petit village.

Une maison de village change la vie de tout un village. Elle crée des liens entre des personnes d'horizons divers et maintient ou restaure la cohésion sociale tout en fournissant des services associatifs et culturels.

Le présent projet permettra d'équiper le village à la fois de locaux adaptés mais également d'un cœur de village via l'espace convivial et la plaine de jeux.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.

- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.
 - **Liens avec d'autres projets**
- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de villages.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.
 - **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : rue Pierre Esnée à Wansin.
- **Statut de propriété** : propriété privée, Hannut 17^{ème} division Wansin A-11f et Hannut 17^{ème} division Wansin.
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service infrastructures communales).
- **Partenaire(s)** : habitants, comité de village et autres associations, Centre culturel.
- **Source(s) de financement** : Développement rural (DGO3)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le village de Wansin ne bénéficie d'aucun équipement socio-collectif malgré une vie associative riche. Pour répondre à ce manque, la CLDR a choisi de réaliser ce projet en première priorité.

Démarches en vue d'acquérir le terrain (ou un autre bien si une opportunité venait à apparaître).

- **Etat du dossier**
- Contacts avec la Fabrique d'église et l'Evêché.
- **Programme des travaux**
- Acquisition du terrain au cœur du village
- Terrassement et construction.

- **Planification**

- Estimation du comité d'acquisition ou un notaire pour le terrain.
- Consultation des habitants et associations.
- Préparation du dossier de demande de Convention « développement rural »
- Réunion de coordination : demande de convention faisabilité (étude).
- Désignation d'un auteur de projet.
- Avis de la CLDR et des habitants, futurs utilisateurs... sur l'avant-projet.
- Réunion du comité d'accompagnement : avant-projet.
- Permis d'urbanisme et constitution du dossier projet.
- Demande de convention réalisation.
- Adjudication et travaux.

- **Démarches administratives à réaliser**

- Démarches en vue d'acquérir le terrain (contacts et estimations).
- L'option « bail emphytéotique » à envisager.
- Contact avec la DGO4 afin de connaître les exigences sur ou à proximité de la zone agricole.
- Si l'acquisition ne devait pas aboutir, l'option de réaménagement du presbytère pourrait être envisagée.
- Dans le cas d'un projet rue Pierre Esnée, il sera nécessaire de tenir compte de la présence d'un accès à l'ancien presbytère. Ce passage pourra également être utilisé par les fournisseurs et les organisateurs pour accéder à l'espace livraison, ainsi qu'aux véhicules transportant des personnes à mobilité réduite pour déposer ces personnes à l'entrée de la salle. Le reste du temps, ce passage devra rester dégagé afin de laisser la libre circulation aux occupants de l'ancien presbytère.

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

Poste	Surface (m ²)	PU	Total (€)
Nouvelle construction	110	1650	181.500,00
Aménagement du parking et des abords	550	125	68.750,00
Total HTVA			250.250,00
Total TVAc			302.802,50
Frais d'étude et coordination santé/sécurité (12%) (HTVA)			36.336,30
Acquisition du terrain	4046	80	323.680,00
Acquisition de la bande de terrain (passage)	30	80	2400,00
Frais d'enregistrement		12,5%	40.760,00
TOTAL TVAc			702.193,77

- **Aides et possibilités de financement**

DR (DGO3) : 80% des premiers 500.000€ et 50% du reste, Commune Min. 20%

Type de travaux			Coût total TVAC	
Salle + aménagements extérieurs + Frais d'études + Frais coordinateur santé et sécurité	Développement rural Jusqu'à 500.000 €	80%	500.000,00 €	400.000,00 €
	Part communale	20%		100.000,00 €
	Développement rural Au-delà de 500.000 €	50%	202.193,77 €	101.096,89 €
	Part communale	50%		101.096,88 €
TOTAL TVAC	Développement rural		702.193,77 €	501.096,89 €
	Commune			201.096,88 €

- **Projet rémunérateur** : OUI/~~NON~~

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Aménagement de la salle de village	Commune	1

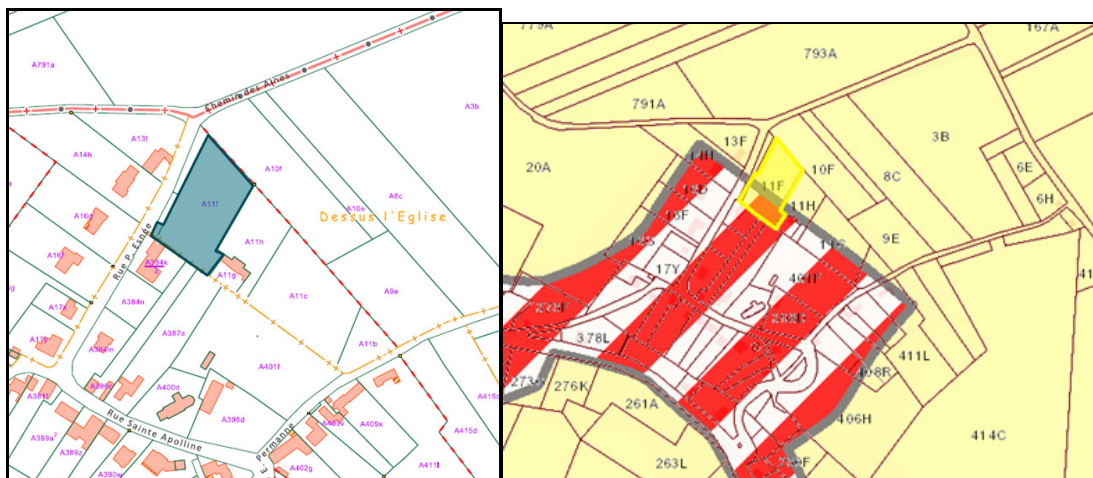
Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre d'activités organisées par des associations locales et/ou l'école et/ou le Centre culturel	Comité de gestion	Maintien voire croissance de +5%
Nombre d'associations	Commune	+5%

10. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : LOCALISATION



Annexe 2 : Localisation sur Plan cadastral et Plan de secteur



Annexe 2 : Evènements villageois (source : C. Bourdouxhe)



FICHE-PROJET
1.09

**Inventaire et mise en œuvre de projets et d'actions
ciblant les éléments patrimoniaux du territoire**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à mettre en place des projets et actions de PRÉSERVATION, de SENSIBILISATION et de MISE EN VALEUR du patrimoine bâti et paysager hannutois.

Les éléments compris dans la démarche sont les paysages, le patrimoine bâti, les sites remarquables et les éléments du petit patrimoine populaire.

La mise en œuvre du projet, à partir d'un Groupe de travail « thématique » commun à la Commission d'histoire et à la CLDR, se déroulera en deux étapes principales que sont les INVENTAIRES et la MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ET D' ACTIONS.

- **INVENTAIRES**

Il s'agira d'actualiser ou de réaliser des inventaires en partenariat avec les habitants et les acteurs locaux. Les inventaires et publications existantes seront utilisés comme base de travail (inventaire du Règlement communal d'urbanisme, du Schéma de structure, de l'Etude du Réseau écologique, les périmètres paysagers ADESA, les inventaires de la DGO4 (IPIC) et autres publications telles que les Carnets du Patrimoine).

- **MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ET D' ACTIONS**

Outre la préservation via des aménagements, des restaurations et/ou des mises sous statut, ces actions permettront de « conscientiser » les habitants (et les touristes) aux richesses présentes sur le territoire. Grâce à cette sensibilisation, les habitants auront davantage envie de protéger ce patrimoine et de s'y intéresser.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources du territoire.
- Consultations villageoises.
- GT « Territoire » et « Vitalité associative et vie au village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Une valorisation efficace passe nécessairement par une bonne connaissance de l'état existant des éléments à protéger. Cette connaissance est notamment indispensable pour faire les choix les plus pertinents lorsque des priorités doivent être fixées en vue de restaurations de qualité, parfois coûteuses.

Les Hannutois sont fiers de leur commune et de son caractère rural. Celui-ci repose sur l'organisation territoriale mais aussi sur l'histoire collective et les éléments patrimoniaux qui sont toutefois peu mis en valeur voire méconnus et peu exploités.

Les paysages Hesbignons tels qu'on les retrouve à Hannut, souffrent d'une appréciation souvent faible des personnes extérieures. Ils présentent pourtant des spécificités fortes qui abritent un patrimoine bâti, culturel, naturel et paysager important.

Le patrimoine bâti et le petit patrimoine hannutois présentent quant à eux de nombreux édifices localisés dans les différents villages. Ces patrimoines sont de grande diversité d'époque, de style et de typologie. Leur mise en valeur est aujourd'hui peu développée.

Ces éléments constituent également un atout important en termes de potentiel pour la vie au village et de développement touristique de la commune.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 5.2 : Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 5.1 : Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 106 : Collecte et mise en œuvre de projets et d'actions concernant la mémoire collective.
- ✓ Fiche-projet 306 : Acquisition et aménagement du site du Moulin Dardenne à Grand-Hallet.
- ✓ Fiche-projet 211 : Définition d'une identité touristique communale.
- ✓ Fiche-projet 316 : Développement d'un endroit-phare déclinant l'identité touristique de la commune.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et transcommunaux**

- ✓ Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : l'ensemble du territoire de la commune.
- **Statut de propriété** : sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEURS(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commission d'histoire locale et Commune de Hannut (Service culture et tourisme).
- **Partenaire(s)** : Habitants, propriétaires, écoles, bibliothèques, Centre culturel, Hannut Tourisme promotion, Officie du tourisme, asbl « Tour des villages », Institut du Patrimoine wallon (IPW), DGO4
- **Source(s) de financement** : Commune, DGO4, Fondation Roi Baudouin, DGO3 (Développement rural).

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a choisi de mettre en œuvre le projet à courts termes pour deux raisons principales : les attentes unanimes exprimées lors des consultations et le projet de création d'une Commission d'histoire locale.

- **Etat du dossier**

La mise en œuvre du projet a pris un premier élan avec la création de la COMMISSION D'HISTOIRE LOCALE en 2016 et son installation dans un local de la bibliothèque communale en 2017. Une première rencontre en mai 2017, entre cette commission et la CLDR, a permis de préciser certains éléments du projet et d'énumérer une série d'idées pour la suite.

Parallèlement, la Commune a renforcé ses services en engageant un agent communal en charge du Patrimoine en 2015.

La Commission d'histoire est équipée de scanners et ordinateurs ainsi que d'une plateforme informatique depuis 2017.

Lors de la constitution de son Analyse partagée, le Centre culturel a récolté divers témoignages vidéo.

Publication du « Carnets du Patrimoine n°137 » concernant la Patrimoine de Hannut par l'Institut du Patrimoine wallon (Jacques Verstraeten, 2016).

Depuis 2015, l'asbl « Tour des villages » organise des visites guidées patrimoniales de trois villages par an. Ces visites ont lieu durant le mois de septembre.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Mise en place de groupes de travail en collaboration avec la Commission d'Histoire Locale.
- Bilan des informations existantes et organisation de la mise à jour des inventaires (petits patrimoines, paysages...).
- Réflexions et analyses des actions à mener.
- Mise en place des différentes actions.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Communication régulière.
- Sensibilisation des écoles.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

A déterminer au cas par cas suite aux inventaires.

Frais de fonctionnement (papier, réunion, impressions...) estimé à 500 €.

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Réalisation de l'inventaire du Petit Patrimoine	Commission d'histoire	1
Installation de panneaux d'information	Commission d'histoire	Min. 1 panneau par entité
Rénovation et mise en valeur de biens	Commission d'histoire	2 par an (min.)

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre de personnes sensibilisées	Commission d'histoire	1 école impliquées par an (min.)

10. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : LISTING NON EXHAUSTIF DES PROPOSITIONS ÉMISES LORS DES DIFFÉRENTES RENCONTRES

Diverses pistes d'actions sont envisagées :

- TRAVAUX DE RESTAURATION (ex : sauvegarde, accessibilité, aménagement des abords d'éléments patrimoniaux, culture d'anciennes variétés comme la guède...) et soutien aux porteurs de projets.
- AMÉNAGEMENTS DE MISE EN VALEUR (ex : éclairage, panneaux d'information, œuvres d'art, entrées de village, les remparts de Hannut...).
- SIGNALISATION COMMUNE à l'ensemble du territoire comportant des panneaux indicatifs des lieux de mémoire et/ou de patrimoine.
- PUBLICATIONS (ex : brochures, livres, calendriers, cartes, cartes postales, plaquettes explicatives...) pour faire connaître et sensibiliser la population aux richesses présentes sur le territoire de la commune.
- ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS (ex : concours photos, expositions d'œuvres, pièces de théâtre, journées du patrimoine...).
- ACTIONS DE SENSIBILISATION des enfants au patrimoine (ex : classe patrimoine).
- BALADES THÉMATIQUES (sur les paysages, le patrimoine bâti, le petit patrimoine populaire (tels que les chapelles, les fours à pains, ...), via des panneaux didactiques ou de signalisation, des QR codes, audio-guide, un jeu de piste thématique, une visite guidée...).
- AMÉNAGEMENT DE LIEUX D'INFORMATION comme les entrées de village.

GT 11/02017 : rénovation de la Chapelle Saint Donat à Blehen et mise en valeur des tumuli et diverticules, des paysages (points de vue, couchés de soleil, rallyes croquis...),

**FICHE-PROJET
1.10**

Plan d'actions de soutien aux associations

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à structurer l'accompagnement et mettre en place des actions de soutien aux porteurs de projets et diverses associations hannutoises existantes ou en devenir.

Par « associations », on entend des associations de tous secteurs confondus: comités de village, associations patriotiques, associations culturelles...

Ce soutien passe par :

- L'ACCUEIL ET L'INFORMATION et la mise à disposition de ressources.
- L'ACCOMPAGNEMENT des porteurs de projets et associations par le conseil, la formation, le soutien logistique...
- La VALORISATION des actions, des savoirs... et la promotion des activités.
- La COOPÉRATION via des échanges sous diverses formes, la concertation, la co-construction, la mutualisation des ressources et partage des savoirs et des bonnes pratiques.
- L'ENCOURAGEMENT au volontariat.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations des associations.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

La vie associative favorise les liens entre les habitants. Elle apporte des services adaptés et des animations de proximité répondant aux souhaits et besoins des habitants. Ainsi, elle participe activement à la vitalité et au développement du territoire en facilitant la mixité sociale et intergénérationnelle via l'implication de tous.

La vie associative hannutoise est riche et diversifiée, cependant de nombreuses associations rencontrent des difficultés de fonctionnement : frais grandissants (locations de lieux, achat ou location des équipements nécessaires, ...), difficultés à trouver un lieu pour les accueillir tant dans les villages qu'à Hannut-Centre, rareté des bénévoles (sur-sollicités et devant acquérir des compétences de plus en plus pointues), complexification de la gestion des démarches administratives, ...

La communication leur est souvent difficile car beaucoup de responsables d'associations maîtrisent insuffisamment les médias et n'utilisent pas toujours les relais d'information qui leur seraient utiles. Or les canaux d'information ne manquent pas : la commune, l'association Hannut Tourisme Promotion, le Centre Culturel et différents médias couvrent le territoire, sans parler du développement des technologies de communication (applications, réseaux sociaux...).

On constate également une coordination encore insuffisante alors que les besoins et les difficultés sont souvent les mêmes. Des achats communs de matériel, une coordination des calendriers, des échanges

d'informations ou de compétences, ... leur apporteront une aide précieuse et une facilité de fonctionnement.

Ces actions permettront de :

- Améliorer la communication et la collaboration des associations entre elles : échange de matériel, échange des moyens humains, organisation de commandes/prêts ou locations groupés, échanges de bons procédés...
- Améliorer la communication et la collaboration entre les associations et la commune : renforcement de la communication des associations et la promotion de leurs activités au travers des médias communaux et développer ceux-ci.
- Partager les informations : mieux faire connaître les acteurs pouvant aider les associations dans leur développement et la réalisation de leurs projets et veiller à ce qu'elles puissent trouver à travers ces personnes les aides nécessaires en conseils, formations, recherche de matériel...
- Améliorer la communication et la collaboration entre les associations et habitants : meilleure connaissance des différentes associations par les habitants de la commune.
- Attirer des bénévoles.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.4 : Soutenir et faciliter le fonctionnement des associations.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de village.
- ✓ Fiche-projet 113 : Actions de promotion des artistes locaux.
- ✓ Fiche-projet 208 : Actions pour un meilleur accueil des nouveaux habitants.
- ✓ Fiche-projet 210 : Actions pour le bien vivre ensemble en commune rurale.
- ✓ Fiche-projet 303 : Diversification de l'offre en stages et ateliers thématiques.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

- ✓ Analyse partagée du Centre culturel.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUT

- **Localisation** : toute la commune et associations agissant sur le territoire.
- **Statut de propriété** : sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur(s)** : Comité de pilotage, Commune de Hannut et Centre culturel.
- **Partenaire(s)** : associations, Fédération Wallonie Bruxelles, Service Culture de la Province de Liège.
- **Source(s) de financement** : Commune, Fédération Wallonie-Bruxelles, Service Culture de la Province de Liège, Fondation Roi Baudouin.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le présent projet a été plébiscité par la CLDR en première priorité pour son lien évident avec d'autres projets du lot 1 et surtout du lot 2 (gestion des maisons de villages, accueil des nouveaux habitants...).

- **Etat du dossier**

- Mise en place d'un agenda des festivités plus visuel et accessible : affiches « Agenda des festivités » à parution mensuelle dans le bulletin communal en lien direct avec la page « Agenda » du site Internet communal (depuis 2015).
- Réunions semestrielles entre les comités de village.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

Afin de déterminer la forme, les actions et les mesures à prendre, la mise en œuvre de ce projet débutera par la mise en place d'un COMITÉ DE PILOTAGE OU GROUPE DE TRAVAIL regroupant un panel représentatif des associations. S'en suivra la tenue d'une enquête ou une série de rencontres auprès des associations et des comités de village. Cette enquête abordera notamment la question des infrastructures communales (Maison de village et autres) et alimentera dès lors les réflexions concernant l'élargissement de l'utilisation des infrastructures communales.

Une action phare proposée consistera à organiser une série de RÉUNIONS OU « ASSO-CLUB » trimestrielles ou semestrielles. Ces rencontres thématiques répondront aux questions et autres actualités des associations et comités de villages. Des intervenants extérieurs seront invités à ces rencontres qui aborderont des thèmes divers (ex : comptabilité, la gestion des déchets, la communication, les achats groupés...). Les comptes rendus de ces réunions seront réalisés sous forme de fiches informatives thématiques et mis à disposition de tous sur le site Internet communal ou autre.

A partir des échanges et enquête, le comité de pilotage sera en mesure de proposer d'autres formes de soutien comme par exemple L'ORGANISATION D' ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS COMMUNS tels qu'une *Journée des associations*, des manifestations eco-responsables, un guichet unique « associations » ...

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

Dans un premier temps, il s'agira de frais de fonctionnement pour la mise en place du comité de pilotage et l'organisation des « asso-club ». Un défraiement des conférenciers est à prévoir.

La mise en œuvre du plan d'actions par la mise en place de services et d'actions devrait également engendrer des frais de fonctionnement (organisation d'évènements, publicité, formations...).

Type de frais à envisager	Montant	Origine du financement
Location de matériel (sonorisation, scène, stands, ...)	600€	Commune
Communication (flyers, affiche, toute boîte)	500€	Commune
Logistique	200€	Commune
Conférenciers	variable	variable

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Organisation d'une enquête	Commune	1
Organisation d'« Asso-club »	Commune	2 par an (min.)

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Taux de participation aux activités des associations	Associations	+5%
Maintien voire création de nouvelles associations	Commune	Statu quo (+5%)

FICHE-PROJET
1.11

Création d'une maison de village à Abolens

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer une maison de village à Abolens. Celle-ci accueillera les festivités du village et autres activités telles que des projections de films, des réunions, des ateliers...

L'option privilégiée consiste à installer la maison de village au cœur du village sur un terrain privé appartenant à la Fabrique d'église (6^{ème} division Abolens A-387d) au carrefour des rues de Lens-Saint-Servais et la rue du Brou. Cette parcelle est actuellement occupée par une prairie louée à un agriculteur. La mise en œuvre de ce projet passera donc par L'ACQUISITION D'UN TERRAIN à aménager.

Outre l'acquisition du terrain, le projet vise la création d'une MAISON DE VILLAGE comprenant :

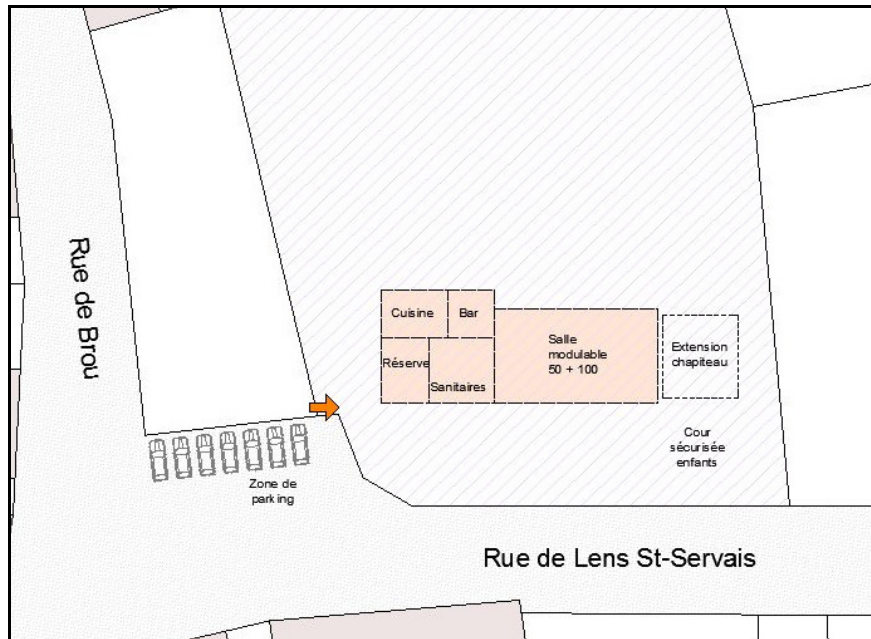
- Une SALLE MODULABLE pouvant accueillir de 50 à 150 personnes pour des activités diverses tels que réunions, soupers, spectacles...
- Un BAR.
- Une RÉSERVE qui pourra accueillir le matériel du comité de village.
- Une CUISINE.
- Des SANITAIRES, y compris des sanitaires accessibles aux PMR. Ces sanitaires seront également accessibles par l'extérieur afin de permettre à la salle de servir de relais pour des activités de balades (proximité de la balade du GEER).

Un ESPACE STATIONNEMENT (à front de voirie).

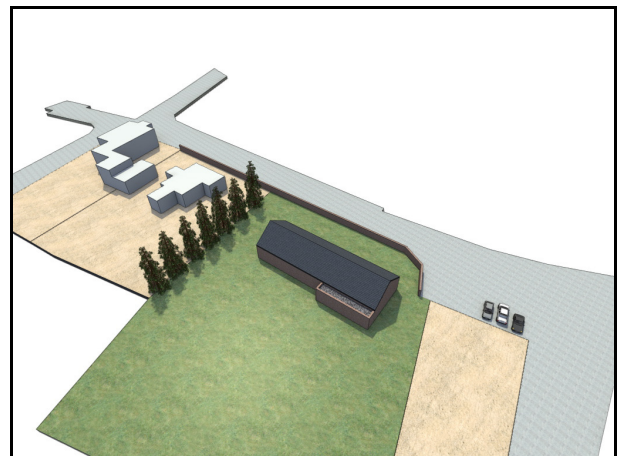
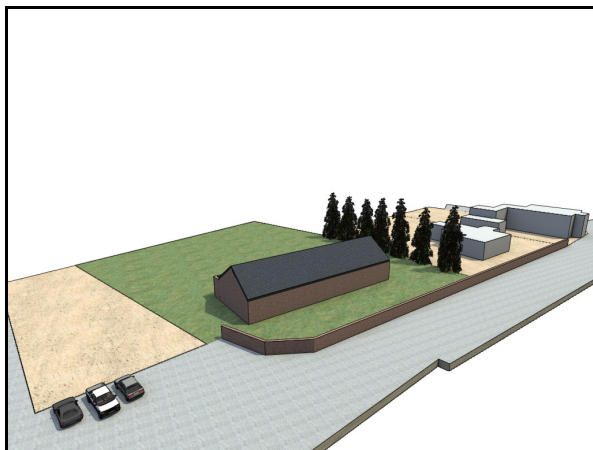
Un ESPACE EXTÉRIEUR POLYVALENT convivial et sécurisé pour les enfants,

Un espace pour le PLACEMENT D'UN CHAPITEAU, qui sera ainsi en connexion directe avec la salle ce qui permettra l'organisation de manifestations de plus grandes importances.

Une attention particulière sera apportée quant aux choix des matériaux et à l'acoustique en vue d'éviter les nuisances sonores, mais également aux performances énergétiques du nouvel ensemble afin de respecter les normes PEB visant l'économie d'énergie. Dans la même idée, les lieux seront configurés et aménagés de manière à permettre un accès aux PMR.



Organigramme du projet



Vues 3D de l'organigramme

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Consultations villageoises
- Consultation des associations.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail projet « Maison de village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Actuellement, les activités villageoises sont organisées sous chapiteau voire chez le particulier. Or la population en nette croissance (440 habitants dont plus de 140 jeunes de moins de 18 ans) s'est considérablement rajeunie ces dernières années.

A elle seule, l'asbl Amicale Abolens organise 12 types d'activités différentes chaque année. La demande d'une Maison de village permettant les réunions de travail de cette dernière et autres groupes du village, la

Fiche-projet 111 : Création d'une maison de village à Abolens

tenue d'événements et d'activités organisés par l'Amicale, d'éventuelles locations pour des soupers privés, des activités de type « stages ou ateliers » est importante. Cette maison de village se voudrait être un lieu pluriel ouvert à d'autres types d'activités (sports, séminaires...) tant dans un objectif de gestion optimale du lieu qu'en tant que solution synergique pour les environs.

La petite salle de la Chapelle du presbytère est dans un état vétuste et nécessiterait d'importants travaux de rénovation (problèmes d'humidité, pas d'isolation...) et d'aménagement pour rendre la salle accessible aux seuls PMR. C'est pourquoi l'option d'une construction neuve sur le terrain situé à côté de salle actuelle a été privilégiée. Ce lieu situé au cœur du village, est relativement bien écarté des habitations ce qui engendrera moins de nuisances sonores pour les voisins. De plus le terrain est plat, ce qui facilitera l'installation du chapiteau, et l'entrée du site dispose d'une zone de stationnement.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de villages.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : Cœur de village d'Abolens.
- **Statut de propriété** : rue de Lens Saint Servais : Bien de la Fabrique d'Eglise d'Abolens : Hannut 6^{ème} division Abolens A-387d.
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service des infrastructures communales)
- **Partenaire(s)** : Habitants, associations villageoises, Fabrique d'église, Centre culturel.
- **Source(s) de financement** : Développement rural (DGO3)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le village d'Abolens ne bénéficie d'aucun équipement socio-collectif malgré une vie associative riche et une croissance démographique importante. Pour répondre à ce manque, la CLDR a choisi de réaliser ce projet en première priorité.

- **Etat du dossier**

- Contacts avec la Fabrique d'église et l'Evêché.

- **Programme des travaux**

- Acquisition du terrain au cœur du village
- Terrassement et construction.

- **Planification**

- Estimation du comité d'acquisition ou un notaire pour le terrain.
- Consultation des habitants et associations.
- Préparation du dossier de demande de Convention « développement rural »
- Réunion de coordination : demande de convention faisabilité (étude).
- Désignation d'un auteur de projet.
- Avis de la CLDR et des habitants, futurs utilisateurs... sur l'avant-projet.
- Réunion du comité d'accompagnement : avant-projet.
- Permis d'urbanisme et constitution du dossier projet.
- Demande de convention réalisation.
- Adjudication et travaux.

- **Démarches administratives à réaliser**

- Démarches en vue d'acquérir le terrain (contacts et estimations).
- L'option « bail emphytéotique » à envisager.
- L'avenir de la parcelle jouxtant le site sera envisagé lors de l'activation de la fiche.
- Si l'acquisition ne devait pas aboutir, l'option de réaménagement du presbytère pourrait être envisagée.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Le village se trouvant à proximité de la réserve naturelle des sources du Geer et de la balade du Geer, l'auteur du projet veillera particulièrement à une bonne intégration (paysagère) du nouvel ensemble dans ce contexte supracommunal.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- Investissements, achats et prestations externes**

Poste	Surface (m ²)	PU	Total (€)
Nouvelle construction	300	1650	495.000,00
Aménagement du parking et des abords	230	150	34.500,00
Aménagement d'une cour sécurisée	100	250	25.000,00
Total HTVA			554.500,00
Total TVAc			670945,00
Frais d'étude et coordination santé/sécurité (12%) (HTVA)			80.477,40
Acquisition du terrain	3750	80	300.000,00
Frais d'enregistrement		12,5%	37.500,00
TOTAL TVAc			1.076.982,12

- Aides et possibilités de financement**

DR (DGO3) : 80% des premiers 500.000€ et 50% du reste, Commune Min. 20%

Type de travaux			Coût total TVAC	
Salle + aménagements extérieurs + Frais d'études + Frais coordinateur santé et sécurité	Développement rural Jusqu'à 500.000 €	80%	500.000,00 €	400.000,00 €
	Part communale	20%		100.000,00 €
	Développement rural Au-delà de 500.000 €	50%	576.982,12 €	288.491,06 €
	Part communale	50%		288.491,06 €
TOTAL TVAC	Développement rural		1.076.982,12 €	688.491,06 €
	Commune			388.491,06 €

- Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Aménagement de la Maison de village	Commune	1

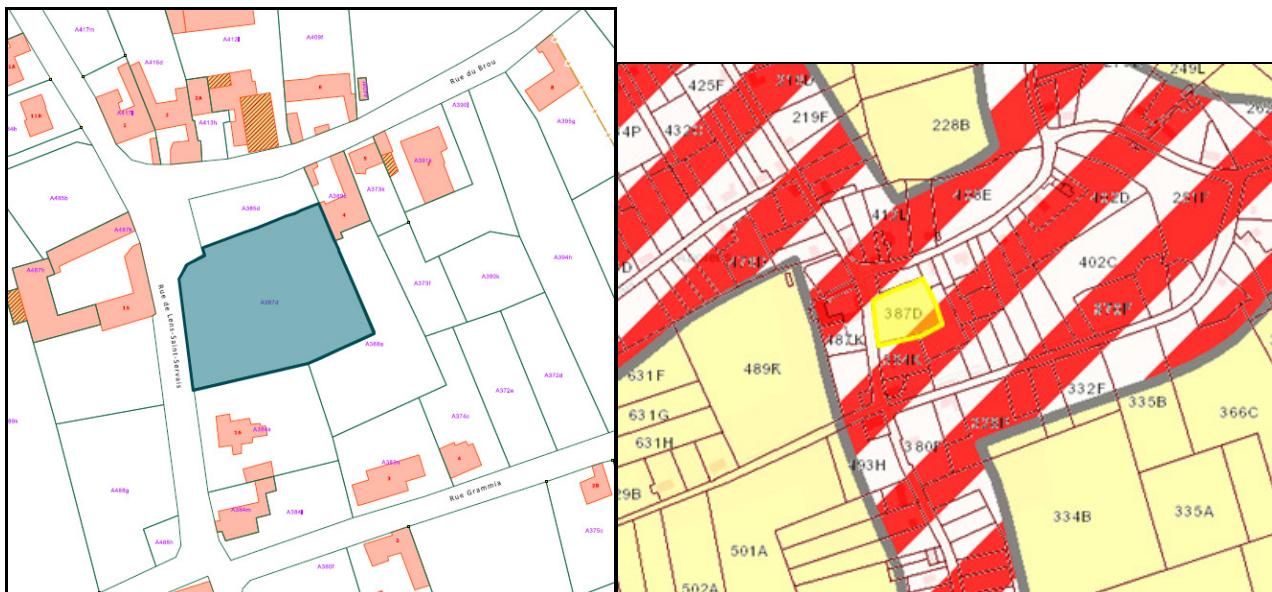
Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre d'activités organisées par des associations locales et/ou l'école et/ou le centre culturel	Comité de gestion	Maintien voire croissance de 10%
Nombre d'associations	Commune	Maintien voire croissance

10. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : LOCALISATION



Annexe 2 : Localisation sur Plan cadastral et Plan de secteur



FICHE-PROJET
1.12

**Réalisation du contournement lent et de ses liens
vers Hannut-centre – Phase 2**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet constitue la seconde phase de la mise en œuvre du contournement lent de Hannut-centre tels que décrit dans le Plan Intercommunal de Mobilité (PICM).

Le contournement lent de Hannut prévoit des connexions vers les pôles constitués par les écoles, le RAVeL, le centre administratif, les commerces, le complexe sportif et les zones d'activités économiques présents le long de la N80.

La mise en œuvre de ces connexions consiste, selon les cas en :

- Des aménagements cyclables à entretenir.
- Des aménagements cyclables à réaliser.
- Des zones d'agglomération où les vitesses seront modérées.
- Des voiries réservées pour les modes doux (voire le charroi agricole).

Ces réalisations se feront en s'appuyant sur les aménagements existants, sur les études existantes et les projets urbanistiques prévus.

En plus d'être aménagé, le contournement lent et ses liens vers Hannut-centre sera mis en valeur et signalé.

Cette seconde phase consiste à poursuivre les travaux, à savoir :

- Finaliser la mise en œuvre de bandes cyclables suggérées, effectuer la sécurisation de passages et améliorer certains chemins et trottoirs,...
- Réaliser la connexion entre l'avenue Paul Brien (Lycée) et la rue de Tirlemont (Saline) via le parking de la piscine.
- Réaménager la partie en terre du chemin reliant la chaussée de Wavre à l'avenue Paul Brien (en prolongation du chemin bétonné).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretien avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Consultations des jeunes.
- Groupe de travail « Mobilité ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Il est vite apparu que la thématique de la mobilité douce, allant des promenades aux déplacements quotidiens, est une préoccupation importante de toute la population. A bien des reprises, les Hannutois ont déclaré leur volonté de préserver et de valoriser ces morceaux de patrimoine et de convivialité.

La mobilité douce dans le centre-ville demande une méthode de travail différente de celle prévue dans les 17 villages. Les usages et les usagers du centre sont multiples (pôle scolaire et sportif, pôle de services et de consommation, lieu de vie de plus de 30% de toute la population hannutoise...). La commune n'a pas

Fiche-projet 112 : Réalisation du contournement lent et ses liens vers Hannut-centre – Phase 2

attendu le PICM ou l'ODR pour aménager son centre afin de répondre à divers publics dont notamment les personnes à mobilité réduite. L'hyper-centre de Hannut a ainsi fait l'objet d'aménagements conséquents ces deux dernières décennies via notamment la rénovation et la revitalisation urbaines. La redistribution du stationnement a également permis d'aérer les espaces et d'améliorer la sécurité des usagers faibles.

Le présent projet permettra tout d'abord à la population, toute catégorie confondue, à se sentir bien dans le centre-ville. Il permettra également de susciter l'envie de visiter les commerces et l'horeca dans le centre-ville et de simplement conscientiser la population à l'utilisation de la mobilité douce dans leurs loisirs comme dans leurs déplacements quotidiens (rejoindre l'école, l'arrêt de bus...).

Ce projet entretient des liens étroits avec d'autres projets du PCDR mais également avec d'autres acteurs du territoire comme Hannut Tourisme Promotion, la Gestion Centre-ville, les écoles, le Centre culturel...

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 1.3 Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.
- ✓ Objectif 1.2 Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transports.
- ✓ Objectif 4.4 Inciter les touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
- ✓ Objectif 6.2 Aménager des espaces favorisant la rencontre et la convivialité dans toutes les entités hannutoises.
- ✓ Objectif 3.3 : Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Projet Lot 0 : Inventaire de terrain et cartographié des chemins et sentiers.
- ✓ Projet Lot 0 : Mise en place de plus de 70 kilomètres de voies réservées aux tracteurs et à la mobilité douce.
- ✓ Projet Lot 0 : Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre (phase 1)
- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois.
- ✓ Fiche-projet 205 : Création et valorisation du réseau de mobilité douce.
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

- ✓ Plan Intercommunal de mobilité.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : Hannut centre.
- **Statut de propriété** : propriété communale.
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat, Zone d'équipements communautaires et Zones d'activités économiques.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Cadre de vie – Conseiller en mobilité).
- **Partenaire(s)** : Groupe sentier, habitants, écoles, commerces, Cellule Gestion Centre-ville, Centre culturel, DGO1, Provelo, GRACQ, Sentiers.be.
- **Source(s) de financement** : Crédit d'impulsion, Développement rural.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La mobilité douce fait partie des grandes attentes de la population dans le cadre de cette Opération de développement rural. Parallèlement, le Plan Intercommunal de Mobilité a également mis en avant les faiblesses et ressources du territoire en la matière. Ces pour ces raisons, que la CLDR a opté pour mettre ce projet en première priorité. A noter que le projet de réseau de mobilité douce viendra se coller aux réalisations du présent projet.

- **Etat du dossier**

- Divers aménagements ont déjà été réalisés (cf. phase 1).
- La commune a répondu à divers appels à projet dont le dernier daté de l'été 2017.
- Inventaire cartographié des chemins et sentiers par le Groupe de travail (depuis 2014).

- **Programme des travaux**

- En fonction des travaux prévus (mesures par un géomètres, étude de sécurité, avis...).

- **Planification**

- Précision des aménagements.
- Dossier de demande de subventions en mobilité douce 2017 et/ou Convention développement rural (Convention faisabilité).
- Désignation du bureau d'étude et/ou de l'entreprise.
- Convention réalisation.
- Réalisation des travaux.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement**

La concertation avec les différents acteurs concernés en tout ou en partie est primordiale pour trouver des solutions adéquates à tous et faire vivre la question de la mobilité durable.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- Investissements, achats et prestations externes**

Type de travaux	Longueur (m)	Largeur (m)	Prix unitaire	Total (TVAc)
Réaménagement du sentier actuellement 'en terre' reliant la chaussée de Wavre à l'avenue P. Brien : Béton	170	3	80 € / m ²	40 800 €
Aménagement de sentier en dolomie stabilisée	170	3	70 € / m ²	35 700 €
Aménagement de sentier en dolomie stabilisée	80	2	75 € / m ²	12 000 €
Aménagement d'un chemin en tarmac coloré	100	2	105 € / m ²	21 000 €
Total				109 500 €

- Projet rémunérateur** : OUI/NON

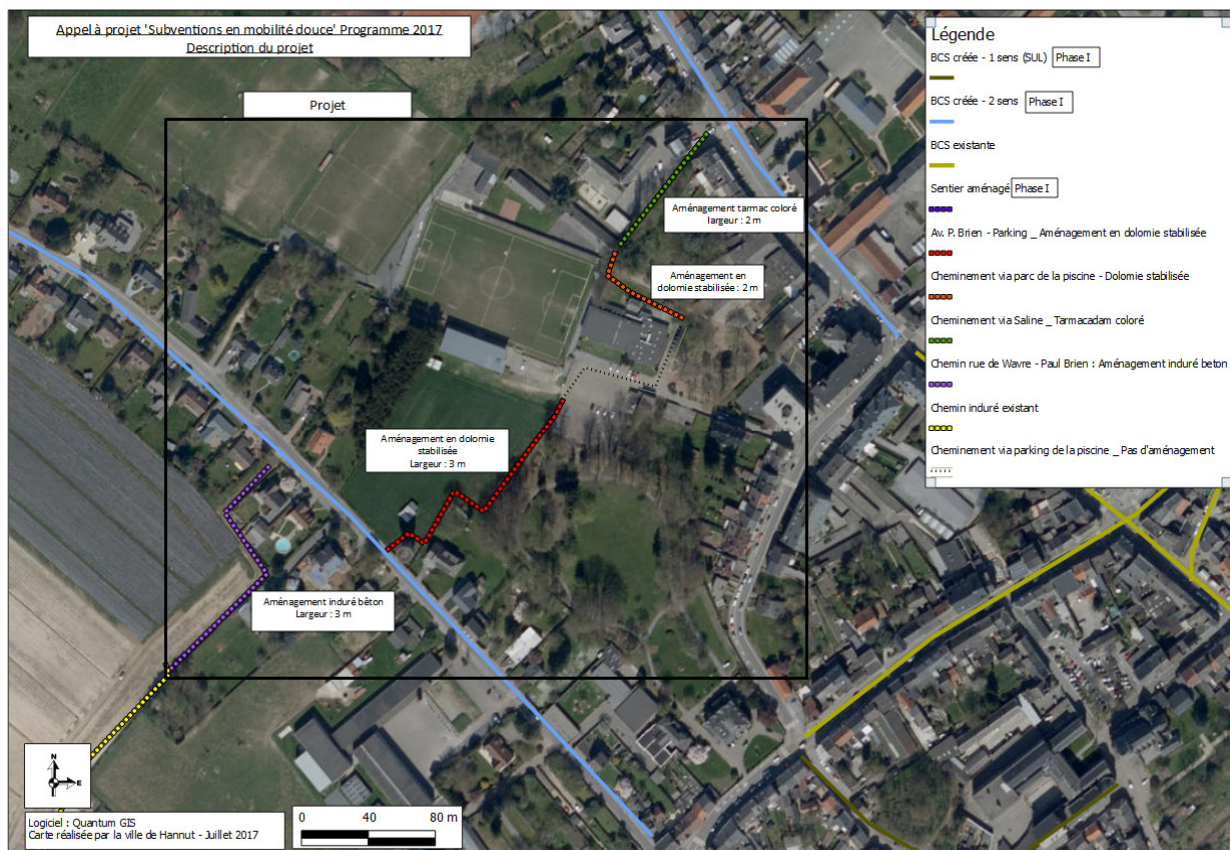
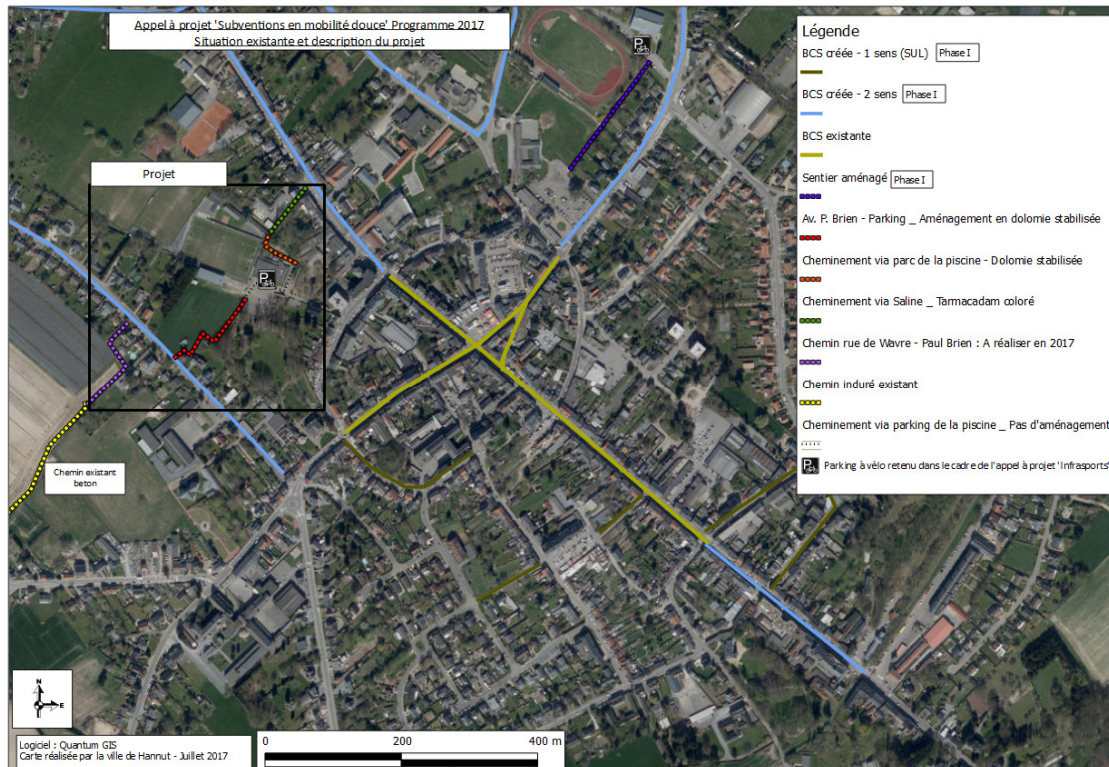
9. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Connexion entre l'avenue Paul Brien (Lycée) et la rue de Tirlemont (Saline)	Commune	1
Réaménagement de la partie en terre du chemin reliant la chaussée de Wavre à l'avenue Paul Brien	Commune	

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Croissance du nombre de piétons et de cyclistes au centre-ville	Commune	+20%

10. ANNEXE(S)

Annexe 1 : Projet de connexion entre la rue Paul Brien et la Chaussée de Tirlemont



**FICHE-PROJET
1.13**

Actions de promotion des artistes locaux

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à RECENSER, SOUTENIR ET PROMOUVOIR les artistes présents sur le territoire communal par l'organisation de diverses actions et événements spécifiques.

Il prendra appui sur L'ANALYSE PARTAGÉE ET LA STRATÉGIE CULTURELLE du Centre culturel et participera et/ou complétera les actions de ce dernier et d'autres acteurs locaux.

Plusieurs pistes d'actions ont été énumérées lors des consultations et des groupes de travail. Ces idées seront prises en compte lors de l'activation du projet, telles que :

- Création d'un « panier culturel » s'inspirant des paniers de légumes.
- Aménagement d'une ou plusieurs œuvres d'art (collectives) dans l'espace public.
- Balades artistiques.
- Occupation des vitrines vides dans le centre-ville.
- Appui sur le patrimoine, les paysages, la nature, l'agriculture...
- Intégration de l'art dans les projets.
- Organisation de Weekend Wallonie Bienvenue.
- Animation artistiques dans les villages.
- ...

Le terme « artiste » entendu dans ce projet se veut large et non restrictif (écrivains, photographes, designers, dessinateurs, peintres, musiciens, céramistes, graphesurs...).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec des personnes ressources.
- Consultation des jeunes.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Pour les artistes, il n'est pas toujours aisé de se faire connaître, de pouvoir partager son art avec le public, et ce souvent par manque de temps ou de moyens. Ce projet permettra la découverte du patrimoine artistique local aux habitants.

Cette ressource peut également participer au dynamisme économique en attirant des touristes ou en donnant une image positive, innovante... au territoire.

Enfin, l'art est également un moyen de développer la cohésion sociale au sein des villages, de mettre en valeur des zones naturelles, de l'espace public...

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
- ✓ Objectif 5.2 : Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 110 : Plan d'actions de soutien aux associations.
- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de village.
- ✓ Fiche-projet 302 : Inventaire et aménagements de lieux d'accueil pour les animations artistiques et culturelles sur le territoire.
- ✓ Fiche-projet 303 : Diversification de l'offre en stages et ateliers thématiques.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Analyse partagée du Centre culture de Hannut.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : Toute la commune.
- **Statut de propriété** : Sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : Sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur(s)** : Centre culturel.
- **Partenaire(s)** : associations, Fédération Wallonie Bruxelles, Service Culture de la Province de Liège, artistes et artisans, écoles, maison des jeunes, la Commission des arts de la Région Wallonne.
- **Source(s) de financement** : Commune, Fédération Wallonie-Bruxelles, Service Culture de la Province de Liège, Fondation Roi Baudouin.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le présent projet a été plébiscité par la CLDR en première priorité pour son lien évident le travail d'analyse partagée en cours au niveau du Centre culturel de Hannut.

- **Etat du dossier**

- Analyse partagée du Centre culturelle.
- Mise en place d'un Conseil d'Orientation.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

La mise en œuvre de ce projet sera discutée lors d'une ou plusieurs rencontres entre le Centre culturel (et son Conseil d'Orientation) et la CLDR.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

La mise en œuvre de ce projet devrait dans un premier temps, engendrer des frais de fonctionnement (organisation d'évènements, publicité, formations...) estimé à 1000 €.

Des actions plus conséquentes pourraient être prévues à moyens termes (ex : aménagement d'œuvres d'art sur l'espace public, parcours artistique...) estimées à 1500€ durant 5 ans.

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Mise en place d'actions de promotion	Commune et Centre culturel de Hannut	1 par an (min.)

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Fréquentation des activités du Centre culturel de Hannut	Centre culturel de Hannut	+5%

10. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
1.14

Présentoir « Ça existe mais vous ne le savez pas »

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit la création d'un « présentoir » permettant de rassembler en un même endroit, les divers prospectus, brochures, cartes... réalisés par les services communaux et paracommunaux et qui permettent aux habitants d'être mieux informés.

Les informations concerneront notamment : les attractions touristiques de la commune (Musée de la boîte en fer blanc, Brasserie du Flo,...), l'agenda des festivités, la programmation du Centre culturel, les animations de Natagora et du PCDN, le bottin social... Le contenu sera régulièrement actualisé. Suivant son emplacement, son contenu pourra varier.

Ce « présentoir » dont la forme reste à déterminer sera présent en divers lieux de passage du territoire, tels que l'administration communale, les bibliothèques, la maison de l'emploi... Il pourrait également prendre la forme d'un outil numérique.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Cohésion sociale ».
- Groupe de travail « Dynamisme économique ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

La mise en place de ce projet est un pas en plus vers la bonne communication de tous. Que ce soit une balade ou une brochure sur l'enseignement ou le droit au logement, ou simplement informer de l'existence d'un moyen de mobilité alternatif à la voiture, il permettra de valoriser les outils existants et/ou créés par les services communaux et para.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 7.1 : Renforcer l'écoute des citoyens au sein de l'administration communale.
- ✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.
- ✓ Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
- ✓ Objectif 3.3 : Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 102 : Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs villageois.
- ✓ Fiche-projet 113 : Actions de promotion des artistes locaux.
- ✓ Fiche-projet 210 : actions pour le vivre ensemble dans un commune rurale.

- ✓ Fiche-projet 214 : Information tout public et conseils sur les différents systèmes d'échanges de savoirs et de compétences.
 - **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**
- ✓ Plan de cohésion sociale (PCS).

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : à déterminer – lieux de passages.
- **Statut de propriété** : propriété communale.
- **Statut au plan de secteur** : Sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur(s)** : Commune de Hannut.
- **Partenaire(s)** : associations, bibliothèques, écoles, Contrats de rivières, Centre culturel, La Passerelle.
- **Source(s) de financement** : Commune.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le présent projet a été plébiscité par la CLDR en première priorité pour sa mise en œuvre rapide.

- **Etat du dossier**

Sans objet.

- **Programme des travaux**

Présentoirs accessibles, durables et identifiables.

- **Planification**

La mise en œuvre du présent projet devra :

- Inventorier les documents existants et identifier les manques.
- Choisir les lieux et le modèle de présentoirs ainsi que la version virtuelle.
- Disposer les présentoirs et organiser leur mise à jour.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Mise à jour régulière.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

Type de frais à envisager	Prix unitaire (HTVA)	Total (HTVA)
Présentoirs (6 pièces)	250 €	1500 €

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Mise en place des présentoirs	Commune	6

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre de personnes informées	Commune	+20% chaque année

10. ANNEXE(S)

**FICHE-PROJET
1.15**

Mise en place de projets énergétiques durables

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la mise en place ou le soutien de projets énergétiques durables. Il s'inscrit totalement dans la démarche Pollec 2 (Convention des Maires) initiée par la Province de Liège et dans laquelle Hannut est engagée depuis 2016.

Le projet sera précisé à l'aide des données chiffrées relevées et analysées (en cours 2017) et du Plan d'actions en faveur des énergies durables (PAED). Parallèlement, la visite de projets ou l'organisation de conférences en la matière, alimenteront les débats (ex : visite d'une unité de biométhanisation, d'une chaudière biomasse...).

Le ou les projets envisagés feront l'objet d'étude(s) de faisabilité technique et financière. L'implication voire le portage citoyen ou les partenariats public-privés seront privilégiés dans la mesure du possible.

Les filières visées seront la biomasse et le photovoltaïque.

Pour les différentes étapes, la commune, le groupe de travail de la CLDR et/ou les porteurs de projets pourront faire appel au réseau de Facilitateurs et à la Province de Liège (POLLEC 2).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Groupe de travail « Territoire ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Dans le cadre de POLLEC 2 et la Convention des Maires, la commune s'est engagée, sur base volontaire, à dépasser les objectifs fixés par le parquet européen « 3x20 en 2020 », à savoir réduire de 20% la consommation d'énergie, diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre et produire 20% d'énergie à partir de sources renouvelables.

Actuellement, aucune source de production électrique renouvelable à grande échelle n'est recensée dans la commune. La pression de développeurs éoliens sur le territoire et au-delà, tend à masquer les autres possibilités. L'engagement du conseil communal dans la démarche Pollec, permettra à la commune de disposer d'informations plus précises et dès lors, d'envisager une forme d'autonomie énergétique plus sereinement.

Si les coûts parfois très élevés de certaines unités de production d'énergie renouvelable ne peuvent être supportés par un « simple citoyen », il est par contre possible d'unir les forces vives (les citoyens, associations, les communes voisines...) d'un territoire pour financer ensemble ce type d'installation.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies durables.

- ✓ Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.
 - **Liens avec d'autres projets**
- ✓ Fiche-projet 306 : Acquisition et aménagement du site du Moulin Dardenne à Grand-Hallet.
- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de village.
 - **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**
- ✓ Plan d'actions pour le développement des énergies durables (PAED).

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
		X	

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : À déterminer.
- **Statut de propriété** : À déterminer.
- **Statut au plan de secteur** : À déterminer.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur(s)** : Commune de Hannut (Eco-passeur).
- **Partenaire(s)** : Province de Liège, DGO4, facilitateurs.
- **Source(s) de financement** : Commune, UREBA (DG03), POLLEC 2, DR (DG03), Programme Wallon de Développement rural (PWDR), crowdfunding, Coopérative.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le présent projet a été plébiscité par la CLDR en première priorité pour son lien direct avec la signature de la Convention des Maires par la Commune de Hannut et la Province de Liège (fin 2016).

- **Etat du dossier**
 - Engagement d'un éco-passeur (décembre 2013).
 - Adhésion de la commune à la campagne POLLEC 2 (2015).
 - Signature de la Convention des Maires (fin 2016).
 - Organisation d'un Agriclub sur le miscanthus en partenariat avec les communes de Wasseiges et Lincent ainsi que de l'Agence de développement local de Berloz-Donceel-Faimes et Geer.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

Afin de déterminer la forme, les actions et les mesures à prendre, la mise en œuvre de ce projet débutera lorsque le Plan d'actions pour le développement des énergies durables sera terminé.

- **Démarches administratives à réaliser**

A voir avec le PAED.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

A voir avec le PAED.

8. ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS

- **Investissements, achats et prestations externes**

A voir avec le PAED.

Type de frais à envisager	Prix unitaire (HTVA)	Total (HTVA)
Conférences (1 fois par an min.) et évènements de sensibilisation	250 €	250 €/an
Visite de projets (1 fois tous les deux ans.)	1200 €	1200 €/ deux ans
	Soit un total de 3150 € sur 4 ans	

- **Projet rémunérateur** : OUI/NON

9. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Mise en place ou organisation de projet(s)	Commune	Min.1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Diminution de la production de CO ²	Commune	-20%
Production d'énergie en renouvelable sur le territoire	Commune	+15%

10. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET 2.01	Préservation et aménagement du site des 7 Fontaines à Grand-Hallet
------------------------------------	---

1. DESCRIPTION DU PROJET

Située entre Avernas-Le-Bauduin et Grand-Hallet et occupant une vingtaine d'hectare, le site des 7 Fontaines comprend une partie de la vallée du ruisseau du Henri Fontaine (catégorie 2, gestion provinciale) où l'on observe de nombreux éléments de végétation qui ont disparu partout ailleurs sur le territoire de la commune.

Outre le ruisseau du Henri Fontaine, élément stratégique pour le développement de la biodiversité sur le territoire, le site présente un biotope riche et rare dans cette région dominée par l'agriculture d'openfield (zone centrale). Eaux stagnantes, rivière à pente faible, roselière sèche, fourrés rudéraux, aulnaies-frênaies alluviales, prairies alluviales, mégaphorbiaies, magnocariçaies...

A noter que le site est bordé par plusieurs chemins et sentiers qui relie, pour certains les deux villages. Le Moulin Dardenne occupé par le Musée de la Boite en fer blanc lithographiée se situe à l'extrémité ouest de la zone.

Le projet consiste en la mise en œuvre d'une gestion adaptée du site. Celle-ci passera par différentes étapes dont :

- MISE SOUS STATUT DE PROTECTION (ex : réserve naturelle) pour une conservation sur le long terme de l'intérêt biologique du site.
- MAÎTRISE FONCIÈRE en tout ou en partie du site (le cas échéant).
- Mise en place d'un PLAN DE GESTION GLOBAL ET PAR ZONES qui actualisera les recommandations de l'Etude du réseau écologique (ERE).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

• Origines de la demande

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises de Grand-Hallet et d'Avernas-Le-Bauduin.
- Groupe de travail thématique « Nature et environnement ».
- Groupe PCDN.

• Justifications et effets multiplicateurs

La plupart des sites d'intérêt biologique présents sur le territoire communal ne sont concernés par aucun statut de protection. Ils risquent dès lors de voir le potentiel biologique décroître au cours du temps.

A part la zone du Brou d'Abolens, Hannut ne dispose pas vraiment de lieu « nature » emblématique qui joue le rôle de sensibilisation et d'exemplarité au niveau de la préservation de la biodiversité au cœur de la Hesbaye. Le site est également intéressant comme lieu didactique permettant la mise en place d'animations nature (PCDN, écoles...).

L'étude du réseau écologique a montré que le réseau de Hannut est axé essentiellement sur l'hydrographie. Les vallées et vallons constituent les principales zones et couloirs écologiques du territoire. Plus

particulièrement, la vallée du ruisseau du Henri Fontaine constitue l'épine dorsale du réseau écologique du nord de la commune. L'ensemble de la vallée concernée par le présent projet est d'un très grand intérêt biologique. On y observe de nombreux éléments de végétation qui ont disparu partout ailleurs sur le territoire. Ces éléments sont le témoignage de ce que l'on pouvait observer dans la plupart des fonds de vallons il y a moins d'un siècle, avant l'intensification importante de l'agriculture.

Le cœur du périmètre est caractérisé par des zones où la biodiversité est élevée en termes de quantité et de qualité. Ces noyaux de biodiversité sont à dédier prioritairement à la préservation de la nature. La périphérie du site est compatible avec l'activité économique durable.

Depuis les années 1990 (projet de la première ODR de Hannut), plusieurs tentatives de classement du site ont été menées. En 2003, l'activité de cressonnières a cessé et a repris récemment.

L'absence de statut de protection et de gestion globale met toutes ces qualités en danger.

Enfin, la présence de sentiers et la proximité du Moulin Dardenne et du Golf d'Avernas, rend la zone attrayante pour l'image et le développement du tourisme sur le territoire

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 2.1 : Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique.
- ✓ Objectif 2.2 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.
- ✓ Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.
- ✓ Objectif 1.3 : Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois.
- ✓ Fiche-projet 205 : Création et valorisation du réseau de mobilité douce.
- ✓ Fiche-projet 307 : Actions de protection et aménagements de sites d'intérêt pour la biodiversité.
- ✓ Fiche-projet 306 : Acquisition et aménagement du site du Moulin Dardenne à Grand-Hallet.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan communal de développement de la Nature (PCDN).

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
			X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : le site est localisé dans la vallée du Henri Fontaine entre les villages d'Avernas-Le-Bauduin et de Grand-Hallet.
- **Statut de propriété** : plusieurs propriétés privées et publiques (AIDE et Domaine de l'Etat gérés par la Région wallonne).
- **Statut au plan de secteur** : Le périmètre d'intervention est affecté en « zone naturelle » avec une surimposition « Intérêt paysager » au plan de secteur. Les abords directs du site sont affectés en « zone agricole » et en partie en « zone d'habitat à caractère rural ».

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Cadre de vie) et Groupe PPN.
- **Partenaire(s)** : propriétaires, habitants, DNF, DEMNA, Natagora Hesbaye Médiane et le Contrat de rivière Dyle-Gette, écoles.
- **Source(s) de financement** : Espace vert (DGO3), PWDR Mesure 7.6 (DGO3-Europe), Développement Rural (DGO3), MAE, PCDN (DGO3).

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Cette zone est classée « zone naturelle et d'intérêt paysager » au plan de secteur. Elle est également reprise dans l'inventaire ISIWAL de la Région Wallonne (site n°2875) et est reconnue par les habitants comme étant un des poumons verts de l'entité. Toutefois, la multitude de propriétés rend la mise en œuvre du présent projet difficile. C'est pour cela que la CLDR a opté pour une priorité à moyen terme afin de permettre aux autorités d'identifier les propriétaires et de démarrer les premiers contacts.

- **Etat du dossier**

- Caractérisation du site via l'Etude du Réseau écologique (ERE, 2009).
- Prises de contacts et relances régulières auprès du DNF pour le classement du site.
- Relance de la dynamique « PCDN » (octobre 2015).

- **Programme des travaux**

- Cf. recommandations de l'Etude du Réseau Ecologique.

- **Planification**

- Réactiver la réflexion en identifiant les statuts de propriété et d'utilisation des parcelles.
- Rencontrer les différents partenaires, organiser des visites de terrains qui permettront de définir plus précisément le périmètre d'intervention et la définition de pistes d'actions.
- Ce travail s'effectuera via un groupe de travail « 7 Fontaines » intégrant les membres de la CLDR mais aussi le groupe PCDN et les différents partenaires.
- Négocier le possible classement et le mode de gestion du site après une visite du DEMNA (Département de l'étude du Milieu Naturel et Agricole) pour juger de la pertinence d'un classement.
- Identifier les achats nécessaires

- Mettre en œuvre le plan de gestion avec les partenaires.
- Identifier les aménagements nécessaires et les demandes de subsides à activer.
 - **Démarches administratives à réaliser**
- Identification des propriétaires.
 - **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Mettre en place un plan de gestion.
- Communication et sensibilisation des habitants.
- Organisation d'évènements « nature ».

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Mise en place d'un plan de gestion	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Part du site repris en Zone centrale	PCDN, Natagora	+20%
Présence d'espèces invasives	Commune et Contrat de rivière	Aucun nouveau foyer. Diminution de la surface des foyers existants (-20%)
Nombre de visites scolaires/animations menées au niveau du site	Commune, PCDN, Ecole	3 animations/an

9. ANNEXE(S) ET BIBLIOGRAPHIE

- Taymans J., 2009, Etude du réseau écologique dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature de la commune de Hannut, Rapport final, Laboratoire d'écologie Agro-bi tech Gembloux, 213p.

Recommandations de l'ERE (2009) :

Élimination des peupliers dans les zones les plus intéressantes.

Restauration des végétations de prairies humides par débroussaillage et fauchage tardif.

Restauration de vieux saules têtards.

Restauration et création de mares favorables à la faune et la flore de zones humides.

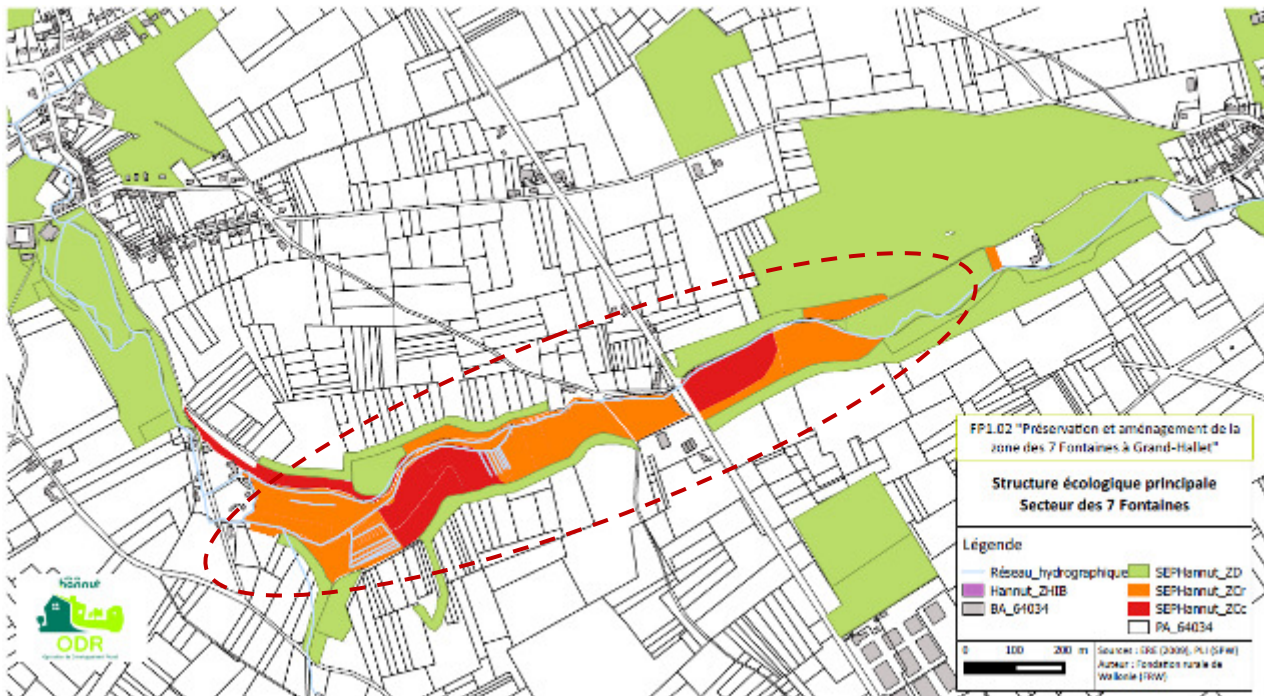
Élimination des débris présents en bordure du Henri Fontaine (ex : Opération Rivières propres).

Développement de bandes agricoles extensives ou MAE en bordure du site.

Élimination des espèces invasives (ex : cerisier tardif).

Plantation de haies indigènes.

ANNEXE 1 : LOCALISATION DU SITE (FOND CADASTRAL)



ANNEXE 2 : LOCALISATION DU SITE (EXTRAIT DU PLAN DE SECTEUR)



ANNEXE 3 : PHOTOS DU SITE



Fiche-projet 201 : Préservation et aménagement du site des 7 Fontaines à Grand-Hallet



FICHE-PROJET 2.02	Création de logements publics polyvalents destinés aux personnes en situation de handicap
------------------------------------	--

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la création de logements publics locatifs accessibles et adaptés pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap temporaire ou permanent (physique, sensoriel et/ou mental). Des aménagements spécifiques (ex : domotique, espaces verts) seront prévus afin d'éviter que les handicaps rencontrés soient synonymes d'isolement.

La mise en œuvre de ces logements sera l'occasion de sensibiliser les habitants, les candidats bâtisseurs ou les architectes à la problématique de l'adaptabilité des logements. Le projet accordera également une attention particulière au bilan énergétique des bâtiments.

Conjointement et si nécessaire, il s'agira de compléter l'offre en accompagnement avec les partenaires locaux, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces personnes dans leur vie quotidienne, pour leur offrir un choix de vie le plus autonome possible. Les loyers seront le plus accessibles possible. La forme d'accompagnement est à définir en concertation avec les acteurs locaux et supra locaux. Il pourrait s'agir d'accompagnement médico-social, d'accompagnement administratif, d'un service d'aide à domicile... tout en étant évolutif, souple voire innovant.

Au final, la combinaison « logement + accompagnement » permettra aux bénéficiaires d'avoir une vie sociale épanouissante.

Il s'agira de choisir la localisation et la formule les plus adéquates au public visé. La gestion des logements serait confiée à la commune.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Groupe de travail thématique « Cohésion sociale »
- Consultation de la « Commission communale consultative de la personne handicapée ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Le projet permettra de répondre à un besoin de logements exprimé lors des consultations et confirmé dans le diagnostic socio-économique.

Comme tout citoyen, la personne en situation de handicap souhaite pouvoir habiter dans un logement adapté à leur situation et à leurs besoins. Cependant, pour ces personnes, des difficultés existantes ne leur permettent pas toujours de réaliser ce choix de vie et les contraignent à habiter dans des institutions parfois très coûteuses alors que leur état leur permettrait de vivre en autonomie.

Parallèlement, les familles des personnes en situation de handicap vivent à la fois les difficultés quotidiennes de l'accompagnement mais craignent surtout pour l'avenir et le confort de leur enfant, petits-enfants, parents... une fois qu'eux ne seront plus en mesure de s'en occuper (problématique de « l'après nous » ou de « l'après-parent »).

Ces constats ne sont pas inhérents à la commune de Hannut mais sont bel et bien présents sur tout le territoire Wallon et au-delà. Hannut dispose toutefois d'acteurs dynamiques en la matière (CPAS, asbl Interaction, ADMR...), d'une politique d'accessibilité du centre-ville pour les PMR et d'une Commission communale consultative des personnes handicapées (CCPH) active.

A noter que la Belgique, comme la plupart des pays de l'Union européenne, a ratifié en 2009 la Convention des Nations Unies relative au droit des personnes handicapées. Celle-ci a pour objet de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque ».

Du côté du logement, il s'agit donc de faire le nécessaire pour offrir aux personnes en situation de handicap la possibilité de vivre dans un habitat de leur choix qui leur permettra un accès et une participation pleine et entière à la société, à une vie politique, culturelle, sportive et récréative (European think & do tank).

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 3.1 : Garantir l'accès au logement pour tous.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 3.3 : Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 318 : Création de logements intergénérationnels.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan de Cohésion Sociale.
- ✓ Plan d'Ancrage communal.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : Non définie. Une localisation proche des acteurs locaux (La Passerelle, le Home Loriers...), des pôles commerciaux et des transports en commun sera privilégiée.
- **Statut de propriété** : A déterminer.
- **Statut au plan de secteur** : A déterminer – en zone d'habitat et/ou zone d'habitat à caractère rural.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Social)
- **Partenaire(s)** : Commission communale consultative des personnes handicapées, promoteur(s) privé(s), autres Services communaux, Interaction asbl et La Passerelle, Home Waremmien, Home

Loriers, Réseau Logement de l'arrondissement Huy-Waremme, Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS – SPW), AVIQ, ADMR, Habitat et participation.

- **Source(s) de financement** : Développement rural (DGO3).

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a opté pour mettre en œuvre ce projet à moyens termes. Avec la mise en place du Réseau Logement à l'échelle des arrondissements de Huy-Waremme, le projet bénéficiera d'une vision transcommunale adéquate.

- **Etat du dossier**

Sans objet.

- **Programme des travaux**

Les logements créés seront adaptés aux personnes handicapées voire modulables. Pour garantir cet accès, la mise en œuvre sera préalablement réfléchie avec les professionnels de l'accessibilité.

- **Planification**

- Mise en place d'un groupe de travail rassemblant les porteurs et différents partenaires.
- Identification des besoins et pistes précises.
- Visites d'exemples et/ou rencontres de porteurs de projets similaires.
- Constitution du dossier et recherches de subsides.
- Convention faisabilité et constitution de l'avant-projet.
- Convention réalisation, permis d'urbanisme et réalisation des travaux.
- Gestion quotidienne des logements.

- **Démarches administratives à réaliser**

- Consultation des professionnels de l'accessibilité et du handicap.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage des investissements**

- Travailler de manière étroite avec les personnes en situation de handicap, leurs représentants et leur famille.
- Prendre en compte le projet immobilier sur le territoire en envisageant du partenariat public-privé.
- Sortir du cadre communal en envisageant la mise en place d'un projet transcommunal.
- Nécessité d'avoir une réflexion détaillée et documentée.
- Tenir compte des critères du « Guide d'aide à la conception d'un logement adaptable » ou autre guide de référence en la matière.
- Prise en compte des prescrits liés aux COD'T.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Logements créés	Commune	Min. 5

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Sensibilisation des acteurs de la construction et des candidats bâtisseurs à la modularité des logements	Commune	Croissance de constructions « modulables » ou « accessibles »

9. BIBLIOGRAPHIE

- Convention des Nations Unies relative au droit des personnes handicapées, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>.
- Think & do tank POUR LA SOLIDARITÉ - PLS <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/page/presentation-du-think-do-tank-pour-la-solidarite-pls>.
- <http://bienvivrechezsoi.be/>
- <http://www.construire-adaptable.be/>

**FICHE-PROJET
2.03**

Modernisation des maisons de villages

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à organiser la modernisation des maisons de village et de leur utilisation à l'aide notamment d'un outil de maintenance et d'aide à la décision globale.

Par « modernisation », la CLDR entend : l'amélioration des bâtiments et leurs équipements mais aussi la mise à jour des principes de gestion et l'extension des activités accueillies.

Les RÉNOVATIONS dont la plupart peuvent être qualifiées de « légères », se feront de manière étalée, en fonction des urgences et disponibilités ainsi qu'en tenant compte des résultats des réflexions menées dans le cadre de la mise en œuvre d'autres fiches projets concernant les maisons de village. Suite à l'état des lieux réalisé par la CLDR en décembre 2014 à partir de données communales, un premier tableau général a été créé (Annexe 1).

En ce qui concerne la GESTION ET LES ACTIVITÉS ACCUEILLIES, leurs « mise à jour » se feront en concertation avec les différents acteurs concernés et particulièrement les gestionnaires de salles. Le but est de garantir la cohérence entre ces différents tarifs et d'approcher le plus possible les attentes et besoins des associations notamment en terme de nouvelles fonctions.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Consultations villageoises.
- Consultation des associations.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail projet « Maisons de village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

La commune n'a pas attendu l'opération de développement rural pour gérer les maisons de village. Le présent projet vise surtout à organiser cette gestion de manière globale et participative afin d'assurer une certaine cohérence dans les choix d'aménagement, en identifiant par exemple d'éventuels achats groupés tout en répondant aux besoins exprimés.

Dans le cadre de POLLEC 2 et la Convention des Maires, la commune s'est engagée, sur base volontaire, à dépasser les objectifs fixés par le parquet européen « 3x20 en 2020 », à savoir réduire de 20% la consommation d'énergie, diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre et produire 20% d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon de 2020.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.

- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.
- ✓ Objectif 6.4 Soutenir et faciliter le fonctionnement des associations.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 6.1 Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 4.1 Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques.
- ✓ Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.
- ✓ Fiche-projet 110 : Plan d'actions de soutien aux associations.
- ✓ Fiche-projet 303 : Diversification de l'offre en stages et ateliers thématiques.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED).

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : Toutes les maisons de villages.
- **Statut de propriété** : Bâtiments en propriété communale.
- **Statut au plan de secteur** : Zones d'habitat à caractère rural.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service infrastructures communales).
- **Partenaire(s)** : Comité de gestion des salles, associations, comité de pilotage du PAED, Ecopasseur, Facilitateur tertiaire, habitants.
- **Source(s) de financement** : UREBA, Développement rural (DGO3), Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), Fondation Roi Baudouin.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Au vu des projets de nouvelles maisons de village prévues en première priorité, la CLDR a décidé d'activer le présent projet une fois celles-ci réalisées ou entamées.

- **Etat du dossier**

- Inventaire général et mise en place d'un premier outil de suivi (annexe 1).
- Signature de la Convention des Maires par le conseil communal (POLLEC 2).
- Premiers résultats issus du Plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED).

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

La mise en œuvre du projet se décline en plusieurs étapes :

- ETAT DES LIEUX des infrastructures existantes par le Service commune des Infrastructures à l'aide de grille d'analyse, de reportage photos et de visites régulières, il s'agit de dresser un état de salubrité des locaux et d'identifier les travaux nécessaires (en cours).
- IDENTIFICATION DES TRAVAUX à réaliser pour chaque salle en partenariat avec les gestionnaires et la CLDR.
- Une enquête auprès des associations, des artisans et autres acteurs socio-économiques pour identifier un panel d'activités à mettre en place, en tenant compte de la fonctionnalité des salles

- **Démarches administratives à réaliser**

Demande de permis d'urbanisme dans certains cas.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement**

En ce qui concerne les travaux visant à améliorer le bilan énergétique des locaux, les investissements se feront par rapport à l'occupation actuelle et future de la salle et ce, pour une question d'amortissement des investissements. La commune fera appel au facilitateur tertiaire ou facilitateur URE pour évaluer l'intérêt d'une révision totale ou partielle des systèmes de chauffage. Cette analyse sera comprise dans le Plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED) dont l'élaboration est en cours (2017).

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Cadastre énergétique pour toutes les maisons de village	Commune	13
Bilan global régulier	Commune	1 fois tous les trois ans

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Coût de gestion des salles communale	Comité de gestion des salles	-10%
Organisation de nouvelles activités dans les locaux et leurs abords	Comité de gestion des salles	+10%

9. ANNEXE(S)

Annexe 1 : état des lieux des maisons de villages en 2014 (actualisation en 2016)

Implantation carte	SALLE	ABORDS	CHAUFFAGE	BRUTS LIES	CHAUFFAGE	ACOUSTIQUE	SANITAIRES	SANITAIRES PMR	ISOLATION	LOCAL SUPPLEMENTAIRE	SOL	CUISINE	ELECTRICITE	EAUX USEES	HUMIDITE	Intervention 1ère ODR	Remarques et travaux suite à la visite de mars 2016
	ABOLENS	Fait l'objet d'un fiche projet à part FP 1.14															
1	AVIN Salle des Dix Bonniers	☹️	😊			☹️	☹️	☹️						☹️		😊	Châssis simple vitrage cuisine à changer Changer porte entrée pour accès PMR Changer porte toilettes PMR car trop étroite Remplacer la double porte local rangement Tuyau de distribution d'eau en mauvais état, sera changer d'ici l'activation de la fiche
2	BERTREE Bertrée 2000	☹️				☹️							☹️		☹️	😊	Refaire la toiture de l'annexe à l'arrière Déplacer l'installation de gaz et refaire la distribution Changer la porte d'entrée de la cuisine Accord reçu en février 2016 pour la rénovation de la cour
3	BLEHEN Brasserie du Flo	☹️				☹️			☹️						☹️	😊	Refaire les faux plafonds endommagés + isolation Pose de nouveaux caniveaux à l'extérieur
	BLEHEN salle la Concorde	Fait l'objet d'un fiche projet à part FP 2.11															
4	CRAS-AVERNAS le Mic-Mac	FP 1.09	😊			☹️	😊	😊					☹️			😊	Rien de particulier
5	CREHEN Salle Club 80		☹️			☹️		😊	☹️			☹️				😊	Nouveaux aérothermes à placer Remplacer les faux plafonds + isolation Salle à rafraîchir
	GRAND-HALLET Le Foyer	Fait l'objet d'un fiche projet à part FP 3.17															
6	LENS SAINT-REMY ancienne école	☹️				☹️		😊		☹️	☹️	☹️					Transformation du préau en local de rangement prévu en 2016
	MOXHE La Grange	Fait l'objet d'un fiche projet à part FP 1.05															

Implantation carte	SALLE	ABORDS	CHAUFFAGE	BRUTS LIÉS CHAUFFAGE	ACOUSTIQUE	SANITAIRES	SANITAIRES PMR	ISOLATION	LOCAL SUPPLEMENTAIRE	SOL	CUISINE	ELECTRICITE	EUX USEES	HUMIDITE	Intervention 1ère ODR	Remarques et travaux suite à la visite de mars 2016
7	PETIT HALLET salle des Amis Réunis	☹️					☺️								☺️	
8	POUCET Poucetof	☹️			☹️		☺️								☺️	Charpente sous dimensionnée ce qui occasionne de grosses fissures dans le plâtre des logements à l'étage
9	THISNES Salle Patria		☹️				☺️								☺️	Rien de particulier
9	THISNES l'autre salle		☹️		☹️											Nouvelle chaudière Aérothermes à changer
10	TROGNEE salle du Quartier		☺️	☹️	☹️		☹️		☹️						☺️	Sanitaires non conformes PMR Petit bâtiment devant : problème de plancher, étage non accessible
11	VILLERS-LE-PEUPLIER Salle du Centre Oser		☹️		☹️			☹️							☺️	
	WANSIN															

Fait l'objet d'une fiche projet à part FP 1.10

Annexe 2 : Idées émises lors des consultations et groupes de travail

- Diminution des prix de location de salle pour les activités régulières des associations locales qui apportent un plus à la cohésion sociale.
- Rédaction d'une charte de bonne gestion et de bonne occupation.
- Transmission annuelle des attestations légales (entretien de chaudière, entretien des extincteurs, ...) à la commune.
- Transmission, à la commune, d'un relevé annuel qualitatif et quantitatif de l'occupation de chaque salle.
- Création d'une grille de tarification : prix en fonction du public, du coût de fonctionnement, de l'utilisation et des caractéristiques de la salle.
- Panneau d'affichage placé à l'extérieur des différentes salles qui reprendra les coordonnées des personnes de contacts, les spécificités de la salle ainsi que la grille de tarification.
- Décentralisation de certains services communaux.
- Services privés mais d'intérêt communautaire ou activités commerciales (ex. : coiffeuse itinérante, formations professionnelle...).
- Développement d'activités culturelles (ex. : activités théâtrales, ateliers créatifs...).
- Cours de psychomotricité et cours de gym.
- Décentralisation de certains stages dans les villages pendant les congés scolaires.
- Accueil d'activités diversifiées pour les jeunes (ex. : répétitions de groupes de mu).

10. BIBLIOGRAPHIE

Etude du CAPRU : Les maisons de village : analyse de cas en Région wallonne (2012)

<http://www.capru.be/maisons-village-analyse>

**FICHE-PROJET
2.04**

**Amélioration de l'accès aux établissements
scolaires**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à sécuriser les déplacements vers et autour des pôles scolaires présents sur le territoire et y améliorer la circulation en heures de pointe.

Pour y parvenir, il s'agira :

- De RÉALISER DES AMÉNAGEMENTS de sécurité choisis en fonction des particularités de chaque site :
 - o Tels que ceux conseillés dans le Plan Intercommunal de Mobilité ou dans le « Guide des aménagements piétons » du SPW (ex : mise en place de sens unique, élargissement de certains trottoirs, barrières colorées, potelets, signalisation, marquages au sol...).
 - o Organisation du stationnement et de zones de *dépose-minute*.
 - o Garantir l'accessibilité des pompiers et services de secours, des personnes à mobilité réduite...
 - o Organiser un parking à la périphérie de Hannut-centre où les parents déposeraient les enfants aux heures de rentrée/sortie des écoles. Les enfants auraient alors la possibilité d'emprunter un cheminement piéton sécurisé jusqu'à l'école.
- De soutenir les écoles ou les inciter à entreprendre des ACTIONS POUR AMÉLIORER LES COMPORTEMENTS des élèves et des parents en la matière :
 - o Surveillance et sécurisation des traversées aux abords des établissements où cela n'est pas encore le cas.
 - o Organisation de pédibus, de vélo-bus...
 - o Implication des élèves dans le diagnostic sécurité des écoles, du village...
 - o Formation à la sécurité routière, organisation de séance de brevet pour les enfants mais aussi pour les adolescents et les adultes.
 - o Organisation d'atelier de réparation de vélo.
 - o Organisation d'évènements avec les parents.
 - o Organisation du covoiturage.
- D'AMÉLIORER LES ACCÈS PIÉTON ET EN VÉLO DES ÉCOLES par :
 - o Des aménagements sécurisés, balisés et validés par les écoles...
 - o Des aménagements cohérents vis-à-vis des transports en commun.
 - o Des aménagements de parking vélos dans les écoles et à proximité de certains arrêts de bus.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Consultations villageoises.
- Consultation des jeunes.

- Groupe de travail « Mobilité ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

L'accès et la circulation aux heures d'école est une difficulté ciblée par différents acteurs: afflux important de personnes (vers écoles, travail) sur des périodes de temps réduites le matin et le soir, étroitesse de certaines rues et sens circulatoire dans Hannut-centre mal digéré par certains, manque d'aires de dépose-minute aux abords des écoles et manque de civisme de certains parents.

Au-delà de l'objectif principal qu'est la sécurité des usagers faibles, ce projet permettra également de diminuer les pollutions atmosphériques, de désencombrer Hannut-centre et les cœurs de village aux heures de pointe et de là, d'améliorer la qualité du cadre de vie par le partage de l'espace public.

Il s'agit également de rendre les élèves plus autonomes dans leurs déplacements et d'encourager les initiatives dans le domaine de la mobilité durable.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 1.1 : Assurer la sécurité de tous les usagers sur la route et aux abords des infrastructures fréquentées.
- ✓ Objectif 1.2 : Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transport.
- ✓ Objectif 1.3 : Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois.
- ✓ Fiche-projet 112 : Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre (phase 2).
- ✓ Fiche-projet 205 : Création et valorisation du réseau de mobilité douce.
- ✓ Fiche-projet 207 : Amélioration des arrêts de bus.
- ✓ Fiche-projet 317 : Développement du covoiturage.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan intercommunal de mobilité (PICM).

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : implantations scolaires et villages concernés ainsi que Hannut-centre.
- **Statut de propriété** : Espaces publics.
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural et Zone d'habitat.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteurs de projet** : Commune de Hannut, les écoles, Groupe sentier et CCATm.
- **Partenaire(s)** : la Police, les parents, Provelo, GRACQ, Sentiers.be, Atingo
- **Source(s) de financement** : crédit d'impulsion, Développement rural.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a opté pour mettre en œuvre ce projet à moyens termes suite à la réalisation des sentiers intervillageois et au projet de contournement de Hannut.

- **Etat du dossier**

- Réalisation d'un Plan Intercommunal de mobilité dont les fiches actions « La mobilité à l'école » et « Le ramassage scolaire à pied et à vélo ».
- Travaux à l'entrée de l'Athénée Royale (dépose minute, passages pour piéton, stationnement...).
- Aménagement des accès sécurisés à la nouvelle école de Grand-Hallet (2016).
- Organisation d'un pédibus à dos d'âne lors de la Semaine de la mobilité en septembre 2016.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Mise en place d'un groupe de travail en partenariat avec les acteurs concernés.
 - Établir un plan d'actions types sensibilisation, formation...
 - Parallèlement, identifier, avec les écoles et les services de la Zone de Police Hesbaye Ouest, les aménagements à mettre en œuvre pour chaque école.
- Analyse des propositions et réalisations progressives des aménagements.

- **Démarches administrative à réaliser**

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Diagnostic global autour de toutes les implantations scolaires	Commune	7 + Hannut-centre
Le nombre d'aménagements réalisés	Commune	1 par école (en fonction du diagnostic)
Le nombre d'actions de sensibilisation et d'informations organisées	Commune et écoles	Minimum 2 actions/an

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre d'incidents/d'accidents aux abords des écoles	Police	0 (temps 0 = activation de la fiche)
Pourcentage d'enfants et d'enseignants qui utilisent les modes de déplacements doux pour se rendre à l'école	Ecoles	+20%
Amélioration du sentiment de sécurité aux abords et sur le chemin de l'école	Ecoles	+20%

9. ANNEXE(S)

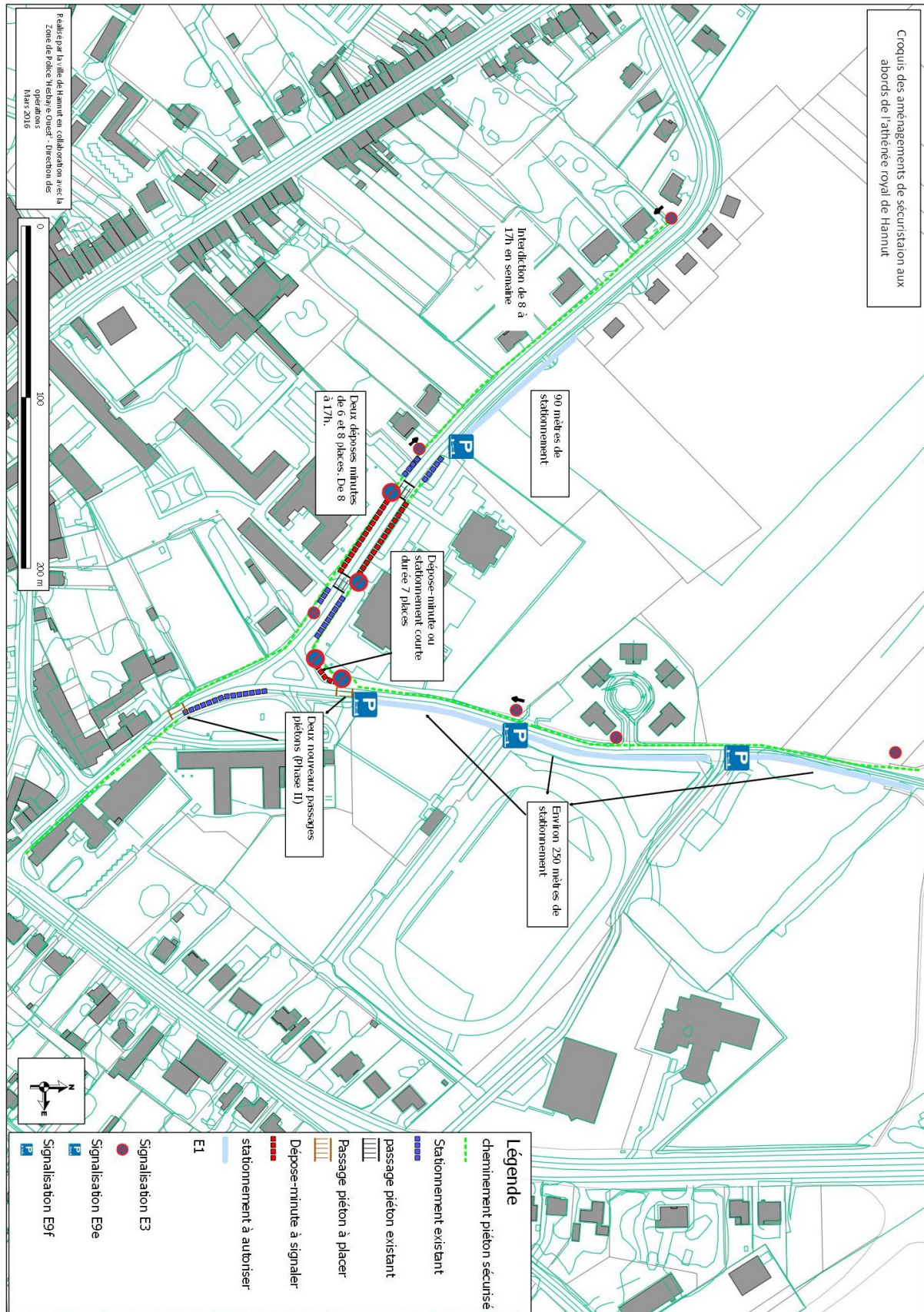
Annexe 1 : Liste des établissements scolaires

Les établissements maternel et primaire à Hannut			
	Maternel	Primaire	Primaire spécialisé
Réseau communal			
Ecole communal de Hannut 1			
Implantation d'Avernas-Le-Bauduin	x	x	
Implantation de Lens-Saint-Remy	x	x	
Ecole communal de Hannut 2			
Implantation de Grand-Hallet	x	x	
Implantation de Moxhe	x	x	
Ecole communal de Hannut 3 (immersion)			
Implantation de Merdorp	x	x	
Implantation de Thisnes	x	x	
Réseau libre subventionné			
Institut Saint-Cœur de Marie			
- Implantation de Hannut	x	x	
- Implantation de Cras-Avernas	x	x	
Collège Sainte-Croix		x	x
Fédération Wallonie Bruxelles			
Les Lauriers			x
Athénée Royale de Hannut		x	

Fiche-projet 204 : Amélioration de l'accès aux établissements scolaires

	Secondaire	Secondaire spécialisé
Réseau libre subventionné		
Collège Sainte Croix et Notre Dame	X	
Fédération Wallonie Bruxelles		
Athénée Royale de Hannut	X	
Les Orchidées		X

Annexe 2 : Plan des aménagements de sécurisation aux abords de l'Athénée Royal de Hannut



**FICHE-PROJET
2.05**

**Création et valorisation
d'un réseau de mobilité douce**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à créer et à aménager, des itinéraires privilégiés de liaisons douces entre les villages et vers Hannut-centre (connexion au contournement lent) afin de favoriser les déplacements doux (piétons et cyclistes).

Vu la superficie de Hannut et les distances à parcourir, il s'agit pour les villages les plus éloignés de faciliter et d'encourager l'utilisation du vélo dans les déplacements type « fonctionnels » (activités, écoles, petits achats, académie...) sans perdre de vue l'attrait et le potentiel touristique et de loisir de la région (déplacements de loisir, mise en valeur du patrimoine).

En repartant de l'inventaire des chemins et sentiers (2017), du projet de chemins et sentiers intervillageois et le de contournement lent de Hannut-centre, il s'agit, sur base de la hiérarchie du réseau routier de la commune et de l'identification des pôles à connecter, D'IDENTIFIER DES ITINÉRAIRES (de préférence empruntant les voiries secondaires et les chemins de remembrement réservés (F99C)) qui permettent aux modes doux de relier efficacement chaque village entre eux, au RAVeL, aux communes limitrophes et au centre-ville avec un niveau de sécurité optimal. Les points d'insécurité seront également rectifiés.

Ces réflexions permettront de RÉALISER LES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES nécessaires (ex : piste cyclable, chevrons, travaux, création de chemin, amélioration du revêtement, signalétique, gestion écologique des abords, parking vélo, éclairage...).

Parallèlement et d'autant plus après la réalisation des aménagements, des ACTIONS DE VALORISATION ET DE PROMOTION (ex : partenariat avec les commerçants, balisage, éclairage, diffusion de carte, divers événements de promotion...) seront organisées afin d'inciter les habitants à plus de mobilité durable.

Une signalisation adéquate sera placée, en concordance avec les autres projets de mobilité.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera encouragée dans la mesure du possible.

Ce projet entretient des liens étroits avec d'autres projets du PCDR mais également avec d'autres acteurs du territoire comme le groupe PCDN, Hannut Tourisme Promotion, l'Office du tourisme, les écoles, la Province de Liège...

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources du territoire.
- Consultations villageoises.
- Consultation des jeunes.
- Groupe de travail « Mobilité ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Il est vite apparu que la thématique de la mobilité douce, allant des promenades aux déplacements quotidiens, est une préoccupation importante de toute la population. A bien des reprises, les Hannutois ont déclaré leur volonté de préserver et de valoriser ces morceaux de patrimoine et de convivialité.

La commune regorge encore de nombreux sentiers et propose un réseau de voiries communales important. Notons également la traversée du RAVeL, véritable colonne vertébrale d'un réseau pouvant dès lors s'étendre bien au-delà du territoire communal.

Les déplacements doux quotidiens sont pourtant l'affaire de quelques irréductibles pour diverses raisons allant de l'insécurité au manque d'abri pour le vélo en passant par l'inconfort ou la méconnaissance du territoire.

A noter que le « tout à la voiture » n'est pas sans incidence sur l'environnement (émission de gaz à effet de serre et de particules fines), il est à l'origine de l'insécurité générale des usagers et encombre l'espace public, au détriment du caractère rural de la commune. Enfin, dans les villages, les habitants ne disposant pas de voiture ont plus de risque de se retrouver isolés voire en situation de précarité.

Le présent projet permettra tout d'abord à la population, toute catégorie confondue, de se déplacer de manière plus durable, de soutenir les commerces locaux et de développer l'attrait touristique de Hannut.

Certains tronçons de ce réseau représenteront également un potentiel non négligeable en termes de biodiversité, de balades supplémentaires et d'accès au patrimoine.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 1.3 : Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.
- ✓ Objectif 1.2 : Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transports.
- ✓ Objectif 1.1 Assurer la sécurité de tous les usagers sur la route et aux abords des infrastructures fréquentées.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter les touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 3.3 : Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Projet Lot 0 : Inventaire de terrain et cartographié des chemins et sentiers.
- ✓ Projet Lot 0 : Mise en place de plus de 70 kilomètres de voies réservées aux tracteurs et à la mobilité douce.
- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois.
- ✓ Fiche-projet 112 : Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre (phase 2)
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

- ✓ Plan Intercommunal de Mobilité.

- ✓ Plan Communal de Développement de la Nature.
- ✓ Projet « points nœuds » de la Province de Liège.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUT

- **Localisation** : tout le territoire communal et les communes limitrophes.
- **Statut de propriété** : voiries communales et régionales.
- **Statut au plan de secteur** : toutes zones.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteurs de projet** : Groupe sentiers et Commune (Service cadre de vie – Conseillers en mobilité et Conseillères en environnement)
- **Partenaire(s)** : Office du tourisme, les habitants, les écoles, les commerçants, Hannut Tourisme Promotion, la police, les communes limitrophes, la Province de Liège, Provelo, GRACQ, Sentiers.be, Atingo, DGO1, CCATm
- **Source(s) de financement** : Crédit d'impulsion, Développement rural, Commissariat Général du Tourisme, Province de Liège.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a choisi de réaliser ce projet à moyens termes suite à la réalisation des sentiers intervillageois et le contournement lent de Hannut qui font sont prévus à courts termes.

- **Etat du dossier**
 - Inventaire cartographique des chemins et sentiers (partenariat PCDR et PCDN) (2014-2017).
 - Mise en place de chemins réservés F99C (2016).
 - Premières réflexions « points nœuds » par la Province de Liège (2016).
 - Actualisation des promenades communales (en cours).
- **Programme des travaux**
 - Visites de terrain et précisions concernant les travaux et aménagements nécessaires ainsi que leur phasage (si cela s'avère nécessaire).

- **Planification**

- Réunions du Groupe sentiers (min. 2 réunions par an).
- Définition du réseau à partir de l'inventaire des chemins et sentiers réalisé par le groupe de travail en impliquant les usagers (écoles, habitants...). Visite de terrains et visites de projets similaires.
- Bilan avec les communes limitrophes.
- Demande de Convention faisabilité et réalisation (option : transcommunale).
- Réalisation des travaux.
- Etude et mise en place du balisage.
- Parallèlement, mise en place d'actions de promotions, sensibilisation de toutes la population (ex : affichages, organisation de promenades...).

- **Démarches administratives à réaliser**

- Vérification du statut de propriété et d'éventuelles servitudes.
- Permis d'urbanisme.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Les liens avec des projets transcommunaux, provinciaux (points nœuds) ou à toute autre échelle appropriée seront favorisés par une attention particulière aux évènements/actualités des communes voisines, une prise de contacts préalables aux réflexions et une attention aux appels à projets.
- Communication et sensibilisation régulières.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Pourcentage du réseau réalisé	Commune	100%
Nombre d'actions de sensibilisation et de communication	Commune	2 par an (min.)

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre de cyclistes	Comptage	+20%

9. ANNEXE(S)

Annexe 1 : Tableau reprenant les distances pour les liaisons cyclables proposées depuis les zones agglomérées jusqu'à Hannut-centre (Grand Place) (source : PICM)

Fiche-projet 205 : Création et valorisation d'un réseau de mobilité douce

Zone	Distance (km)	Temps de parcours (min)		
		15 km/h	20 km/h	25 km/h
Abolens	• 8,2	33	25	20
Avernas-le-Bauduin	• 3,6	14	11	9
Avin	• 7	28	21	17
Bertrée	• 3,2	13	10	8
Blehen	• 5	20	15	12
Cras-Avernas	• 4,1	16	12	10
Crehen	• 1,8	7	5	4
Grand-Hallet	• 4	16	12	10
Lens-St-Remy	• 6	24	18	14
Merdorp	• 6,6	26	20	16
Moxhe	• 5,6	22	17	13
Petit-Hallet	• 5,5	22	17	13
Poucet	• 3,2	13	10	8
Thisnes	• 2,5	10	8	6
Trognée	• 4,4	18	13	11
Villers-le-Peuplier	• 2,5	10	8	6
Wansin	• 5,1	20	15	12

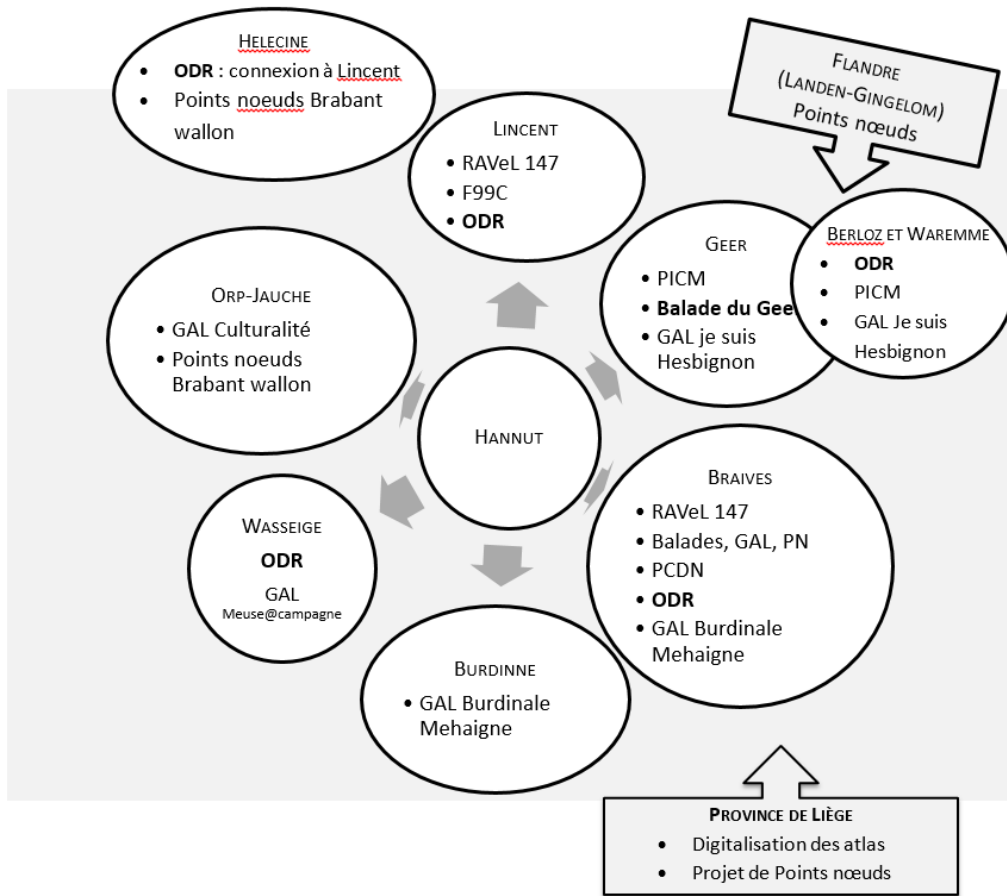
Annexe 2 : Connexion entre le RAVeL 127 et le RAVeL 148 (source : <http://www.velo-ravel.be>)



Source de la carte : "© les contributeurs d'OpenStreetMap CC-BY-SA".

Annexe 3 : La mobilité douce dans le contexte géographique de Hannut
Schéma (non exhaustif) des projets, acteurs... dans le voisinage direct (et indirect) de Hannut

Fiche-projet 205 : Création et valorisation d'un réseau de mobilité douce



FICHE-PROJET
2.06

**Renforcement du soutien aux PME, indépendants
et jeunes entrepreneurs**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à renforcer le service d'accueil et d'accompagnement des (futurs) entrepreneurs. Pour ce faire, il s'agira dans un premier temps de créer un nouvel organisme ou de renforcer un service existant en la matière. Ce service, dont la forme exacte reste à définir, pourrait prendre la forme d'un service communal, d'une Agence de Développement Local (ADL) voire d'une permanence d'un organisme extérieur tel que Meuse Condroz Hesbaye (MCH) déjà actif sur le territoire wallon¹.

Les missions de ce service seraient d'apporter rapidement les premiers conseils en matière de démarches pour le lancement, le développement (engagement de personnel par exemple) ou la pérennisation de l'activité.

Ce service sera idéalement localisé dans un futur Centre d'Affaire au sein de la zone d'activité économique de Hannut.

Une fois mis en place, il mènera diverses missions D'INFORMATION, D'OUTILS, DE SOUTIEN et de MISE EN RÉSEAU en un lieu unique, tels que (propositions de la CLDR) :

- La création d'une brochure reprenant les coordonnées et missions de tous les organismes de stimulation et de soutien à l'entrepreneuriat au niveau de l'arrondissement/province/région.
- Utiliser l'outil <https://www.4280.be/> mis en place par l'Union des commerçants du centre de Hannut.
- L'aide à la mise en place d'un plan communication pour les indépendants, horeca...
- L'organisation d'évènements rassembleurs (ex. : séances d'information, conférences, tables-rondes thématiques, visites de projets...).
- La création d'une pépinière/pouponnière d'entreprises.
- L'organisation d'un système de parrainage de jeunes entrepreneurs qui investissent dans une entreprise innovante à potentiel (Business Angels).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail thématique « Dynamisme économique ».

¹ <http://www.mch-economie.be/presentation-15.html> Cette asbl est notamment compétente dans l'accompagnement des dossiers de primes et d'investissements, le soutien et accompagnement dans la concrétisation de projets, la mise en réseau des indépendants, événements rassembleurs, la promotion des entreprises et la mutualisation de certains services.

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Actuellement, les indépendants ou candidats indépendants qui souhaitent se lancer ou qui recherchent de l'information se dirigent vers des interlocuteurs variés, parfois inadéquats, perdant ainsi du temps voire de précieux conseils. A noter qu'il n'y a pas d'Agence de Développement local à Hannut (ADL) et que le service communal en la matière était encore peu développé jusqu'à récemment.

Le présent projet permettra de créer les conditions idéales pour permettre aux entreprises de se créer et/ou de se développer dans cette zone rurale idéalement localisée (proximité d'axes de transport, commerces et services, pas d'embouteillage tout en étant à 40-50 minutes de Bruxelles, Liège et Namur, proximité de la Flandre...).

De la même manière, ce projet est l'occasion de fédérer les différents partenaires et de renforcer le tissu économique existant.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 4.1 : Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques.
- ✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.
- ✓ Objectif 3.4 : Soutenir la création d'emplois et l'insertion professionnelle.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 102 : Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs locaux.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Schéma de développement territorial de l'arrondissement de Huy-Waremme.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
			X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : toute la commune - Centre d'Affaire (Hannut) ou Administration communale.
- **Statut de propriété** : sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Développement économique).
- **Partenaire(s)** : Meuse Condroz Hesbaye, SPI, Gestion Centre-ville, Union des classes moyennes (UCM), SOWALFIN
- **Source(s) de financement** : Liège Europe Métropole, DGO6.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a opté pour réaliser ce projet à moyens termes en lien avec la réalisation du Centre d'affaires.

- **Etat du dossier**

- **Projet de Centre d'affaire** : depuis 2013, la commune travaille sur un projet proposant des espaces bureaux, des espaces communes voire une salle polyvalente. Une analyse de faisabilité a été réalisée par l'intercommunale de développement économique (SPI). Le Centre d'affaire sera installé dans la zone d'activité économique de Hannut. Plusieurs partenaires sont parties prenantes : la Commune, la SPI, Liege Europe Métropole.
- Organisation d'une journée d'information pour les PME, TPE et les commerçants sur le Taxeshift en partenariat avec CBC et l'UCM (janvier 2016).
- Renforcement du service communal du développement économique (2015).

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Mise en place d'un groupe de travail avec rencontre de porteurs de projets similaires.
- Analyse des demandes et services existants, définition des services à développer et de la formule nécessaire.
- Mise en place du service de soutien et d'accompagnement.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement à réaliser**

- Communication régulière pour assurer la visibilité du projet.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Mise en place/renforcement du service	Commune	1
Nombre d'actions d'information et de promotion des entreprises locales	Commune	6 par an

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Evolution du nombre d'indépendants	ONSS/INASTI	Maintien voire une croissance de 5%

9. ANNEXE(S)

Annexe 1 : Flyers « Centre d'affaires »



La Ville de Hannut et la SPI ambitionnent de créer un centre d'affaires contemporain et durable composé :

- d'une salle de conférence modulaire et de grande capacité (200 personnes), qui peut être divisée en salles de réunion/conférence de taille plus petite dotées d'équipements à la pointe de la technologie et d'espaces de créativité
- d'espaces de bureaux de toutes tailles : espaces de travail partagés, plateaux de bureaux, bureaux individuels équipés ou à aménager
- d'espaces et services mutualisés : accès aux salles, cuisine et cafétéria équipées, sanitaires, vestiaires, douches, hall et comptoir d'accueil avec salle d'attente, ...
- d'un espace dédié aux travailleurs «nomades»

D'une superficie de 2.000 à 2.500 m² répartis sur 3 ou 4 niveaux, ce business center sera situé dans le parc d'activités économiques de Hannut : plus de 26 ha dédiés aux entreprises (47 entreprises représentant plus de 270 emplois y sont déjà implantées).

Ce centre sera situé :

- rue de France à 4280 Hannut
- à proximité du centre-ville de Hannut (à 1 km des commerces/services)
- à proximité des autoroutes E40 - E42
- à 40 km des centres urbains de Bruxelles, Hasselt, Liège, Louvain et Namur
- à proximité de Liège Airport, l'aéroport de Bruxelles et de Charleroi

L'investissement global est évalué entre 4 et 5 millions € (1^{ère} phase); le public participe à hauteur de 3 millions €.

Nous souhaitons un partenariat public/privé pour porter ce projet et recherchons des investisseurs :

- entrepreneurs, promoteurs immobiliers
- exploitants et/ou opérateurs
- bureaux et PME à la recherche d'une nouvelle localisation

Planning :

- marché auteur de projet en 2017
- construction en 2018
- disponible en 2019-2020

Intéressé ? contactez :

Ville de Hannut
Rue de Landen, 23
B-4280 Hannut
Tél + 32 19 51 93 76
Olivier LECLERCQ, Echevin
www.hannut.be – olivier.leclercq@hannut.be

SPI
Agence de développement pour la province de Liège
Atrium Vertbois, Rue du Vertbois, 11
B-4000 Liège
Tél + 32 4 230 11 22
Katia VISSE, Chef de projet
www.spi.be - commercial@spi.be

**FICHE-PROJET
2.07**

Amélioration des arrêts de bus

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à améliorer les arrêts de bus présents sur le territoire communal.

Les INTERVENTIONS porteront sur :

- L'accès (trottoir, passage pour piéton, d'accès PMR...).
- Le confort (abri, parking pour les vélos...).
- La sécurité (signalisation, éclairage...).
- L'information (horaire de bus, contacts...).

La première étape de ce projet sera de finaliser le RECENSEMENT des arrêts de bus (réalisé en partie dans le cadre du PICM) par ligne et d'en faire l'état des lieux.

Suite à cet inventaire, les améliorations à y apporter seront déterminées avec l'aide des utilisateurs (enquête sur place) en partenariat avec la CCATm, la Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT), Atingo et la Commission communale de la personne handicapée (CCPH). Ce travail prendra en compte l'intermodalité et fera donc le lien avec les autres projets de mobilité (douce et covoiturage).

Il s'agira ensuite de réaliser les AMÉNAGEMENTS répertoriés. Le choix des aménagements et leur priorité se feront en tenant compte des taux de fréquentation (potentiel) des arrêts en question. A noter que toute création ou réaménagement devra envisager l'adaptation du site aux personnes à mobilité réduite.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Consultations villageoises.
- Consultation des jeunes.
- Consultation de la Commission communale des personnes handicapées.
- Groupe de travail « Mobilité ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

La commune est bien desservie par le réseau de transport en commun, puisqu'elle compte 9 lignes qui couvrent l'ensemble du territoire. Chaque arrêt dispose d'un poteau qui indique les numéros de lignes de bus et parfois les horaires. Des bancs occupent certains arrêts. La plupart des arrêts se trouve en bord de route sans bénéficier d'un trottoir de 1m50 ou tout du moins, d'un cheminement correct ainsi que d'un espace d'attente suffisant.

Les arrêts de bus représentent le premier contact des usagers avec les transports publics. Leur praticabilité, la qualité de leur aménagement (cheminement pour y accéder, abris, poubelles, traversées sécurisées...) participent au confort des usagers et par là même peuvent influencer sur le choix de prendre ou non les transports en commun, quel que soit le contexte (intempéries, forte circulation ...).

Ces différents aménagements viendront répondre, entre autre, à différents points soulevés dans le Plan Intercommunal de mobilité qui concernent notamment l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, et dont l'un des enjeux est l'amélioration des points d'attente et d'accueil pour les usagers.

Ces aménagements sur le réseau de bus, les aménagements pour le développement de la mobilité douce, le développement du covoiturage et l'amélioration des espaces publics feront de Hannut, une commune multi-et intermodale, en offrant aux habitants et visiteurs une offre alternative à la voiture.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 1.1 : Assurer la sécurité de tous les usagers sur la route et aux abords des infrastructures fréquentées.
- ✓ Objectif 1.2 : Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transport.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 204 : Amélioration de l'accès aux établissements scolaires.
- ✓ Fiche-projet 317 : Développement du covoiturage.
- ✓ Fiche-projet 205 : Création et valorisation du réseau de mobilité douce.

- **Liens avec d'autres plans et programmes locaux et supracommunaux**

- ✓ Plan Intercommunal de mobilité.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUT

- **Localisation** : Toute la commune.
- **Statut de propriété** : Espaces publics.
- **Statut au plan de secteur** : Tous.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Cadre de vie – Conseiller en mobilité)
- **Partenaire(s)** : SRWT, TEC, les écoles, la Police, la Commission des personnes handicapées, DGO1, Atingo et la CCATm.
- **Source(s) de financement** : SRWT

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a opté pour réaliser ce projet à moyens termes en lien direct avec les aménagements de sécurité autour des écoles et les projets de mobilité douce.

- **Etat du dossier**

- Divers aménagements pour les personnes à mobilité réduite au niveau des arrêts de bus à Hannut-centre.

- **Programmation des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Mise en place d'un groupe de travail.
- Recensement et état des lieux des différents arrêts.
- Analyse, choix et programmation des aménagements.
- Réalisation progressive des aménagements.

- **Démarches administratives à réaliser**

- Contacts avec la SRWT.
- Détection de canalisations.
- Permis d'urbanisme.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Entretiens réguliers.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Réalisation de l'inventaire	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Augmentation de la fréquentation des TEC	TEC	+20%
Nombre d'aménagements	Commune	À définir suite à l'inventaire

9. ANNEXE(S)

Site Geoportail de la Wallonie :

- Lignes du réseau TEC : Géo-données localisant les lignes publiques du réseau de transport en commun du Groupe TEC (fond de plan téléchargeable).
- Poteaux d'arrêts du réseau TEC : Géo-données localisant les points d'arrêts du réseau de transport en commun du Groupe TEC (fond de plan téléchargeable).

FICHE-PROJET
2.08

Actions pour un meilleur accueil des nouveaux habitants

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à favoriser la bonne intégration des nouveaux arrivants dans la commune et leur village.

Ce projet nécessitera la mise en place d'un groupe de travail qui déterminera les améliorations à apporter à ce qui est déjà mis en place, et mettre en œuvre la ou les différentes actions définie(s), en partenariat avec les comités de villages concernés.

Quelques pistes d'actions ont été citées lors des rencontres (Consultations, CLDR) :

- **Enrichir le kit de bienvenue** existant distribué lors des séances d'accueil. L'objectif de ce kit est de mettre à disposition des nouveaux Hannutois, une série d'informations sur les services, commerces et réglementations communales. On y trouve entre autres des bons d'achats, la liste des événements socio-culturels, les coordonnées des services communaux... ce kit est en constante évolution de contenu et de forme. Pour améliorer son contenu, il est proposé de le soumettre à la CLDR qui pourra proposer des pistes d'amélioration.
- **Organiser l'accueil également à l'échelle des villages** en complément de l'accueil actuel et en partenariat avec les comités de village. Cet accueil pourrait s'envisager sous différentes formes : visite en car, présence des comités lors de la rencontre à Hannut-centre, présence d'un « référent » par village/quartier, « réunion papote » avec les nouveaux venus mais également avec les anciens, de sorte qu'ils se rencontrent, se découvrent et discutent de choses et d'autres, invitations personnalisées...
- **Rédiger une « Petit livre d'infos sur le village »** reprenant les activités, l'histoire, les cancons, les nouveaux habitants, les naissances, les rénovations publiques,... qui pourra être distribué à l'ensemble des villageois.
- **Compléter ces événements ponctuels par l'utilisation des technologies de l'information :** application, groupe facebook...
- Organiser des **visites du village** par le comité de village.
- Etendre la « Fête des voisins » ou « Apéro villageois ».
- ...

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

La population de Hannut évolue continuellement en terme démographique. La volonté est d'améliorer l'intégration de cette nouvelle population. Le « kit de bienvenue » et l'accueil organisé une à deux fois pas an, ne semble pas suffisants pour intégrer ces nouveaux Hannutois. Cette initiative couplée à l'organisation

d'une rencontre sera une façon de souhaiter la bienvenue dans la commune et d'impliquer les nouveaux arrivants dans le tissu local, notamment associatif.

Ce projet permettra de :

- Dynamiser la vie socio-collective des villages et des quartiers (participation, bénévolat, nouvelles idées...).
- De nouer des liens entre des populations d'origines diverses.
- D'inciter les (nouveaux) habitants à consommer plus local (commerces, culture, fêtes au villages...).

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 4.2 : Maintenir l'attractivité des commerces du centre-ville et soutenir les commerces dans les villages
- ✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 7.1 : Renforcer l'écoute des citoyens au sein de l'administration communale.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 210 : Actions pour le bien vivre ensemble en commune rurale.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		X

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : sans objet.
- **Statut de propriété** : sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Cabinet du Bourgmestre)
- **Partenaire(s)** : Associations villageoises, Office du Tourisme, Centre culturel, Gestion Centre-Ville.
- **Source(s) de financement** : Commune.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a opté pour une mise en œuvre à moyens termes permettant ainsi au projet de soutiens aux associations de démarrer préalablement.

- **Etat d'avancement**

- Réunion d'accueil communale (une à deux fois par an).
- Kit d'accueil (mise à jour annuelle).

- **Etapas de mise en œuvre**

- Mise en place d'un groupe de travail.
- Conception du livre d'infos sur les différents villages
- Organisation des réunions d'accueil par village.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Accueil des nouveaux habitants aussi dans les villages	Commune et comités de village	1 fois par an dans les villages
Rédaction d'un fascicule d'informations sur les villages	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Participation des nouveaux habitants aux festivités locales	Comités de villages et associations	+10%
Consommation des nouveaux habitants dans les commerces locaux et à Hannut-centre	Commerces	+5%

9. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : KIT D'ACCUEIL 2017



FICHE-PROJET
2.09

Acquisition et rénovation de la maison de village
« La Concorde » à Blehen

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à réaménager « La Concorde » à Blehen en maison de village. Le projet comprend l'acquisition du bâtiment actuel (et tout terrain nécessaire à sa bonne accessibilité) et sa rénovation et/ou démolition.

La maison de village comprendra :

- Une salle.
- Un bar.
- Une cuisine.
- Une réserve.
- Une zone de sanitaires accessible aux PMR.

Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux, à l'acoustique en vue d'éviter trop de nuisances sonores vu la proximité immédiate des habitations voisines, mais également aux performances énergétiques du nouvel ensemble afin de respecter les normes PEB visant l'économie d'énergie.



2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

• Origines de la demande

- Consultations villageoises.
- Consultation des associations.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail projet « Maisons de village ».

• Justifications et effets multiplicateurs

Actuellement ce bâtiment, vétuste, regroupe un café et une salle avec scène. La démolition et la reconstruction d'une nouvelle salle semble être la solution la plus adéquate. En effet, le caractère architectural relativement pauvre notamment de la partie auto-construite ne justifie pas la conservation d'une partie ou du tout. L'option d'une démolition de l'ensemble paraît être la plus indiquée et permettrait de reconstruire, en lieu et place, un nouveau bâtiment conçu pour répondre adéquatement aux activités, à l'accessibilité des PMR et aux normes PEB d'économie d'énergie.

Le projet permettra d'équiper le village de locaux adaptés.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de villages.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

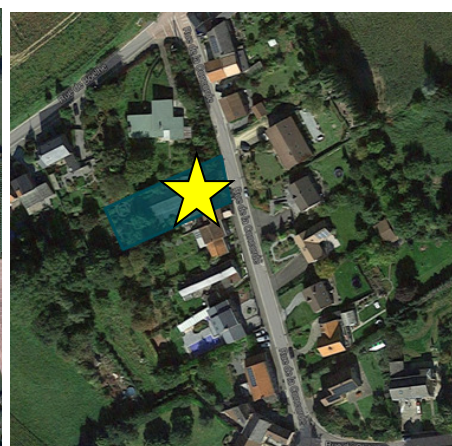
Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : rue de la Concorde à Blehen



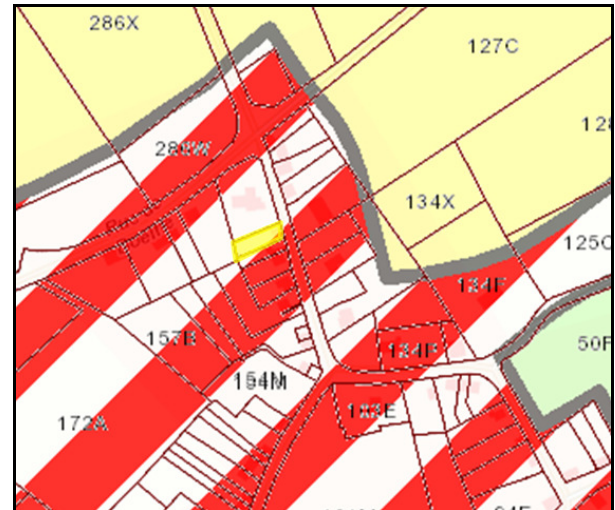
- **Statut de propriété**

Bien privé : Hannut 7^{ème} division Blehen A-148v.



- **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural



6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Infrastructures communales)
- **Partenaire(s)** : le Propriétaire, Comité de Village et autres associations villageoises, le centre culturel, les habitants et les riverains.
- **Source(s) de financement** : Développement rural (DGO3)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le village disposant d'une autre petite salle, la CLDR a opté pour une mise en œuvre à moyens termes.

- **Etat du dossier**
 - Contacts avec le propriétaire.
- **Programmation des travaux**
 - Mesures précises des limites de parcelles.
 - Démolition possible, terrassement et reconstruction.
- **Planification**
 - Estimation par le comité d'acquisition ou par un notaire.
 - Consultation des habitants et associations.
 - Demande de Convention faisabilité.
 - Désignation d'un auteur de projet.
 - Avis de la CLDR et des habitants, futurs utilisateurs... sur l'avant-projet.
 - Constitution de l'avant-projet.
 - Permis d'urbanisme et constitution du dossier projet.

- Demande de Convention réalisation.
- Adjudication et travaux.
 - **Démarches administratives à réaliser**
- Précision des limites.
- Estimation du bien ou bail emphytéotique.
 - **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Mise en place d'un comité de gestion.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Aménagement de la Maison de village	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre d'activités organisées par des associations locales et/ou l'école et/ou le centre culturel	Gestionnaire de la salle	+15%
Nombre d'activités organisées par des particuliers	Gestionnaires de la salle	+10%

9. ANNEXE(S)

**FICHE-PROJET
2.10**

**Actions pour le vivre ensemble
dans une commune rurale**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à développer, un panel d'OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION SUR LA VIE EN MILIEU RURAL et notamment le métier d'agriculteur (leurs enjeux, leurs contraintes et leurs réalités).

Ces outils de sensibilisation et de communication pourront prendre plusieurs formes telles que :

- **Organisation de rencontres** qui permettront d'expliquer les besoins et contraintes de l'agriculture au quotidien (ex : Agricharme, Journées fermes ouvertes, animation artistiques en partenariat avec le centre culturel par exemple...).
- Publication d'une « **Charte de la vie en milieu rural** » présentant les réalités de l'activité agricole (et autres, en fonctions de la localité) au cours des saisons. Cette charte (ex : document, calendrier, articles réguliers dans le bulletin communal...) non moralisatrice, exposera, à travers des exemples concrets et bien illustrés, les sources possibles de conflit ou de mauvaise compréhension et les façons de les appréhender, de les accepter et de les prévenir. Elle sera distribuée en toutes-boîtes et, systématiquement, à chaque nouvel habitant dans le kit de bienvenue.
- Création de **balade thématique** avec des panneaux didactiques présentant les utilisations du territoire.
- **Animation avec les enfants** via les écoles, des stages... (ex. : Opération de la Province de Liège Agricharme).
- **Journées découvertes** des entreprises.
- Organisation de la « fête des voisins » dans une ferme ou une entreprise.
- Organisation de **conférences** agricoles pour permettre aux agriculteurs d'échanger entre eux, avec la commune et d'autres acteurs (ex : Agriclub...).
- ...

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultation des jeunes.
- Consultation des agriculteurs.
- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Ce sont les relations « agriculteurs et non agriculteurs » qui ont initiés les réflexions à l'origine de ce projet. Petit à petit, il s'est avéré que le principe de « vivre ensemble » ne concernait pas que ce binôme et qu'il était nécessaire d'envisager différents scénarios et différents publics-cibles.

Les sources de désaccords et les conflits mettent en péril le « vivre ensemble » aux cœurs de nos villages : incivilités, incompréhensions entre anciens et nouveaux habitants, conflits de voisinage, tensions entre les

usagers de l'espace public... à noter que ces conflits peuvent prendre des dimensions étonnantes à l'heure des réseaux sociaux.

Avec plus de 73% du territoire composé de terres agricoles, l'agriculture joue un rôle fort dans la vie au village, or son image s'est détériorée au cours des dernières années. Les conflits naissants reposent essentiellement sur la méconnaissance de cette multiplicité de fonctions et des personnes.

Le présent projet permettra aux différents acteurs du territoire de mieux se connaître mais au-delà de cela, il permettra de valoriser des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour l'intérêt collectif.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 4.2 : Maintenir l'attractivité des commerces du centres-ville et soutenir les commerces dans les villages.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 210 : Actions pour un meilleur accueil des nouveaux habitants.
- ✓ Fiche-projet 114 : Présentoir « Ça existe mais vous ne le savez pas ! ».

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : sans objet.
- **Statut de propriété** : sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service cadre de vie (Agriculture) et Service Culture, Patrimoine, Tourisme et Développement économique).
- **Partenaire(s)** : Agriculteurs, entrepreneurs, écoles, Centre culturel, Province de Liège, Commission agricole communale, SPI.
- **Source(s) de financement** : Commune, Province de Liège, Fondation Roi Baudouin.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a décidé d'activer cette fiche à moyens termes.

- **Etat du dossier**

Sans objet.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Mise en place d'un groupe de travail « Bien vivre ensemble ».
- Conception et mise en œuvre de la charte et du plan d'actions.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Utilisation de divers créneaux de communication.
- Mise à jour des outils.
- Adapter les outils aux différents publics et usagers.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Publication de la charte	Commune	1
Organisation d'évènement(s)	Commune	1 par an

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Diminution des conflits de voisinage et sur la voies publique	Police	-10%

9. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
2.11

Définition d'une identité touristique communale

1. DESCRIPTION DU PROJET

A partir d'un diagnostic des potentiels du territoire, le projet consiste à définir l'identité et les priorités en matière touristique à Hannut.

Suite à la mise en place d'un Office du Tourisme, il s'agit de doter la commune d'une image forte à travers les éléments phares présents ou à développer sur le territoire. Les éléments phares cités lors des différentes rencontres sont notamment les 24 heures puzzles, le cross, le village des saveurs, le cortège du 21 juillet, l'ambiance de Noël mais aussi l'agriculture, les paysages, les balades, le théâtre wallon, le musée des boîtes, la brasserie du Flo...

Il s'agira dans un premier temps de réaliser un DIAGNOSTIC DU POTENTIEL TOURISTIQUE avec évaluation de l'offre actuelle et de la demande potentielle. Ce diagnostic sera initié par l'Office du Tourisme en partenariat avec la nouvelle Maison du tourisme Meuse Condroz Hesbaye et divers acteurs locaux, les habitants et les touristes.

Ce diagnostic permettra de faire des choix et de mettre en œuvre une véritable STRATÉGIE TOURISTIQUE et les ACTIONS qui l'accompagnent (création d'une identité visuelle, publications, développement de thèmes...).

Ce diagnostic permettra également d'identifier l'endroit phare déclinant l'identité touristique de la commune qui fait l'objet de la fiche 17 du lot 3.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Dynamisme économique ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Jusqu'il y a peu, l'offre touristique sur le territoire était peu organisée par rapport aux régions et territoires voisins. Les bénévoles de Hannut Tourisme Promotion (HTP) étaient les seuls acteurs en la matière. Hannut, comme ses voisins Lincent et Wasseiges, n'était pas couvert par une Maison du tourisme. Ce qui n'a pas empêché les acteurs locaux de mettre en place des actions et des produits touristiques appréciables.

La reconnaissance de l'Office du Tourisme en 2016 permet d'augurer le mieux en la matière. Pour ce faire, l'Office nécessite de préciser son image et de construire sa stratégie d'actions. Le tourisme peut être source d'emplois et de retombées économiques pour la population surtout en tenant compte de la localisation de la commune.

Cette identité, lorsqu'elle aura été choisie, pourra servir à promouvoir l'ensemble des « choses à voir », des « activités à réaliser » mais aussi à en développer de nouvelles. Cette image permettra également de fédérer les professionnels du tourisme pour dynamiser et coordonner les initiatives et d'informer les partenaires de la politique touristique choisie.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 4.4 : Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
- ✓ Objectif 4.2 : Maintenir l'attractivité des commerces du centre-ville et soutenir les commerces dans les villages.
- ✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 306 : Acquisition et aménagement du site du Moulin Dardenne à Grand-Hallet.
- ✓ Fiche-projet 310 : Aménagement du site de l'ancienne gare de Hannut.
- ✓ Fiche-projet 316 : Développement d'un endroit phare déclinant l'identité touristique de la commune.
- ✓ Fiche-projet 106 : Collecte et mise en œuvre de projets et d'actions concernant la mémoire collective.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : toute la commune.
- **Statut de propriété** : sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Office du Tourisme
- **Partenaire(s)** : Maison du tourisme, Centre culturel, Hannut tourisme promotion, acteurs culturels et touristiques, Province de Liège.
- **Source(s) de financement** : Commissariat Général du Tourisme, Province de Liège.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a opté pour la réalisation de ce projet à moyens termes afin de laisser deux-trois ans au nouvel Office pour trouver ses marques ; cela d'autant plus avec la mise en place récente (2017) d'une nouvelle Maison du Tourisme sur une partie du territoire de l'arrondissement Huy-Waremme.

- **Etat du dossier**

- Reconnaissance de l'Office du Tourisme de Hannut le 1er avril 2016.
- Création de flyers « les 6 éléments phares du tourisme à Hannut ».
- Nouvelle Maison du tourisme active depuis le 1^{er} janvier 2017.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Mise en place d'un groupe de travail géré par l'Office du Tourisme.
- Réalisation du diagnostic en interne ou via un bureau d'étude.
- Définition de l'identité touristique et d'une stratégie touristique sur plusieurs années.
- Mise en place progressive des actions.

- **Démarches administratives à réaliser**

Voir les stratégies existantes telles que :

- Stratégie de développement touristique de la Wallonie.
- Stratégie touristique de la Maison du tourisme Meuse Condroz Hesbaye.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Communication adéquate et régulière.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Réalisation d'un diagnostic	Office du tourisme	1
Définition d'une identité touristique et d'une stratégie en la matière	Office du tourisme	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Augmentation du nombre de visiteurs sur le territoire (nombre de nuitées, nombre de visiteurs à l'office, nombre de consultations du site internet de l'office du tourisme...)	Office du tourisme, Gîtes et autres acteurs	+20%
Création de nouveaux produits touristiques	Office du tourisme	À définir

9. ANNEXE(S)

**FICHE-PROJET
2.12**

**Aménagement d'une maison de village
à Avernas-le-Bauduin**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à mettre à disposition des habitants d'Avernas un local leur permettant de se réunir et d'organiser des manifestations et des activités.

Les possibilités actuelles :

- Disposer de l'ancien réfectoire de la MCAE (déménagement prévu en 2018).
- Pouvoir occuper certains locaux de la maison des jeunes.
- Un autre lieu (à déterminer).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**

- Consultation villageoise.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail projet « Maisons de village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Le village ne dispose pas de salle de village et il n'y a plus de café ni de magasin depuis plus de 50 ans.

Lors de la consultation villageoise, les habitants ont émis le souhait de pouvoir disposer d'un petit local pour notamment se retrouver, discuter, jouer aux cartes, mais aussi pour organiser des repas de famille, des activités villageoises, et tenir des réunions d'associations.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de villages.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X		

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUT

- **Localisation** : Non déterminé – Avernas-Le-Bauduin.
- **Statut de propriété** : Non déterminé.
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune (Service Infrastructures communales).
- **Partenaire(s)** : Le Comité de Village, la maison des jeunes et autres associations villageoises, le centre culturel, les habitants et les riverains.
- **Source(s) de financement** : Développement rural.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le projet est prévu à moyens termes en attente du déménagement de la Maison communal d'accueil de l'enfance vers Hannut-centre.

- **Etat du dossier**

Sans objet.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Consultation des habitants et des associations afin de préciser le contenu du projet.
- Demande de Convention faisabilité.
- Réalisation de l'avant-projet et permis d'urbanisme.
- Demande de Convention réalisation.
- Adjudication des travaux et travaux.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Mise en place d'un comité de gestion.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Aménagement de la maison de village	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Nombre d'activités organisées par des associations locales et/ou l'école et/ou le centre culturel	Gestionnaire de la salle	+10%
Nombre d'activités organisées par des particuliers	Gestionnaires de la salle	+10%

9. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
2.13

Aménagement d'un espace partagé convivial à Thisnes

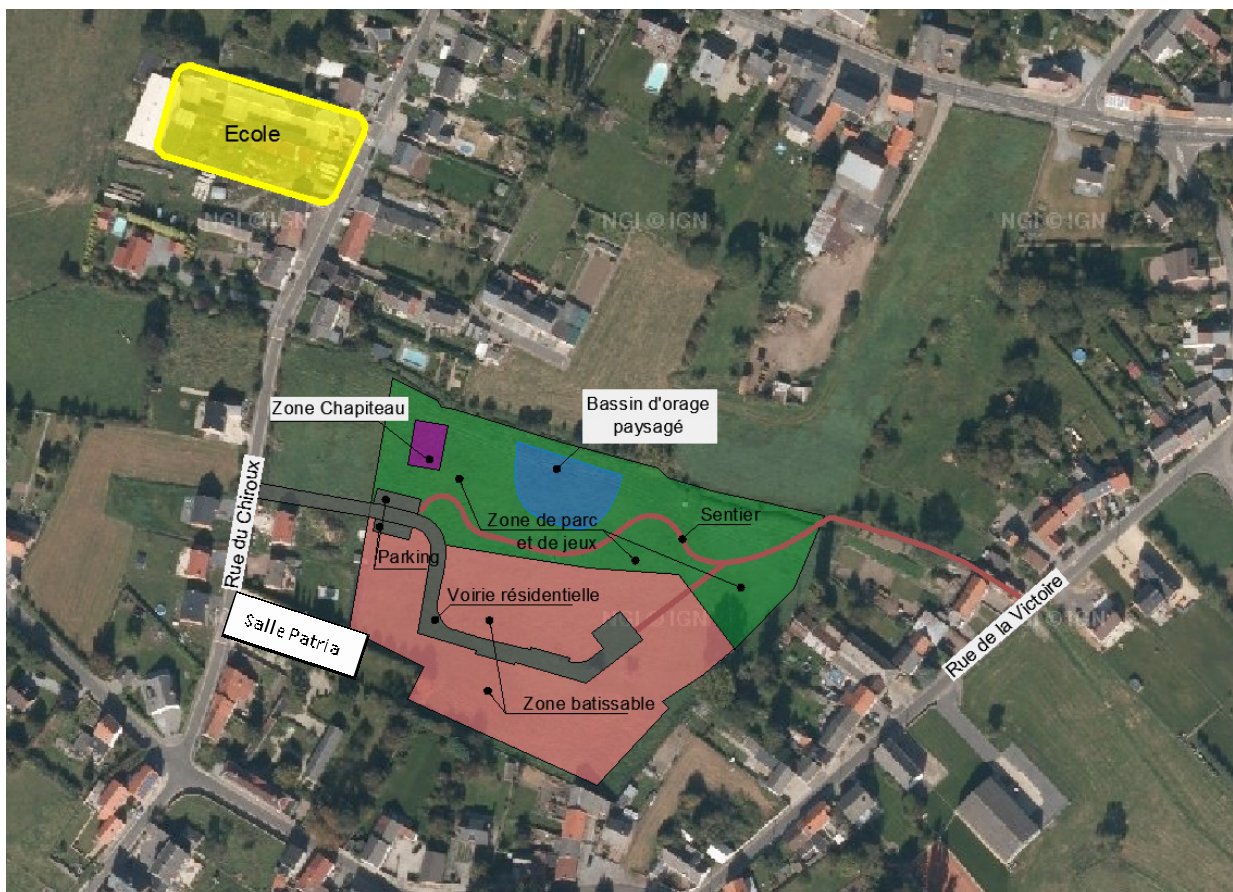
1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à aménager l'espace d'un hectare en lieu de convivialité faisant place à la nature, dans le projet de lotissement du centre du village de Thisnes (rue du Chiroux).

Les aménagements devront être étudiés en tenant compte de la configuration des lieux et des besoins de tous les villageois (actuels et nouveaux habitants du lotissement).

Cet espace comprendra par exemple :

- Un BASSIN D'ORAGE PAYSAGÉ dont le périmètre devra être sécurisé.
- Des AMÉNAGEMENTS NATURE ET PÉDAGOGIQUE qui pourront être utilisés notamment par l'école voisine du site (plantation d'un verger communautaire, accueil de la flore et de la faune locale, panneaux didactiques...).
- Un SENTIER parcourant le lieu et permettant aux habitants de s'y promener. Ce sentier permettra également de relier la rue du Chiroux (école et maison de village) à la rue de la Victoire.
- Un espace PLAINE DE JEUX avec des modules de jeux pour différentes tranches d'âge et adaptés au côté « nature » des lieux.
- Un barbecue et différents éléments de MOBILIER URBAIN : bancs, poubelles, table de pique-nique.
- Un espace permettant la pose d'un CHAPITEAU.



2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultation villageoise.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail « Nature et environnement ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Le village de Thisnes ne dispose pas d'un véritable cœur de village. De par sa localisation, cet espace prochainement urbanisé, est une opportunité pour devenir ce cœur, possiblement connecté aux autres quartier.

L'espace redéfini favorisera les rencontres informelles entre les habitants, les personnes de passage, les générations et les catégories de la population de manière à favoriser le vivre ensemble, une préoccupation qui s'accroît dans les villages. Son implantation dans le nouveau lotissement facilitera l'intégration des nouveaux habitants.

En valorisant les éléments de la mémoire collective, de l'histoire locale et l'intégration de la nature, l'aménagement renforcera l'attractivité du village et le sentiment d'appartenance local et sera facteur de solidarité et d'implication dans la vie collective.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces favorisant la rencontre et la convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 2.2 : Améliorer les qualités des eaux de surface et des eaux souterraines.
- ✓ Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.
- ✓ Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois.
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 307 : Actions de protection et de maintien des sites d'intérêt pour la biodiversité.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan Communal de Développement de la Nature.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : Rue du Chiroux à Thisnes, (extrait cadastral en annexe 1).
- **Statut de propriété** : propriété communale.
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Service Cadre de Vie)
- **Partenaire(s)** : Habitants de Thisnes, école, groupe PCND.
- **Source(s) de financement** : Espaces vert (DGO3), Développement rural

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le présent projet dépend de la réalisation du lotissement voisin. La CLDR a décidé de réaliser ces aménagements à moyen termes.

- **Etat du dossier**
 - Lotissement en cours de construction.
- **Programme des travaux**
 - Terrassement, équipements et plantations.
- **Planification**
 - Consultation des habitants et des riverains.
 - Demande de subside et réalisation des aménagements.
- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Implication des riverains et de l'école.
 - Accessibilité des espaces aménagés.
 - Réalisation des différents aménagements

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Aménagement de l'espace	Commune	1

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Sensibilisation des enfants à la nature	Ecole	1 activité par an

9. ANNEXE(S)

**FICHE-PROJET
2.14**

Information tout public et conseils sur les différents systèmes d'échanges de savoirs et de compétences

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à informer les habitants et associations voire le cas échéant, à soutenir les porteurs de projet, sur les systèmes et outils d'échanges dans une optique de collaboration et de partage. Plus globalement, il s'agit de permettre le développement de ce qui est communément appelé « l'économie collaborative » ou « l'économie du partage » en s'inspirant des projets et des outils (sites, applications...) existants.

Il s'agit donc :

- D'informer les habitants et associations d'actions existantes sur le territoire.
- De soutenir les porteurs de projet.
- De développer cette approche dans le fonctionnement des associations voire la mise en œuvre des projets du présent PCDR.

De nombreuses pistes et exemples ont été énumérées lors de réunions (dont certaines sont bien connues via leur médiatisation) : blablacar, les fablab, l'échange de légumes, le partage de machines, les systèmes d'échanges locaux,... Tous les domaines de la vie quotidienne sont (potentiellement) concernés.

Actions existantes :

- Groupe Hannut en transition.
- Grainothèques à l'administration communale et la bibliothèque communale.
- Diverses « Boîtes à lire » sont disponibles dans la commune.
- *Give box* d'intradel à la bibliothèque communale.
- Maison du cœur et autres associations d'aides pour les personnes précarisées.
- Projet de Covoit'stop.

Relais local	Partenaires
Service Cadre de vie (environnement) Service social	Maison des jeunes, Coolzone, Hannut en transition, asbl Cense équivoque, associations...

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

• **Origine de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail « Nature et environnement ».

• **Justifications et effets multiplicateurs**

En forte croissance depuis plusieurs années, l'approche collaborative des services, financements et productions privilégie des relations d'égal à égal. Elle s'appuie sur des valeurs socio-collectives et

Fiche-projet 214: Information tout public et conseils sur les différents systèmes d'échanges de savoirs et de compétences

environnementales dans un souci de valorisation de l'humain et de la diminution de notre empreinte environnementale.

Le présent projet vise à donner accès à l'information et à l'action, à tous les habitants (dont notamment les personnes âgées, personnes en situation de précarité) et non pas uniquement aux personnes connectées.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.
- ✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 312 : Organisation d'ateliers pratiques santé et consommation.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Sans objet.

4. IMPACTS SUR LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution au développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
	X	X	

5. LOCALISATION DU PROJET ET STATUTS

- **Localisation** : sans objet.
- **Statut de propriété** : sans objet.
- **Statut au plan de secteur** : sans objet.

6. PORTEUR(S) ET PARTIES PRENANTES

- **Porteur de projet** : Commune de Hannut (Plan de Cohésion sociale)
- **Partenaire(s)** : Associations, Intradel, groupe PCDN, partenaires du Plan de Cohésion sociale.
- **Source(s) de financement** : Commune.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le présent projet dépend de l'avenir du Plan de Cohésion sociale au-delà de 2019. Il pourrait toutefois être mise en œuvre avant cette date si un porteur devait se faire connaître.

- **Etat du dossier**

Sans objet.

- **Programme des travaux**

Sans objet.

- **Planification**

- Consultation des partenaires du Plan de Cohésion Sociale et autres associations actives dans le domaine.

- **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet.

8. EVALUATION DU PROJET

Indicateur de réalisation	Source des données	Cible à atteindre
Organisation d'un évènement et d'ateliers	Commune	1 par an (min.)

Indicateurs de résultat	Source des données	Cible à atteindre
Développement et maintien des associations actives dans le domaine de l'échanges	Commune – Plan de Cohésion Sociale	Maintien et création

9. ANNEXE(S)

« Dans ce grand méli-mélo encore en gestation, il reste donc aux collectivités à s'emparer de cette économie collaborative pour y découvrir – peut-être – une poignée d'associations ou de start-up susceptibles d'apporter des réponses innovantes à leurs problèmes de déplacement ou de recyclage, par exemple. Avec une seule certitude : pour que cette résilience territoriale fonctionne, il ne faut pas voir dans ce nouvel écosystème un simple gadget, mais bien un projet politique différent et ambitieux. Celui d'ouvrir un territoire au « partage » ». (19/12/2016 extrait de La Gazette.fr)

<http://guide.consocollaborative.com/>

Les obligations liées à l'économie collaborative (SPF finances) <https://finances.belgium.be/fr/asbl/economie-collaborative/obligations>

Arrêté du 12 janvier 2017 : http://www.etaamb.be/fr/arrete-royal-du-12-janvier-2017_n2017010124.html

**FICHE-PROJET
3.01**

**(Ré)insertion par la formation et par l'activité
économique**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer une structure d'insertion des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique et la formation.

Les filières concernées et la forme de cette réinsertion restent à définir par une analyse minutieuse de l'offre et de la demande à une échelle plus large que l'échelle communale.

Il pourrait notamment s'agir d'un Centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP)¹, d'une micro-entreprise agricole, d'un développement de l'ETA...

Une bonne coordination des organismes existants (CPAS, Forem, ETA L'Aurore, MIRHW...) et futurs est indispensable pour trouver la (les) formule(s) adéquate(s).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretien avec des personnes ressources.
- Groupes de travail « Cohésion sociale » et « Dynamisme économique ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Les personnes inoccupées de longue date et peu formées sont les plus difficiles à réinsérer. Outre le manque de lieu de formation socioprofessionnel sur Hannut, leur éloignement géographique rend leur accès plus complexe pour les personnes fragilisées. Le présent projet vise à compléter l'offre de formations existantes sur le territoire communal par un programme axé sur l'orientation et la resocialisation des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 3.4 : Soutenir la création d'emplois et l'insertion professionnelle.
- ✓ Objectif 4.1 : Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 207 : Renforcement du soutien aux PME, indépendants et jeunes entrepreneurs.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan de Cohésion sociale.

¹ Les centres d'insertion socioprofessionnelle sont constitués sous la forme d'asbl, de CPAS ou association de CPAS. Ils assurent la formation de stagiaires éloignés de l'emploi, tout en recourant à une pédagogie spécifique pour permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences générales et techniques, tout en bénéficiant d'un accompagnement psychosocial.

Les filières de formation organisées par les CISP couvrent notamment les domaines suivants : alphabétisation, remise à niveau, développement personnel, bâtiment, horeca, métiers verts, services à la personne, secrétariat et commerce.

**FICHE-PROJET
3.02**

**Inventaire et aménagements de lieux d'accueil
pour les animations artistiques et culturelles sur le
territoire**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à intégrer encore plus la culture sur le territoire hannutois.

En partenariat avec le Centre culturel, il s'agira dans un premier temps de RÉPERTORIER LES LIEUX potentiels pouvant accueillir des spectacles, expositions, ateliers... cet inventaire non exhaustif reprendra une série d'informations telles que le type d'activités idéal, le nombre de personnes que le lieu peut accueillir, les améliorations à apporter... Il impliquera divers acteurs tels que d'autres services communaux, les artistes, les écoles, la Commission des arts de Wallonie, des privés...

Les lieux pourront prendre des formes très variées voire innovantes comme des vitrines, de fermes, des granges, des châteaux, des salles (communale, académie, bibliothèque, ...), des bâtiments publics, des lieux publics remarquables ou non (églises et parvis, squares, parcs...), des écoles, des sentiers... Dans un second temps, il s'agira d'AMÉLIORER CES LIEUX (si cela s'avère nécessaire) pour ensuite ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupes de travail « Vie au village et vitalité associative » et « Nature et environnement ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Pour beaucoup, la culture est un secteur élitiste, uniquement abordable par les initiés. Le projet aura pour but de diversifier les activités culturelles et les lieux d'accueil, de la culturel accessible (au quotidien) en permettant aux artistes d'exposer et se produire dans des lieux divers et accessibles au plus grand nombre.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 5.1 : Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagements d'espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de village.
- ✓ Fiche-projet 113 : Promotion des artistes locaux.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Analyse partagée du Centre culturel.

FICHE-PROJET
3.03

**Diversification de l'offre en stages et ateliers
thématiques**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à développer ou à soutenir le développement de l'éventail des stages et ateliers proposés et organisés par les acteurs locaux (asbl l'Eveil, HESL, le Centre culturel, la Maison des jeunes ...) et visant un public plus large.

Différentes activités encore peu accessibles, sont à envisager comme le chant, les arts plastiques, les langues, le dessin, l'éveil artistique, la découverte du territoire, l'éveil scientifique, la nature, le « do it yourself » ...

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec des personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Groupes de travail « Vie au village et vitalité associative » et « Nature et environnement ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Quoique très développée, l'offre en stages sur le territoire et ses environs se cantonnent surtout dans les domaines sportifs et ciblent essentiellement les enfants et les jeunes. L'offre se diversifie peu à peu ces dernières années, notamment sous l'impulsion de la Maison des jeunes et de l'accueil extrascolaire.

Le présent projet permettra d'offrir un panel plus large en terme d'activités mais aussi de publics concernés afin de permettre à tous d'être sensibilisé à l'art, à la nature, aux sciences ...

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de villages.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan Communal de Développement de la Nature.

FICHE-PROJET
3.04

Sensibilisation et mise en place de techniques peu énergivores en matière d'épuration des eaux

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à ENCOURAGER, SOUTENIR ET METTRE EN PLACE des aménagements d'épuration peu consommatrices d'énergie (en zone d'assainissement autonome). Les villages plus particulièrement concernés sont Merdorp (rue Longue Vesse), Moxhe, Trognée et Poucet. Ce projet sera mis en œuvre en partenariat étroit avec les gestionnaires des cours d'eau, la SPGE et les Contrats de rivières.

Par techniques peu énergivores on entend notamment, l'installation de toilettes sèches, le lagunage ou les filtres plantés. Ces installations sont plus extensives et constituent une solution plus écologique car peu ou pas consommatrices en énergie, elles présentent néanmoins l'inconvénient de nécessiter une emprise au sol plus importante. Couvertes de végétaux, elles présentent aussi l'avantage d'une bonne intégration paysagère. Selon la configuration des lieux, il s'agira d'une épuration individuelle à la parcelle ou groupée pour un ensemble d'habitations. Le système d'épuration groupé peut également être porté par des particuliers.

Parallèlement, le projet vise à PROMOUVOIR LES BONS COMPORTEMENTS dans le domaine de l'épuration des eaux usées chez les particuliers.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Environnement ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

D'ici quelques années, chaque habitation en vente et située en zone d'assainissement autonome, devra fournir son « passeport eau » (aussi bien pour l'eau potable que les eaux usées). Le principe de ce passeport sera identique au certificat de conformité d'une installation électrique. Le nouvel acquéreur devra faire les travaux de mise en conformité dans les 18 mois qui suivent l'acquisition de l'habitation.

Avec ou sans passeport, ce projet permettra d'informer et d'inciter les habitants à se mettre en ordre dans les délais les plus brefs.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 2.2 : Améliorer les qualités des eaux de surface et des eaux souterraines.
- ✓ Objectifs 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.
- ✓ Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 307 : Actions de protection et de maintien des sites d'intérêt pour la biodiversité.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**
- ✓ Plan Communal de Développement de la Nature.
- ✓ Plan d'Assainissement des sous-bassins hydrographiques.
- ✓ Plans d'actions des Contrats de Rivières Meuse aval et Dyle-Gette.

4. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
3.05

**Réalisation d'un « stand » modulaire et promotion
de la commune lors de différents évènements**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer un outil modulaire qui aura pour mission de faire la promotion de la commune de Hannut lors d'événements à caractère commercial ou économique sur le territoire communal et à l'extérieur. Cet outil sera mis à la disposition des divers acteurs du territoire (Service économique, SPI, entreprises, artisans, Meuse Condroz Hesbaye, Cellule Gestion Centre-ville, Office du Tourisme ...).

La modularité de l'outil sera privilégiée pour adapter son message et sa superficie en fonction du thème de l'événement sélectionné et du budget qui lui sera consacré.

La forme sera déterminée lors de l'activation de la fiche. Il pourra s'agir d'un stand, de capsules vidéo, de flyers...

Selon l'événement choisi, l'effet attendu sera :

- De favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.
- D'attirer l'attention d'entrepreneurs sur le potentiel du territoire.
- D'attirer de la clientèle.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Groupe de travail « Dynamisme économique ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Située entre Bruxelles, Namur, Liège et la Flandre, Hannut est un sous-pôle régional en matière de commerces, d'activités économiques et d'emplois. La commune rayonne sur elle-même et sur les communes limitrophes. La commune dispose d'une zone d'activité économique gérée par la SPI et d'un petit zoning à Avin. De nombreux indépendants sont installés sur l'ensemble du territoire, leurs activités sont diverses, tout comme leur rayonnement.

Sa localisation fait de la commune un lieu idéal pour le développement d'activités économiques : à moins d'une heure des grands pôles régionaux, un cadre de vie agréable, la proximité de commerces et de services...

Ce projet permettra de positionner Hannut et d'attirer l'attention des investisseurs régionaux et internationaux. Il permettra également de mettre en valeur l'identité culturelle et touristique de la commune.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 4.1 : Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques.
- ✓ Objectif 4.2 : Maintenir l'attractivité des commerces du centre-ville et soutenir les commerces dans les villages.

Fiche-projet 305 : Réalisation d'un « stand » modulaire et promotion de la commune lors de différents évènements

- ✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
 - **Liens avec d'autres projets**
 - ✓ Fiche-projet 102 : Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs locaux.
 - ✓ Fiche-projet 206 : Renforcement du soutien aux PME, indépendants et jeunes entrepreneurs.
 - ✓ Fiche-projet 211 : Définition d'une identité touristique communale.
 - ✓ Fiche-projet 114 : Présentoir « Ça existe mais vous ne le savez pas ! »
 - **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**
 - ✓ Schéma Communal de Développement Commercial.
 - ✓ Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement Huy-Waremme.

4. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
3.06

**Acquisition et aménagement du site
du Moulin Dardenne à Grand-Hallet**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en l'acquisition et l'aménagement du site du Moulin Dardenne à Grand-Hallet. Il s'agit d'un ancien moulin qui abrite actuellement le musée de la boîte en fer blanc. Outre le musée unique en son genre, les lieux sont intéressants pour le patrimoine bâti qu'il rassemble, sa proximité avec la zone naturelle des 7 fontaines et la présence d'un potentiel en hydroélectricité, un espace jardin, un sentier et un ancien café.

Le futur aménagement devra être étudié dans sa globalité et les différentes fonctionnalités du site seront alors précisément déterminées.



- **Localisation** : Rue du Condroz 3-8 à Grand-Hallet
- **Statut de propriété** : Propriété privée – acquisition nécessaire voire la création d'une Fondation.
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultation villageoise.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail « Dynamisme économique ».
- Groupe de travail « Territoire ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Ce moulin date du 16ème siècle. Il cessa définitivement ses activités de meunerie en 1949. En 1988 le domaine a été racheté par la famille Dardenne qui ont réhabilité le tout et rassemblé une collection unique de boîtes en fer blanc et ainsi fait de ce lieu un véritable joyau patrimonial unique en Belgique.

Le moulin possède une roue qui est alimentée par un bras du ruisseau Henri-Fontaine, mais malheureusement elle a été endommagée par des intempéries de 2011.

Le site possède un grand potentiel dans divers domaines (tourisme, patrimoine, énergie, nature, convivialité...).

Le site est actuellement privé. En proposant une fiche-projet dédiée à sa sauvegarde, la CLDR marque l'attachement et la fierté des habitants à disposer d'un tel patrimoine sur son territoire.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 5.2: Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter les touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.
- ✓ Objectif 5.1 : Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.
- ✓ Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.
- ✓ Fiche-projet 211 : Définition d'une identité touristique communale.
- ✓ Fiche-projet 316 : Développement d'un endroit-phare déclinant l'identité touristique de la commune.
- ✓ Fiche-projet 201 : Préservation et aménagement du site des 7 Fontaines à Grand-Hallet.
- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois.
- ✓ Fiche-projet 106 : Collecte et mise en œuvre de projets et d'actions concernant la mémoire collective.
- ✓ Fiche-projet 109 : Inventaire et mise en œuvre de projets et d'actions ciblant les éléments patrimoniaux du territoire.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

Sans objet.

FICHE-PROJET
3.07

**Actions de protection et aménagements de sites
d'intérêt pour la biodiversité**

1. DESCRIPTION DU PROJET

En collaboration étroite avec le groupe du Plan Communal de Développement de la nature (PCDN), le projet consiste à réaliser des aménagements et autres actions de valorisation et de sensibilisation dans le but d'améliorer la biodiversité sur le territoire de la commune.

Les actions se baseront sur les recommandations énumérées dans l'Etude du Réseau écologique communale (ERE), précisée ou actualisée selon les besoins.

Il s'agira également d'impliquer au mieux les agriculteurs, premiers concernés par la biodiversité, par la mise en place de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) telles que les MAEC 7 (parcelles aménagées) et MAEC 8 (bande aménagées pour la faune) afin d'assurer la présence de petits éléments (fossés, talus, bandes enherbées ou cultivées extensivement...) garantissant un minimum la présence d'espèces spécifiques au milieu agricole type « openfield ».

De la même manière, un projet similaire à « 2000 ha sinon rien ! »¹ ou « Mille feuilles » initiés par l'asbl Faune et biotopes pourraient être mis en place sur le territoire.

Les principales étapes envisagées sont :

- Mise en place d'un groupe de travail « Sites et aménagements d'intérêts pour la biodiversité » porté ou en partenariat avec le groupe PCDN.
- Le cas échéant, actualisation de l'ERE (Etude du Réseau écologique de la commune de Hannut).
- Mise en œuvre : classement de zone, mise en place d'un plan de gestion, aménagements de tout ou partie de sites (ex : mare, plantation de saules, création de panneaux didactiques, restauration de berges de cours d'eau (ex : Mohéry à Avin, clôtures de cours d'eau...) et actions de sensibilisation.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretien avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Nature et environnement ».
- Groupe de travail « Biodiversité ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

A part la zone du Brou d'Abolens et les 7 Fontaines, Hannut ne dispose pas vraiment de lieu « nature » emblématique qui joue le rôle de sensibilisation et d'exemplarité au niveau de la préservation de la biodiversité au cœur de la Hesbaye. Les campagnes hannutoises sont le parfait exemple de l'openfield. La commune possède peu de sites de grand intérêt biologique, très peu de milieux boisés et quelques arbres remarquables. La superficie dédiée à l'agriculture représente presque 80% du territoire.

¹ Faune et biotopes asbl – Explication du projet « 2000 ha sinon rien ! » :

http://www.faune-biotopes.be/habitats_faune-et-chasse-durable_gestion-integree-a-large-echelle.htm

Le réseau écologique est dominé par les éléments linéaires et ponctuels tels que les ruisseaux, alignement d'arbres, couronnes villageoises... Tous (ou presque) ces éléments sont repris dans l'Etude du Réseau écologique qui propose une série de recommandations (par milieu, par sites, par espèces...).

La biodiversité ne se limite pas aux sites de grand intérêt et, dans un milieu comme le plateau agricole hesbignon, les petits éléments et la zone agricole ont un rôle indéniable à jouer dans l'amélioration de la biodiversité typique des espaces ouverts.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 2.1: Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique.
- ✓ Objectif 2.2 : Améliorer les qualités des eaux de surface et des eaux souterraines.
- ✓ Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et la richesse de leur patrimoine nature.
- ✓ Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.
- ✓ Objectif 5.1 : Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Projet Lot 0 : Relance de la dynamique PCDN.
- ✓ Fiche-projet 2.01 : Préservation et aménagement du site des 7 Fontaines à Grand-Hallet.
- ✓ Fiche-projet 304 : Sensibilisation et utilisation de techniques peu énergivores en matière d'épuration des eaux usées.
- ✓ Fiche-projet 213 : Aménagement d'un espace partagé convivial à Thisnes.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan Communal de Développement de la Nature.

**FICHE-PROJET
3.08**

Aménagement de la place de l'église à Hannut

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à aménager la « place de l'église » de Hannut dans sa globalité, afin d'en faire un lieu de rencontre plus convivial au cœur de la ville, tout en permettant toujours le stationnement.

La place se situe entre la rue de l'Aîte et la rue de l'Eglise et elle dispose actuellement d'un parking de 45 places. Celui-ci est largement utilisé et bien souvent comblé. Il se situe dans une zone stratégique centrale de Hannut-centre, à proximité de l'Institut Sainte-Croix-de-Marie et du centre-ville.

Le projet vise à réaménager les lieux en maintenant les arbres existants tout en rendant les lieux plus lisibles et plus accueillants. L'espace de convivialité apportera un effet bulle d'oxygène dans le cœur de la ville, sera aéré, et équipé de mobilier tel que bancs, poubelles. Les aménagements pour vélos seront installés.

Avec la Grand place et la place Henri-Hallet, l'aménagement de la place de l'église complètera la structuration des espaces publics de l'hyper centre-ville tout en répondant à plusieurs utilisations que sont le stationnement, la végétalisation et la convivialité.



Localisation de la Place de l'église (source : Plan intercommunal de mobilité)

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

• **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail « Territoire ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Les mesures proposées visent à redonner à cet espace un statut plus « convivial » en gardant un nombre de places de stationnement minimums. Cette proposition d'aménagement offre l'opportunité d'enrichir le cœur de ville de Hannut d'un espace convivial supplémentaire qui se positionne du côté opposé de la Place Gustin et la Grand Place de l'axe principal commerçant.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 2.1 : Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages et à Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 112 : Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre (phase 2).
- ✓ Fiche-projet 204 : Amélioration de l'accès aux établissements scolaires.
- ✓ Fiche-projet 302 : Inventaire et aménagements de lieux d'accueil pour les animations artistiques et culturelles sur le territoire.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan Intercommunal de Mobilité.
- ✓ Schéma Communal de Développement Commercial.

FICHE-PROJET 3.09	Aménagement de la Drève du Carmel à Lens-Saint-Remy
------------------------------------	--

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à aménager la Drève de Tilleuls et les espaces environnants à Lens-Saint-Remy.

Le site concerné est attrayant, au centre du village et à proximité direct d'un sentier le connectant à l'école. Il se situe à deux pas de la zone Natura 2000 du Brou.

Une étude concernant la santé des Tilleuls sera menée préalablement à la mise en œuvre du projet.

Vu sa proximité avec la balade du Geer, il pourrait servir de point de départ et/ou de lieu particulier pour le réseau de balades, notamment pour la balade du Geer dont le tracé passe à proximité du site.

Cet aménagement sera de type « paysager » et en concordance avec l'intérêt patrimonial du site et de ses abords.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultation villageoise.
- Groupe de travail « Territoire ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Selon les aménagements choisis, cet endroit pourra proposer des finalités différentes. L'espace redéfini devra favoriser les rencontres informelles entre les habitants, les personnes de passage, les générations et les catégories de la population de manière à favoriser l'intégration et la cohésion sociale. En mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel riverain du site et en valorisant les éléments de la mémoire collective, de l'histoire locale, l'aménagement renforcera l'attractivité du village et le sentiment d'appartenance locale, facteur de solidarité et d'implication dans la vie collective

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 5.2 : Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 2.1 : Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique.
- ✓ Objectif 5.1 : Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 101 : Amélioration des chemins et sentiers intra-villageois.
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagements d'espaces de convivialité dans chacun des villages et Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 307 : Actions de protection et aménagements de sites d'intérêt pour la biodiversité.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan Communal de Développement de la Nature.

FICHE-PROJET
3.10

**Aménagement du site de l'ancienne gare de
Hannut**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement des quais et des bâtiments restants de l'ancienne gare de Hannut pour en faire un véritable pôle d'accueil et de développement.

La proximité des commerces et de l'horeca et la présence du RAVeL aux abords du site sont de véritables opportunités pour faire de ce site un point d'arrêt stratégique au niveau de l'arrondissement. Les fonctions envisagées sont variées telles que : une « halte » horeca ; une vitrine des producteurs, commerçants et artisans locaux ; un lieu d'information touristiques et commerciales du territoire ; un lieu de détente voire de pratique du sport (Tai Chi, éléments vita...) la location de vélo mais aussi un lieu de convivialité pour les habitants et les associations du quartier.

L'aménagement du site se fera en coordination et en cohérence avec le projet de « Revitalisation urbaine » (dont le dossier est en attente) voisin du site concerné.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec des personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Consultation des associations.
- Consultation des jeunes.
- Groupe de travail « Dynamisme économique » et « Territoire ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Ce site constitue un point central d'intermodalité (Ravel, TEC, centre-ville) pour développer l'attrait (touristique) du centre de Hannut. Les visiteurs empruntant le RAVeL seront invités à entrer dans le centre de Hannut situé à quelques minutes à peine.

Le réaménagement de cet espace est également positif pour la vie du quartier de la gare au vu du besoin exprimé en espaces de rencontre polyvalents à Hannut-centre.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 4.4 : Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 5.2 : Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.

Fiche-projet 310 : Aménagement du site de l'ancienne gare de Hannut

- ✓ Objectif 1.3 : Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.
 - **Liens avec d'autres projets**
- ✓ Fiche-projet 112 : Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre (phase 2).
- ✓ Fiche-projet 102 : Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs locaux.
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages et à Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 211 : Définition d'une identité touristique communale.
- ✓ Fiche-projet 316 : Développement d'un endroit-phare déclinant l'identité touristique de la commune.
 - **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**
- ✓ Projet de Revitalisation urbaine.

**FICHE-PROJET
3.11**

**Organisation d'un "festival" ou d'évènements
pouvant être déclinés sur le territoire**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à organiser une (ou plusieurs) activité socio-culturelle qui se déclinera au travers de chacun des villages et qui permettra de rapprocher les habitants entre eux tout en ayant une aura extra-muros.

Elles se dérouleront alternativement dans les différents villages de l'entité tout au long d'une saison.

Différentes pistes ont été proposées lors des consultations et réunions de la CLDR :

- Animations autour du théâtre : planification de différentes pièces locales, couplées à des pièces venant de l'extérieur ; organisation de deux événements théâtraux par soirée, soit simultanément (enfant/adulte) ou en se suivant ; alternance de pièces en intérieur et en extérieur ...
- Festival international d'art plastique.
- « Hannut's got talents ».
- Festival du rire.
- Spectacles jeunes publics.
- Événement en lien avec le cinéma

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Une telle organisation aura bien sûr une portée culturelle. Or pour beaucoup, la culture est un secteur peu ou pas assez connu, uniquement abordable par les initiés. Le projet aura entre autre pour but de leur démontrer le contraire.

La portée sociale du projet n'est pas non plus négligeable car il contribuera à renforcer les liens et la convivialité entre les habitants des différents villages en créant de nouvelles rencontres.

Un impact sur le tourisme est également attendu car l'événement choisi attirera forcément des habitants d'autres communes et pourrait attirer les touristes.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.

- **Liens avec d'autres projets**

**Fiche-projet 311 : Organisation d'un "festival" ou d'évènements
pouvant être déclinés sur le territoire**

- ✓ Fiche-projet 102 : Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs locaux.
- ✓ Fiche-projet 110 : Plan d'actions de soutien aux associations.
- ✓ Fiche-projet 113 : Promotion des artistes locaux.
- ✓ Fiche-projet 210 : Actions pour le bien vivre ensemble en commune rurale.
- ✓ Fiche-projet 314 : Organisation d'activités autour du cinéma.
 - **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**
- ✓ Analyse partagée du Centre culturel.

**FICHE-PROJET
3.12**

**Organisation d'ateliers pratiques santé-
consommation**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet, porté par le Plan de Cohésion social et de ses partenaires, consiste à organiser des ateliers pratiques pour acquérir des savoir-faire durables et variés dans les domaines tels que la santé et la consommation. Le but est de transmettre, en organisant des ateliers, des animations ou des conférences de manière récurrente, des savoirs simples, faciles à reproduire, mais aussi d'engendrer des moments d'échanges.

Les thèmes abordés seront variés et s'adapteront à l'actualité (ex : invendus alimentaires, environnement intérieur, le bien-être, les activités physiques, *repair* café...). Outre les échanges et les aspects informatifs, il s'agira également de rendre ces ateliers créatifs et pédagogiques en les adaptant aux publics concernés.

Certains de ces ateliers pratiques pourront faire partie des événements récurrents comme les Journées des familles ou la Journée de l'environnement.

Ces ateliers seront organisés en concertation avec les services communaux concernés selon le type d'atelier et le public visé. Ils seront portés, coordonnés et relayés par le Plan de Cohésion Sociale (PCS). Certaines de ces actions pourront être menées avec différents acteurs (le CPAS, l'ONE, le Centre culturel, la Maison des jeunes, ...).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Groupe de travail « Cohésion sociale ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Outre l'acquisition de savoirs faire nouveaux ou oubliés, les ateliers permettront également de tisser des liens, de réfléchir à nos modes de consommation, aux impacts de nos comportements sur notre planète et sur notre santé.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

✓ Objectif 3.3 : Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.

✓ Objectif 4.3: Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.

- **Liens avec d'autres projets**

✓ Fiche-projet 102 : Soutien et promotion des artisans, des commerces et des producteurs villageois.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

✓ Plan de Cohésion sociale.

FICHE-PROJET
3.13

Création d'une maison rurale

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste en la création et la mise en œuvre d'une maison rurale (multiservices) qui regroupera des activités diverses telles que :

- Lieu de rassemblement pour les associations.
- Lieu de rencontre des habitants, salle de réunion, espace d'exposition, ateliers...
- Lieu de rassemblement de certains services tels qu'un accueil des entrepreneurs.
- Lieu d'organisation d'évènements.
- Salle polyvalente (idéalement d'une capacité de plus de 200 personnes, équipée de gradins, permettant d'accueillir plusieurs types d'activités socio-culturelles).

La mise en œuvre du projet consistera dans un premier temps en la définition précise de l'utilisation et de la localisation du lieu. Cette réflexion pourra être mise en place parallèlement à celle nécessaire à la mise en œuvre du projet de salle polyvalente.

Une étude approfondie du territoire et des besoins permettra de définir le lieu et les surfaces nécessaires avec précision. Une localisation centrale à Hannut semble actuellement plus pertinente. Au vu de leur accessibilité par rapport au centre-ville, les villages limitrophes ne seront pas exclus de la démarche.

La combinaison de l'infrastructure avec une autre destination comme du logement, du commerce... sera envisagée.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative » et « Territoire ».
- Groupe de travail « Maisons de village ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Actuellement, les locaux disponibles à Hannut-centre sont saturés et ne répondent pas à tous les besoins. Une maison rurale permettra de répondre à ces besoins mais aussi de créer des liens entre des personnes d'horizons différents et le maintien ou la restauration de la cohésion sociale tout en fournissant des services associatifs et culturels.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 110 : Plan d'actions de soutien aux associations.
- ✓ Fiche-projet 105 : Enquête en vue de créer un lieu multifonctionnel pour les jeunes.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.
- ✓ Fiche-projet 320 : Réhabilitation de l'ancien Home Loriers.
- ✓ Fiche-projet 321 : Aménagement d'un lieu multifonctionnel pour les jeunes.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Sans objet.

4. ANNEXE(S)

**FICHE-PROJET
3.14**

Organisation d'activités autour du cinéma

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à (re)mettre le 7^{ème} art au cœur des loisirs des hannutois via l'organisation d'évènements cinématographique sur le territoire communal.

Porté ou en partenariat étroit avec le Centre culturel, il s'agira de construire un « concept » et de le faire connaître. Quelques pistes ont été émises lors des réunions :

- Festival du film d'humour, d'horreur, des séries télé, des documentaires, du cinéma flamand...
- Organisation de sorties « cinéma » pour certains publics vers les cinémas locaux (Waremmes, Jodoigne et Huy) ou à des festivals organisés à Bruxelles, Liège...
- Mise en place d'un cinéma ambulant.
- Présentation tous les mois d'un film en rapport avec une activité/actualité (débat, arts plastiques, film d'animation, cuisine, danse) et organisation de projections en plein air durant les mois d'été.
- Participation aux appels à projets tel que « Le jour le plus court »,
- Organisation d'atelier de création de film, de scénarios...

Selon le concept choisi, il faudra également se procurer le matériel adéquat.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Entretiens avec les personnes ressources.
- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Avec regrets, le dernier cinéma local a fermé ses portes il y a un peu plus de 20 ans. Depuis lors, les habitants se dirigeaient vers les centres urbains tels que Liège et Namur. Plus récemment, le retour vers des cinémas locaux prend de l'ampleur, en atteste la fréquentation du cinéma kihuy (Huy) ou des Variétés à Waremmes.

Ce projet permettra de remédier à ce manque de manière conviviale en favorisant les échanges et les rencontres et pourquoi pas proposer aussi d'autres choses créations au public.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 311 : Organisation d'un « festival » ou d'évènements pouvant être déclinés sur le territoire.

- ✓ Fiche-projet 113 : Actions de promotion des artistes locaux.
 - **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**
- ✓ Analyse partagée du Centre culturel.

4. ANNEXE(S)

**FICHE-PROJET
3.15**

Rénovation du « Foyer » à Grand-Hallet

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la rénovation de la maison de village « Le Foyer » située au cœur de Grand-Hallet.

Les travaux envisagés visent plus particulièrement :

- LE PETIT LOCAL À L'ARRIÈRE : rénovation et aménagement du local, avec le maintien de son ancien âtre de cheminée. Ce local permettra l'organisation d'activités regroupant un petit nombre de personnes (jouer aux cartes, réunions diverses des jeunes et des petites associations...).
- LE BÂTIMENT PRINCIPAL: rénovation de la toiture et travaux d'isolation générale afin de diminuer les lourdes charges liées au chauffage de la salle.
- L'aménagement du TERRAIN À L'ARRIÈRE de la salle.
 - **Localisation** : Rue Mayeur Jules Debras, 15 à Grand-Hallet.
 - **Statut de propriété** : Propriété communale.
 - **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural.



2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**
 - Consultation villageoise.
 - Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
 - Groupe de travail « Maisons de village ».
- **Justifications et effets multiplicateurs**

A Grand-Hallet, la maison de village joue un rôle moteur essentielle. Elle ne peut répondre à toutes les demandes et n'est pas non plus adaptée à des activités rassemblant quelques personnes.

Le bâtiment est très difficile à chauffer, ce qui engendre de lourdes charges en achat de mazout et a pour conséquence la limitation des activités en hiver.

Le présent projet permettra d'améliorer la qualité du bâtiment et offrira de nouvelles opportunités aux associations villageoises dynamiques (et aux nouvelles).

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.
- ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
- ✓ Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.
- ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.
- ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 203 : Modernisation des maisons de villages.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.

- **Liens avec les plans et programmes locaux et supracommunaux**

- ✓ Plan d'actions en faveur des énergies durables.

4. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
3.16

**Développement d'un « endroit-phare » déclinant
l'identité touristique de la commune**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à développer le lieu déclinant le thème identitaire touristique choisi dans le projet « Définition d'une identité touristique communale ».

L'aboutissement de la recherche de cette identité permettra d'identifier plus précisément ce lieu, d'influencer le choix de l'implantation de ce lieu, l'utilisation et le développement qu'il en sera fait.

Une première étape a été réalisée avec la reconnaissance de l'Office du Tourisme de la ville de Hannut en avril 2016.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Groupe de travail « Territoire » et « Dynamisme économique ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Ce projet constitue une réponse particulièrement adaptée aux enjeux identifiés dans le diagnostic et notamment au manque de visibilité du potentiel touristique de la commune.

Selon l'identité touristique déterminée, cet endroit mettra en évidence une ou plusieurs caractéristiques bien spécifiques à Hannut (patrimoine architectural, ses 17 villages et sa ville, les paysages...).

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

✓ Objectif 4.4 : Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.

✓ Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.

- **Liens avec d'autres projets**

✓ Fiche-projet 211 : Définition d'une identité touristique communale.

✓ Fiche-projet 114 : Présentoir « Ça existe mais vous ne le savez pas ! ».

✓ Fiche-projet 305 : Réalisation d'un stand modulaire et promotion de la commune lors de différents événements.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

✓ Sans objet.

**FICHE-PROJET
3.17**

Développement du covoiturage

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les automobilistes issus de la région hannutoise ont accès à plusieurs zones de stationnement organisées (ou non), essentiellement à proximité de l'autoroute E40 (à Landen notamment). Une zone est aménagée dans le centre de Hannut (derrière l'Académie) depuis 2016.

Le projet consiste en l'aménagement d'un site de covoiturage au nord de la commune, en face du Contrôle technique, en bordure du contournement routier de Hannut. Ce terrain appartenant à la DGO1, présente une localisation optimale, il est actuellement en friche et est utilisé sporadiquement par des cirques. En plus du stationnement, cette aire pourrait proposer plusieurs services comme des bulles à verre, du mobilier urbain type abri-voyageur, des points de chargement pour les véhicules électriques...

Outre l'aménagement de ce nouveau parking, le présent projet vise à agir à divers niveaux, à savoir :

- Porter et faire vivre une plateforme de mise en relation.
- Mettre œuvre des infrastructures encourageant la pratique.
- Mettre en œuvre des actions de promotion et de communication.

Plusieurs idées et pistes ont été émises lors des différentes rencontres :

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Mobilité ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Le covoiturage consiste en l'utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant le même trajet, afin d'alléger le trafic routier et de partager les frais de transport (source : Larousse). Il prend des formes variées en fonction du type de déplacement, leur fréquence, la destination ou le public concerné.

La pratique du covoiturage n'est pas neuve mais se voit offrir de plus en plus de moyens techniques (applications, sites internet...) et de plus en plus de soutiens de collectivités locales et régionales (parking, sensibilisation...) depuis ces dix dernières années.

Les impacts positifs du covoiturage ne sont plus à démontrer que ce soit au niveau environnemental qu'au niveau des infrastructures communautaires, de la sécurité routière, de l'économie...

- Diminution des émissions des gaz à effet de serre et des particules fines cancérigènes.
- Désencombrement des routes et des centres urbains.
- Solution aux problèmes de stationnement.
- Alternative aux transports en communs plus éparés en zones rurales.
- Accès à l'emploi pour des personnes plus fragilisées.
- Création de liens sociaux et intergénérationnels.
- Moins de fatigue et de stress en entreprise.

Il permet également aux « covoitureurs » de faire des économies (consommation de mazout, usure de la voiture...).

La participation de Hannut au projet « Covoistop » initié par la Province de Liège et la Conférence des élus de l'arrondissement Huy-Waremme ainsi qu'au réseau ComOn montre tout l'intérêt des hannutois au développement du covoiturage.

La mise en œuvre de ce projet sera également l'occasion d'analyser plus précisément les formes de covoiturations à développer pour permettre à tout en chacun de se déplacer de manière durable (annexe 1).

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 1.2: Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transports.
- ✓ Objectif 5.3: Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 207 : Amélioration des arrêts de bus.
- ✓ Fiche-projet 204 : Amélioration de l'accès aux établissements scolaires.
- ✓ Fiche-projet 112 : Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre (phase 2).

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan Intercommunal de Mobilité.

4. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : LES FORMES DE COVOITURAGE (sources : inddigo)

Types de déplacements et de covoiturage	Fréquence	Destination	Public
Domicile-travail	Régulier – quotidien	Bassin de vie	Actifs – salariés
Professionnel et de chantier	Occasionnel – journée	Toutes destinations	Tous, intra ou interentreprises
Proximité (loisirs, achats, solidarité...)	Régulier ou occasionnel	Bassin de vie	Jeunes, clubs, associations, cibles sociales...
Evènement	Occasionnel	Variables	Tous
Longue distance – Vacances	Occasionnel	Destinations lointaines	Tous (surtout des jeunes)

**FICHE-PROJET
3.18**

Création de logements intergénérationnels

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer des logements collectifs de type « intergénérationnels » ou « kangourou » (logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément, des locataires « jeunes » et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment via l'échange de services).

Les fonctions extérieures seront également aménagées (stationnement, jardin (partagé), liaison(s) douce(s)...).

La forme exacte de ces logements, leur nombre et le(s) lieu(x) seront définis suivant l'analyse des besoins et les opportunités d'acquisition d'un bien ou d'un terrain.

Dans la mesure du possible, ces logements seront intégrés dans un projet d'écoquartier et respecteront les normes PEB (voire mieux dans un souci d'exemplarité). La localisation tiendra compte de l'accessibilité aux services, commerces et transports publics sans pour autant exclure les villages plus éloignés du centre-ville.

Ce type de logement vise à :

- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations.
- Assurer la diversité sociale.
- Favoriser la cohésion sociale.
- Retarder, si pas éviter, aux seniors la solution « maison de repos.
- Augmenter l'offre de logements locatifs à loyer modéré.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Cohésion sociale ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Le développement de logements intergénérationnels permet aux personnes âgées de garder une semi-autonomie beaucoup plus longtemps que si elles demeuraient isolées...

La tendance démographique générale montre une croissance importante de la population sur Hannut et ses environs pour les années à venir. Actuellement, 14 logements intergénérationnels existent à Hannut (centre). Ils sont pris en charge par le Collectif Logement avec accompagnement social, organisation d'ateliers et d'événements, charte de bon voisinage, espaces communs (cuisine, jardin et buanderie). Cette offre reste néanmoins insuffisante.

Parallèlement, le nombre de projets de lotissements ou de nouveaux quartiers continuent à progresser sur tout le territoire communal offrant des opportunités pour la création de logements variés permettant la mixité.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 3.1: Garantir l'accès au logement pour tous.
- ✓ Objectif 3.2: Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins.
- ✓ Objectif 6.1: Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 202 : Création de logements publics polyvalents destinés aux personnes en situation de handicap.
- ✓ Fiche-projet 320 : Réhabilitation de l'ancien Home Loriers.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan d'Ancrage Communal.

4. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
3.19

**Création et/ou extension des implantations
scolaires**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer et/ou à agrandir les implantations scolaires (fondamentales et secondaires) sur le territoire communal, afin de garantir un service conforme aux jeunes et leurs familles.

La localisation et la forme de ces aménagements seront déterminées en fonction de l'évolution de la situation et des opportunités.

Les aspects énergétiques et la question du stationnement et de l'accessibilité seront au cœur des discussions.

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origine de la demande**

- Consultations villageoises.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail « Cohésion sociale ».

- **Justifications et effets multiplicateurs**

Suite aux mesures prises ces cinq dernières années, l'enseignement fondamental hannutois ne figure plus parmi les zones « en tension » où l'écart entre l'offre et la demande est inférieur à 7% (cf. séance du 31 mars 2017 du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles). Ce n'est toutefois pas le cas de l'enseignement secondaire où l'objectif prioritaire de 7% d'écart entre l'offre et la demande de places n'est pas atteint. Les travaux actuels d'extension du Lycée permettront de pallier ce manque encore quelques années.

Les écoles de la commune sont saturées ou en voie de l'être. Cette saturation s'explique par la croissance de la population passée et à venir (croissance d'environ +15% des 10-15 ans). A noter que Hannut accueille actuellement une part importante d'élèves venus des communes limitrophes.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 3.2: Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 204 : Amélioration de l'accès aux établissements scolaires.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement Huy-Waremme.

4. ANNEXE(S)

ANNEXE 1 : PROJETS EN COURS OU TERMINES (ETAT DES LIEUX, JUILLET 2017)

(sources : Commune et Sudinfo <http://hannut.blogs.sudinfo.be/>)

- ✓ **Construction d'un réfectoire à Lens-Saint-remy** : Acquisition de terrains (et frais) pour près de 100.000 € en vue d'installer le bâtiment. Le projet s'intègre dans une perspective à long terme, il a été envisagé en fond de parcelle afin de permettre les extensions, de conserver une entrée accueillante et un espace dégagé à front de voirie où nous devrions retrouver d'ici quelques temps un espace de jeux. Il se compose d'un hall d'entrée, de sanitaires, d'un réfectoire, d'un local de rangement, d'un comptoir, d'une cuisine et d'un local technique. La superficie du bâtiment est de 250 m². Le montant estimé de ce marché avoisine les 400.000 € TVA comprise.
- ✓ **Construction de 4 classes en remplacement de modules préfabriqués à Thisnes** : Acquisition de terrains (et frais) pour près de 196.000 € en vue d'installer le bâtiment. Le projet se compose plus précisément de 4 classes, un hall d'entrée, des circulations, de sanitaires (Garçon/fille/PMR/enseignants), d'un local d'entretien et de locaux techniques et des abords. La superficie du bâtiment est de 510 m² (hors préau). Le montant estimé de ce marché avoisine les 850.000,00€ TVA comprise.
- ✓ **Construction d'un nouveau bâtiment à l'école « Les Orchidées »** : subvention de 336.379 euros.
- ✓ **Nouvelle école** construite en 2016 à Grand-Hallet.
- ✓ **Agrandissement de l'école** au Collège Sainte Croix et Notre Dame.
- ✓ **Diverses installations** de préfabriqués.

**FICHE-PROJET
3.20**

Aménagement du Home Loriers

1. DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement et le redéploiement du site du Home Loriers à Crehen est un projet complexe de par sa superficie et les enjeux territoriaux qui en découlent.

Cette ancien hospice et maison de repos du CPAS de la ville de Hannut durant des années, est inoccupé depuis le déménagement des pensionnaires dans la nouvelle infrastructure au centre de Hannut. Le site est situé en Zone de services publics et équipements communautaires.

La commune est actuellement penchée sur la question et a initié plusieurs contacts et moments de réflexion pour envisager du site (vente, partenariat public-privé...).

La mise en œuvre du présent projet passera par deux étapes au minimum :

- Une ÉTUDE PRÉCISE DES LIEUX et des PISTES D'AMÉNAGEMENTS par un bureau d'étude.
- La MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE des aménagements.

Le développement de logements publics (intergénérationnels, d'urgence, polyvalents...) est une piste sérieuse.

L'utilisation du bâtiment devra s'inscrire dans l'esprit de la fondatrice, de manière à respecter ses volontés testamentaires.



2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

• **Origine de la demande**

- Consultation villageoise.
- Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- Groupe de travail « Territoire ».

• **Justifications et effets multiplicateurs**

Ce bâtiment fut légué en 1873 à la Commission d'Assistance Publique (actuellement Centre Public d'Aide Social) par Marie-Thérèse Loriers. Jusqu'il y a peu, c'était une maison de repos du CPAS. Les habitants du village y sont fortement attachés et c'est incontestablement l'édifice le plus imposant du village voire de la commune.

Si le bâtiment actuel ne répond plus aux normes des maisons de repos et de soins, il reste néanmoins un lieu salubre et fonctionnel pouvant accueillir à moindre frais bon nombre d'activités. Outre son aspect extérieur, le home Loriers offre plusieurs pièces intéressantes dont notamment une Chapelle. Sa situation en Zone de

services publics et équipements communautaires au plan de secteurs permet d'y envisager un large panel d'aménagements et services.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**

- ✓ Objectif 5.2 : Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.
- ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
- ✓ Objectif 3.1 : Garantir l'accès au logement pour tous.

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 313 : Création d'une Maison rurale.
- ✓ Fiche-projet 202 : Création de logements polyvalents destinés aux personnes en situation de handicap.
- ✓ Fiche-projet 318 : Création de logements intergénérationnels.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Plan d'ancrage.

4. ANNEXE(S)

FICHE PROJET
3.21

**Aménagement d'un lieu multifonctionnel pour les
jeunes**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet constitue la concrétisation de l'enquête programmée en priorité 1. Qu'il s'agisse d'une réhabilitation ou d'une nouvelle construction, le lieu devra être le moins énergivore possible et une attention particulière sera portée à l'isolation acoustique. Il devra être facilement accessible tout en limitant l'impact des nuisances sonores sur le voisinage.

Un partenariat transcommunal n'est pas exclu.

La réalisation via ou en association avec un autre projet du PCDR est également possible (maison rurale, aménagement de la Saline...).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**
 - Réunions d'info-consultations villageoises et des jeunes.
 - Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
- **Justifications et effets multiplicateurs**

Il n'existe pas de salle communale adaptée à l'accueil d'activités prisées par les adolescents telles que soirées dansantes, les concert,

Actuellement, les soirées « jeunes » n'ont plus lieu dans les maisons de village, les gestionnaires de salles étant en général très opposés à louer leur infrastructure pour ce type de soirée car d'expérience, ils constatent que leur organisation cause souvent de nombreux désagréments (dégradations, bruits...) ce qui implique généralement une surcharge de travail pour la remise en état des lieux et des tensions avec le voisinage.

Les jeunes constituent une part importante de la population communale et il est donc primordial de chercher à satisfaire leurs attentes et leurs besoins. En proposant un lieu de rencontre, de divertissement et d'amusement proche de leur domicile, on diminuera également le risque d'accident de la route.

La présence sur le territoire communale d'un lieu destiné essentiellement à l'organisation d'activités pour les jeunes motivera certainement les associations de jeunes à développer plus d'activités dans la commune. De ce fait, la dimension conviviale, de rencontre et d'échange intergénérationnel prendra du sens dans l'élaboration des projets des jeunes au sein de cet espace.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**
 - ✓ Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.
 - ✓ Objectif 6.2 : Aménager des espaces favorisant la rencontre et la convivialité dans toutes les entités villageoises.

Fiche-projet 321 : Aménagement d'un lieu multifonctionnel pour les jeunes

- ✓ Objectif 6.3 Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
 - **Liens avec d'autres projets**
- ✓ Fiche-projet 105 : Enquête en vue de créer un lieu multifonctionnel pour les jeunes.
- ✓ Fiche-projet 107 : Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages et à Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 313 : Création d'une maison rurale.
 - **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**
- ✓ Sans objet.

4. ANNEXE(S)

FICHE-PROJET
3.22

Aménagement du site de la Saline à Hannut

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet consiste en la construction d'un local polyvalent et de ses abords sur le site de la Saline (rue de Tirlemont à Hannut). Ce local permettra de compléter le panel d'activités et de services présents sur le site dédié à la jeunesse. La Saline est située en zone de services publics et d'équipements communautaires au plan de secteur et constitue un lieu central dans la vie socio-collective de Hannut-centre (écoles, terrains de sport, locaux associatifs, Coolzone, Maison des jeunes, Commerces...)

Une attention particulière sera portée quant aux performances énergétiques des bâtiments, à leur polyvalence et à leur accessibilité PMR. La connexion pour les usagers faibles du site avec les équipements collectifs voisins sera réalisée.

En 2017, une partie des bâtiments ont été rénovés dans le cadre de l'opération UREBA (2016-2017).

2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

- **Origines de la demande**
 - Réunions d'info-consultations villageoises et des associations.
 - Groupe de travail « Vie au village et vitalité associative ».
 - Groupe de travail projet « Maison de village ».
- **Justifications et effets multiplicateurs**

La Saline est une ancienne école de la ville de Hannut, actuellement occupée, en partie, par la Maison des jeunes de Hannut, et par différentes associations s'occupant de la jeunesse hannutoise, notamment Coolzone. De nombreux ateliers sont proposés, entre autres, pour les enfants et les jeunes. Néanmoins, la vétusté des locaux rend les conditions d'occupation difficiles et coûteuses.

La commune a un véritable souhait d'y créer un pôle multiservices afin de centraliser au maximum les services offerts en particulier aux jeunes. Cela facilitera autant l'organisation familiale que la synergie entre les différentes associations s'occupant de la jeunesse.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- **Liens avec les objectifs de développement**
 - ✓ Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.
 - ✓ Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins.
 - ✓ Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.
 - ✓ Objectif 7.1 Renforcer l'écoute des citoyens au sein de l'administration communale.

Fiche-projet 322 : Aménagement d'un pôle jeunesse sur le site de la Saline à Hannut

- **Liens avec d'autres projets**

- ✓ Fiche-projet 112 : Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-centre.
- ✓ Fiche-projet 115 : Mise en place de projets énergétiques durables.
- ✓ Fiche-projet 303 : Diversification de l'offre en stages et ateliers thématiques.

- **Liens avec les plans et programmes locaux ou supracommunaux**

- ✓ Sans objet.

4. ANNEXE(S)
